



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 9 novembre 2023 Publié le : 27/11/2023

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la CCIT, sous la présidence de Monsieur Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports: 1, 2, 3, 7, 8, 9, 10, 4, 5, 6, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 39, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55

La séance est ouverte à 17h05 et levée à 21h03

Étaient présents : **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM (à partir de la question n°7), Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°6), M. Kévin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à partir de la question n° 7), M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE (à partir de la question n°7), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à partir de la question n°16), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°45 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (à partir de la question n°7), Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL (à partir de la question n°7), Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir de la question n°7), M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT (à partir de la question n° 7), Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Bonnay :** M. Gilles ORY **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO **Busy :** M. Philippe SIMONIN **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINÉAU **Chaleze :** M. René BLAISON **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Châtilhon-Le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Chaucenne :** M. Alain ROSET **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz :** M. Franck BERNARD (à partir de la question n° 7) **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Devecey :** M. Gérard MONNIEN **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN (à partir de la question n°7) **Francois :** M. Emile BOURGEOIS **Geneuille :** M. Patrick OUDOT **Gennes :** M. Jean SIMONDON **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ **Mamirolle :** M. Daniel HUOT (à partir de la question n°7) **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE (à partir de la question n°7) **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray :** M. Vincent FIETIER **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT (à partir de la question n° 7) **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET **Pirey :** M. Patrick AYACHE **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, M. Pascal ROUTHIER **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA **Thise :** M. Pascal DERIOT **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes :** M. Denis JACQUIN (à partir de la question n°7) **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir de la question n°7) **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI **Vieilley :** M. Franck RACLOT

Étaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Besançon :** Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Ludovic FAGAUT, Mme Valérie HALLER, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Sylvie WANLIN, **Beure :** M. Philippe CHANEY **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE **Champagnay :** M. Olivier LEGAIN **Champoux :**

M. Romain VIENET **Cussey-Sur-L'Ognon** : Jean-François MENESTRIER **Fontain** : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Mazerolles-Le-Salin** : M. Daniel PARIS **Merrey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Noironte** : M. Philippe GUILLAUME **Novillars** : M. Bernard LOUIS **Pugey** : M. Frank LAIDIE **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY **Saône** : M. Benoit VUILLEMIN **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN **Vorges-Les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Secrétaire de séance : Mme Marie-Jeanne BERNABEU

Procurations de vote : M. Hasni ALEM donne pouvoir à M. Christophe LIME (jusqu'à la question n°3 incluse), M. Guillaume BAILLY donne pouvoir à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Anne BENEDETTO donne pouvoir à M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY donne pouvoir à M. Olivier GRIMAITRE, M. Ludovic FAGAUT donne pouvoir à Mme Marie LAMBERT, Mme Valérie HALLER donne pouvoir à M. Benoît CYPRIANI, M. Jean-Emmanuel LAFARGE donne pouvoir à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n°15 incluse), Mme Myriam LEMERCIER donne pouvoir à M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°46), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR donne pouvoir à Mme Anne VIGNOT (à partir de la question n° 7), M. Saïd MECHAI donne pouvoir à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL donne pouvoir à Mme Fabienne BRAUCHLI (jusqu'à la question n°3 incluse), M. Jean-Hugues ROUX donne pouvoir à Mme Marie ZEHAF, Mme Juliette SORLIN donne pouvoir à M. Yannick POUJET, M. Gilles SPICHER donne pouvoir à M. André TERZO, Mme Claude VARET donne pouvoir à Mme Christine WERTHE, Mme Anne VIGNOT donne pouvoir à M. Gabriel BAULIEU (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Sylvie WANLIN donne pouvoir à M. Nicolas BODIN, M. Alain BLESSEMAILLE donne pouvoir à M. Jacques KRIEGER, M. Olivier LEGAIN donne pouvoir à M. Florent BAILLY, M. Jean-François MENESTRIER donne pouvoir à M. Franck BERNARD, M. Hugues TRUDET donne pouvoir à M. Eloy JARAMAGO, M. Daniel PARIS donne pouvoir à M. Emile BOURGEOIS, M. Pierre CONTOZ donne pouvoir à M. Daniel HUOT, M. Frank LAIDIE donne pouvoir à M. Denis JACQUIN, M. Benoit VUILLEMIN donne pouvoir à Mme Catherine BARTHELET, M. Damien LEGAIN donne pouvoir à M. Yves MAURICE, Mme Maryse VIPREY donne pouvoir à M. Philippe SIMONIN

Délibération n°2023/2023.06673

Rapport n° 1 - Désignation d'un secrétaire de séance Approbation du procès-verbal de la séance du 28/09/2023

Désignation d'un secrétaire de séance Approbation du procès-verbal de la séance du 28/09/2023

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Présidente

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le 1^{er} Vice-Président :

- ouvre la séance du Conseil,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Mme Marie-Jeanne BERNABEU secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Conseil du 28 septembre 2023.

Les délibérations, les comptes-rendus succincts et les procès-verbaux des séances de Conseil peuvent être consultés sur le site du Grand Besançon (grandbesancon.fr : rubrique « Grand Besançon/Les instances politiques/Agenda et délibérations »)

Les procès-verbaux des séances des Conseils font l'objet d'un envoi électronique via une plateforme sécurisée aux conseillers.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 95

Contre : 0

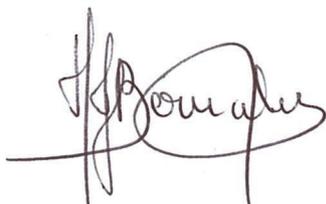
Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



Mme Marie-Jeanne BERNABEU
Conseillère Communautaire Déléguée

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du Jeudi 28 Septembre 2023

Membres du Bureau en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la CCIT, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 5, 6, 7, 8, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 20, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 10, 57.

La séance est ouverte à 18h03 et levée à 22h19.

Etaient présents : Mme Anne BIHR Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°14), Mme Anne BENEDETTO (à partir de la question n°4), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à partir de la question n°2), Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET (à partir de la question n°28), Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI (à partir de la question n°2), M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à partir de la question n°28), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°46 incluse), M. Christophe LIME (à partir de la question n°28), Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (à partir de la question n°8), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Saïd MECHAI, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir de la question n°2), Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°12), M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (juqu'à la question n°35 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n°31 incluse), Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Eloi JARAMAGO Busy : M. Philippe SIMONIN Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. René BLAISON (à partir de la question n°2) Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Alain ROSET Chevroz : M. Franck BERNARD Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER (à partir de la question n°4) Dannemarie-sur-Crête : Mme Martine LEOTARD Deluz : M. Fabrice TAILLARD (jusqu'à la question n°44 incluse) Devecey : M. Gérard MONNIEN Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS Franois : M. Emile BOURGEOIS Geneuille : M. Patrick OUDOT Gennes : M. Jean SIMONDON Grandfontaine : M. Henri BERMOND (à partir de la question n°2) La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN Larnod : M. Hugues TRUDET Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ Mamirolle : M. Daniel HUOT (à partir de la question n°4) Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT (à partir de la question n°2) Montferrand-le-Château : Mme Lucie BERNARD (à partir de la question n°4) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : M. Philippe GUILLAUME Novillars : M. Bernard LOUIS Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN (jusqu'à la question n°28 incluse) Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Benoit VUILLEMIN Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir de la question n°5) Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : M. Franck RACLOT Vorges-les-Pins : Mme Maryse VIPREY

Etaient absents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Besançon : M. Hasni ALEM, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU Beure : M. Philippe CHANEY Braillans : M. Alain

BLESSEMAILLE Champoux : M. Romain VIENET Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Châtilon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Merrey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Palise : M. Daniel GAUTHEROT Pirey : M. Patrick AYACHE Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY Thise : M. Pascal DERIOT Vaire : Mme Valérie MAILLARD Villars Saint-Georges : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Florent BAILLY

Procurations de vote : M. Hasni ALEM à Mme Anne BENEDETTO, M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°13 incluse), Mme Annaïck CHAUVET à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n°27 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°27 incluse), M. Christophe LIME à M. André-Denis TERZO (jusqu'à la question n°27 incluse), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°7 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à Mme Marie ZEHAF, Mme Juliette SORLIN à Mme Julie CHETTOUH (jusqu'à la question n°11 incluse), M. Nathan SOURISSEAU à M. Aurélien LAROPPE, Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (à partir de la question n°36), Mme Sylvie WANLIN à M. Abdel GHEZALI (à partir de la question n°32), M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, Mme Catherine BOTTERON à M. Anthony NAPPEZ, M. Patrick CORNE à M. Fabrice TAILLARD, M. Daniel GAUTHEROT à M. Gilles ORY, M. Patrick AYACHE à M. Gabriel BAULIEU, M. Franck LAIDIE à Mme Denise JACQUIN, Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, Mme Jacques ADRIANSEN à Mme Martine LEOTARD (à partir de la question n°29).

Mme LA PRÉSIDENTE.- Bonsoir à tous. Je vous invite à vous installer. Nous allons commencer. Je vous remercie.

Je vais vous donner la liste des pouvoirs. Je sais qu'un certain nombre de personnes sont touchées par le Covid. Je le dis, parce que l'on voit que ce Covid est en train de se développer. Faisons assez attention dans nos gestes quotidiens. Les pouvoirs sont donc le suivant : jusqu'à leur arrivée, Christophe LIME à André-Denis TERZO, Annaïck CHAUVET à Claudine CAULET, Jean-Emmanuel LAFARGE à Anthony POULIN, Pierre-Charles HENRY à Christine WERTHE, Guillaume BAILLY à Myriam LEMERCIER, Carine MICHEL à Nicolas BODIN, Juliette SORLIN à Julie CHETTOUH. Pour toute la durée de la séance, Nathan SOURISSEAU donne son pouvoir à Aurélie LAROPPE, Hasni ALEM à Anne BENEDETTO, Jean-Hugues ROUX à Marie ZEHAF, Sadia GHARET à Aline CHASSAGNE, Patrick AYACHE qui m'a dit avoir le Covid à Gabriel BAULIEU, Daniel GAUTHEROT à Gilles ORY, Patrick CORNE à Fabrice TAILLARD, Catherine BOTTERON à Anthony NAPPEZ, Franck LAIDIE à Denis JACQUIN, Alain BLESSEMAILLE à Jacques KRIEGER, Nadine DUSSAUCY à Marie-Jeanne BERNABEU. À compter de leur départ, Claude VARET donne pouvoir à Ludovic FAGAUT, Karine, DENIS-LAMIT à Laurence MULOT, Sylvie WANLIN à Abdel GHEZALI, Jacques ADRIANSEN à Martine LÉOTARD. Je vous remercie.

M. GRIMAITRE.- Il y a aussi mon pouvoir à Pascale BILLEREY après mon départ.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Nous l'enregistrons. Je te remercie.

1 - Désignation d'un secrétaire de séance Approbation du procès-verbal de la séance du 29/06/2023

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je propose comme secrétaire de séance Florent BAILLY s'il en est d'accord. Merci.

Puisque nous avons le quorum, je poursuis avec l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 29 juin 2023. S'il n'y a ni commentaire ni question, je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme M. Florent BAILLY comme secrétaire de séance,

- approuve le procès-verbal du Conseil de Communauté du 29 juin 2023.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 98

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

À ce moment de l'ouverture de notre Conseil, je voudrais que nous rendions hommage à Claude MAIRE décédé cet été. Il me semblait normal et essentiel que nous puissions lui consacrer une minute de silence.

Une minute de silence est respectée.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous remercie.

2 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous des commentaires ?

Mme LEMERCIER.- Merci, Madame la Présidente. Je voudrais revenir sur le dossier concernant l'association Miroirs du Monde et son projet de reprise de la Brasserie de l'Espace. Cette brasserie a été gérée pendant 22 ans par une entreprise d'insertion, devenue chantier d'insertion et qui a subi une liquidation judiciaire il y a un an alors qu'elle était fortement soutenue par les collectivités. Ce qui nous inquiète est que l'association loi 1901 Miroirs du Monde très active sur Planoise puisse reprendre ce lieu. Comment pourra-t-elle réunir chaque année et pérenniser un budget de 90 000 € nécessaire pour le fonctionnement du lieu ? Nous nous demandons si nous ne sommes pas en train de mettre en danger cette association.

Par ailleurs, nous avons été également alertés par les restaurateurs et les cafetiers du quartier, car ils voient cela comme une concurrence déloyale, d'autant plus que depuis le déménagement du CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale), ils ont été très fragilisés. Je vous remercie par avance de nous donner des éléments.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Lorsque l'on émet des éléments aussi graves... De quelle plainte êtes-vous porte-parole ?

Mme LEMERCIER.- Je ne vois pas de quoi vous parlez. Je dis qu'il y a un budget de 90 000 €. Nous avons demandé à la Ville de Besançon de nous communiquer ce budget pour savoir exactement comment cette association pouvait équilibrer le fonctionnement de cette brasserie, dont le loyer et les charges sont énormes, et à qui on va en confier les clés. Nous ne remettons pas en cause cette association qui fait un travail exemplaire et formidable sur le quartier. Nous nous disons que nous la mettons peut-être en danger. C'est un très beau jouet. J'aimerais bien que l'on me confie un bel espace comme celui-là. Mais après, il faudra pérenniser, faire attention à cette association. C'est ce que nous sommes en train de dire. Nous ne parlons pas de plainte.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je ne sais pas. Vous avez quand même émis une expression juridique extrêmement importante.

Mme LEMERCIER.- Une expression juridique ? Je ne sais pas. J'ai une avocate à côté de moi. Elle me dit que ce n'est pas le cas.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Faites attention à ce que vous dites. Une chose est certaine. Lorsqu'une location est faite auprès des structures ou des associations, elle se fait toujours dans les règles. Aujourd'hui, un dossier est proposé et il est bien évidemment instruit dans les règles. C'est la première chose. Deuxièmement, s'agissant de ce projet et du choix de porter ce dossier, Nicolas, peux-tu répondre ?

M. BODIN.- D'abord, ce projet est ancien. En commission municipale vous aviez fait remarquer que c'était un projet nouveau, non. C'est un projet ancien porté par Miroirs du Monde. La Ville de Besançon ne participera pas au financement. Ce sera uniquement GBM, le service Économie et le service Contrat de Ville. La question s'est posée. J'ai demandé à ce que l'association ne se retrouve pas en difficulté avec l'ouverture de ce nouveau lieu. J'ai posé la question cinq fois. Le service a étudié très attentivement

la situation actuelle de Miroirs du Monde en termes de production alimentaire et ce qui pourrait arriver dans le cadre de l'ouverture d'un nouveau lieu. Nous avons étudié cela jour par jour et mois par mois. Cela ne présente pas de risque pour l'association Miroirs du Monde qui est parfaitement au courant que s'il y avait des difficultés, les collectivités, que ce soit la Ville ou l'Agglomération, ne viendraient pas à son secours. Nous les avons bien mis en garde. Le modèle économique paraît totalement assuré. C'est pour cela que ce projet se réalisera très prochainement.

Étant donné les engagements pris par Miroirs du Monde par le passé, et vu tous les projets sur lesquels ils se sont engagés et qu'ils ont respectés, cela a toujours été une réussite. Ils sont donc vraiment porteurs et moteurs de ce projet. Il n'y a pas d'inquiétude à avoir. Nous les avons bien mis en garde sur les difficultés qu'ils pourraient rencontrer, mais ils sont sûrs d'eux. Nous avons étudié économiquement le projet. Pour nous, il n'y a pas de difficulté.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Pour dire les choses autrement, on ne compare pas un projet à un autre, car le modèle économique n'a rien à voir avec le projet précédent. C'est de cela qu'il est question aussi. Une alerte a été émise. D'ailleurs, même dans tout Planoise, une rumeur courrait. Vous savez que c'est toujours Anne VIGNOT qui empêche quelque chose. Cette rumeur disait qu'Anne VIGNOT empêchait Miroirs du Monde de s'installer. Comme vient de le dire Nicolas BODIN, nous avons rencontré plusieurs fois l'association pour retravailler avec Yannick POUJET, adjoint aux quartiers, avec la vie associative, avec tous les acteurs du quartier, avec Lorine GAGLILOLO sur la question d'écoquartier. Tout le monde a travaillé sur ce dossier et tout le monde a mesuré le travail essentiel qu'ils mènent sur le territoire et la part de risque qu'ils prennent.

Quant à la concurrence déloyale, il n'y en a jamais lorsque les conditions d'accueil dans les cellules de Besançon sont faites de la même façon. Du coup, les conditions sont les mêmes et le travail qui consisterait à dire que parce qu'il y a plusieurs commerces ou activités commerciales, cela met les gens en concurrence, je ne comprendrais même plus. Effectivement, dans un monde libéral, c'est la dynamique dans laquelle nous nous trouvons les uns les autres.

Cela étant, je suis contente que nous soyons tous très attentifs aux investissements que nous faisons et comment nous portons les structures et les associations pour qu'elles ne se mettent pas en danger. Après, je dois dire que la mise en danger des associations est vécue tous les jours, parce que nous avons des associations qui, aujourd'hui, dans la politique sociale que nous vivons, sont en très grande tension.

Je ne reviendrai pas sur la situation dont on a entendu parler concernant les Restos du Cœur, la Banque alimentaire, etc. Elles sont en très grande tension, mais pour autant, nous ne cédon pas et nous ne les abandonnons pas, mais nous les mettons en garde et nous surveillons de très près la situation dans laquelle elles se mettent, évidemment. En tout cas, nous leur souhaitons bonne chance et beaucoup de réussite dans un projet aussi beau et aussi généreux, car c'est fait de grande générosité et c'est ce qui nous importe. Dans cette société, nous avons besoin d'avoir des projets d'une grande générosité.

Y a-t-il d'autres questions sur ce rapport n° 2 ? Je n'en vois pas. Puisque vous avez tous pris acte de ce dossier, je vous propose de poursuivre.

Le Conseil de communauté prend connaissance de l'état des décisions du Bureau dans le cadre de ses délégations du Conseil.

3 - Etat des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous des questions ? S'il n'y en a pas, je considère que vous avez pris acte de ce rapport n° 3.

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil.

4 - Installation de Conseillers Communautaires

Mme LA PRÉSIDENTE.- Comme vous le savez, il y a eu plusieurs mouvements dans nos communes. Je dois aujourd'hui acter un certain nombre de prises de fonction nouvelles. Il y a l'installation de conseillères communautaires suppléantes. Il convient ainsi d'installer :

- Madame Agnès BOURGEOIS pour la commune d'Audeux ;
- Madame Laetitia LARROCHE pour la commune de Devecey ;
- Madame Sylvia PIANEZZA pour la commune de Novillars.

Merci beaucoup et bienvenue à vous.

Pour vous expliquer pourquoi ces transformations, pourquoi ces modifications, sur la commune d'Audeux, suite à la démission de Madame Laurence GAUTHIER de ses mandats de conseillère municipale de la commune d'Audeux et de conseillère communautaire suppléante de Grand Besançon Métropole, Madame Françoise GALLIOU, maire d'Audeux, a fait procéder à une nouvelle élection des adjoints lors du Conseil Municipal de la commune d'Audeux en date du 22 juillet 2023. L'ordre du tableau a été remanié. Ainsi, Madame Agnès BOURGEOIS a été élue 1^{ère} adjointe de la commune d'Audeux en application de l'article L 273-12 du Code électoral. Encore une fois, bienvenue.

Concernant la commune de Noironte, suite au décès de Monsieur Claude MAIRE survenu le 13 juillet 2023, dont nous venons de saluer l'engagement et la grande amitié que nous avons pour lui, et dans l'attente d'élections municipales partielles, Monsieur Philippe GUILLAUME, 1^{er} adjoint de la commune de Noironte, assure la suppléance et représente ladite commune au sein du Conseil Communautaire. Merci à vous.

Concernant les communes de Devecey et de Novillars, lors du précédent Conseil de Communauté qui s'est tenu le 29 juin 2023, j'ai installé Monsieur Gérard MONNIEN, Maire de la commune de Devecey, ainsi que Monsieur Bernard LOUIS, Maire de la commune de Novillars, comme conseillers communautaires titulaires, conformément aux articles L.273-6 et suivants du Code électoral. En application de l'article L 273-6 du Code électoral, Madame Laetitia LARROCHE, conseillère municipale de la commune de Devecey, devient conseillère communautaire suppléante de Gérard MONNIEN. En application de ce même article, Madame Sylvia PIANEZZA, conseillère municipale de la commune de Novillars, devient conseillère communautaire suppléante de Monsieur Bernard LOUIS.

Vous avez exactement l'explication de ces mouvements et c'est important pour nous tous. Si je compte bien, nous avons deux femmes supplémentaires dans notre Conseil, ce qui est fort bien. Les autres conseillers aussi sont les bienvenus. Je vous propose de prendre acte de ces différentes installations. Y a-t-il des commentaires ? S'il n'y en a pas, je passe au rapport n° 5.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **installe Mme Agnès BOURGEOIS en qualité de Conseillère Communautaire suppléante représentant la commune d'Audeux,**
- **installe Mme Laetitia LARROCHE en qualité de Conseillère Communautaire suppléante représentant la commune de Devecey,**
- **installe Mme Sylvia PIANEZZA en qualité de Conseillère Communautaire suppléante représentant la commune de Novillars.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Les rapports n° 5 et 6 sont présentés conjointement.

Une présentation est projetée en séance.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Une présentation va être faite, avec une explication écrite. En effet, il y a toujours un moment d'explication dans la mesure où nous devons voter. Le Conseil Communautaire est invité :

- à désigner deux scrutateurs pour participer aux opérations de dépouillement des votes,
- à se prononcer sur les modalités d'élection présentées par la présidente,

- à décider que ce nouveau vice-président occupera dans l'ordre du tableau le même rang que le vice-président qui occupait précédemment le poste devenu vacant, soit le 13^e rang.

Nous procéderons alors à l'élection du 13^e Vice-Président avec, bien sûr, un appel à candidatures. Pour rappel, je vous redonne l'historique. Suite aux élections municipales de Devecey, les mandats de conseiller communautaire et de vice-président de Michel JASSEY se sont terminés le 18 juin 2023. Il est donc proposé de faire appliquer les dispositions de l'article L.5211-2 du Code général des Collectivités territoriales (CGCT) en ce qu'il renvoie :

- aux dispositions de l'article L.2122-7,
- aux dispositions de l'article L.2122-7-2 du même Code qui prévoient qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L.2122-7.

Je vais vous présenter les différentes modalités. D'un point de vue juridique, il n'est pas possible d'utiliser l'outil de vote électronique pour ce rapport. On aurait pu croire que cela allait nous faciliter les choses, mais justement, la loi ne nous le permet pas. Il convient de désigner deux scrutateurs dans l'assemblée, élus les plus jeunes, par ordre décroissant, deux par table de dépouillement. Nous proposons d'être sur une seule table pour les deux votes. Je propose ainsi Élise AEBISCHER et Lorine GAGLILOLO.

Le service de Gestion des Assemblées va distribuer le matériel électoral qui sera de couleur rose pour les élections du 13^e vice-président et fera circuler l'urne correspondante pour recueillir les votes. Une fois les candidatures enregistrées et le vote commencé, l'examen de l'ordre du jour pourra se poursuivre si vous en êtes d'accord. Vous savez que d'habitude, nous essayons de ne pas perdre de temps et du coup, de dérouler l'ordre du jour. Pour autant, une fois les opérations de dépouillement achevées, il faudra annoncer le résultat d'élection.

Je vais procéder à l'appel des candidatures. Aujourd'hui, nous avons la candidature de Monsieur Gilles ORY du secteur de la Dame Blanche pour le poste de 13^e vice-président de Grand Besançon Métropole. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas. Une fois les candidatures enregistrées, nous projetons une diapositive en salle avec le nom du candidat pour que vous puissiez le mettre sur votre bulletin de vote. Après dépouillement des bulletins de vote et annonce des résultats, il conviendra d'inviter le candidat élu à prendre place en tribune sur le siège qui lui est réservé. Je vous propose de commencer par cet élément.

Je vais expliquer le deuxième vote du rapport n° 6. Il y aura également l'élection d'un membre du Bureau. Pour mener à bien cette opération, il est nécessaire de procéder à un vote à bulletin secret. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. D'un point de vue juridique, il n'est pas possible d'utiliser notre petite « zapette ». Il convient de désigner deux scrutateurs, ce que nous venons de faire. Le service de Gestion des Assemblées distribuera alors le matériel électoral qui sera de couleur jaune pour l'élection du 17^e conseiller communautaire délégué et fera circuler l'urne correspondante pour recueillir les votes.

Une fois les candidatures enregistrées et le vote commencé, l'examen de l'ordre du jour pourra se poursuivre. Nous sommes donc toujours dans les mêmes propositions. Il s'agit d'élire le 17^e conseiller communautaire délégué suite à la démission de Gilles ORY, puisqu'il était conseiller communautaire délégué sur le secteur Dame Blanche. Il a présenté sa démission de fait. Nous verrons aux résultats des élections. Il convient de procéder à l'appel des candidatures pour ce nouveau siège de conseiller communautaire délégué. Là encore, une candidature a été proposée par le secteur de la Dame blanche, celle de Monsieur Franck RACLOT. Il est donc candidat au poste de 17^e conseiller communautaire délégué de Grand Besançon. Une fois les candidatures enregistrées, une diapositive sera projetée aussi. Évidemment, il convient que d'autres candidats qui le souhaiteraient puissent se présenter aujourd'hui, ce soir. L'appel est fait. Je ne vois pas d'autre candidature.

Nous allons ainsi pouvoir procéder aux deux élections. Les conseillers communautaires délégués remonteront d'un rang à partir du 8^e conseiller communautaire délégué, dont à partir de Gilbert GAVIGNET. Ce que je vous dis est très formel, mais c'est juste pour que vous compreniez les jeux de chaise qui vont s'opérer. Je vous propose de commencer par la première élection. Le matériel est en cours de distribution.

Gilles, veux-tu te présenter ?

M. ORY.- Bonjour à tous. Je suis conseiller communautaire délégué depuis 2017. J'ai postulé à ce poste de vice-président dans la continuité. Je connais à peu près la Maison. J'ai voulu faire bénéficier de mon expérience et de mes connaissances. Je suis élu depuis 1989. Cela fait donc un « bail » que je suis maire et réélu régulièrement. J'ai occupé à plusieurs reprises des postes de président d'association ou de président de syndicat de communes. J'ai été également vice-président d'une communauté de communes. C'est toute cette expérience que j'ai souhaité mettre à disposition de Grand Besançon Métropole, de mes concitoyens et de mes amis du secteur.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Monsieur RACLOT.

M. RACLOT.- Bonjour à tous. Je suis maire de la commune de Vieilley, pas très loin de Bonnay, dans le secteur de la Dame Blanche. C'est mon deuxième mandat. Pour mon premier mandat, j'étais 1^{er} adjoint. J'étais déjà représentant de la communauté de communes. Je voudrais poursuivre mon apprentissage en prenant le poste de conseiller communautaire délégué.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. J'ajoute un détail. Nous allons dérouler l'ordre du jour pendant que les choses se font. Les rapports n° 7 et 8 étant liés aux élections, je vous propose de passer directement au rapport n° 9. Je vous propose aussi que dans l'ordre du jour, nous puissions passer l'ensemble des dossiers de Christophe LIME en fin de séance, parce qu'il est dans le train. Nous croisons les doigts pour qu'il puisse arriver à l'heure. Nous lui donnons ainsi plus de chance d'être là pour répondre aux questions. Si vous en êtes tous d'accord, nous passons tous ses dossiers à la fin du conseil, de même que le rapport n° 10 concernant Micropolis. Si personne ne s'oppose à cela, je glisse l'ensemble des rapports de Christophe LIME en fin de séance et je vous propose maintenant de revenir au rapport n° 9.

9 - Subvention exceptionnelle à l'association des Pompiers de l'urgence internationale (PUI)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Malheureusement, nous avons eu déjà l'occasion d'accorder des subventions exceptionnelles. En réalité, cela fait deux fois que nous proposons d'accompagner les Pompiers de l'urgence internationale. Il faut dire que si nous devons faire un constat malheureux, et même dramatique, c'est que malheureusement, si l'on fait le bilan de ce qu'il s'est passé cet été dans les pays les plus proches – sur les continents autres, c'est pareil, il y a eu des déferlantes assez insupportables qui ont entraîné des milliers de morts –, des peuples ont vécu un séisme au Maroc et des inondations en Lybie, avec des ruptures de barrage qui ont provoqué des milliers de morts.

Si nous sommes bien objectifs, nous avons aussi des pays comme l'Algérie et la Grèce qui ont vécu de nouveau des feux mortels, ou comme au Proche-Orient, des pays qui ont vécu des inondations et des incendies. Nous sommes confrontés à des drames extrêmement importants.

Nous vous proposons cette subvention exceptionnelle, mais avant de dérouler, je vous propose une minute de silence en hommage à ces peuples, à ces personnes qui ont subi le drame absolu.

Une minute de silence est respectée.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous avons proposé cette subvention plutôt aux Pompiers de l'urgence internationale, tout simplement parce que justement, ces équipes sont toujours prêtes à aller très rapidement sur ces lieux de drame. L'intervention peut être souvent médicale, et les pompiers sont aussi souvent les premiers arrivés. Ils ont donc besoin d'accompagnement, de soutien et d'équipement. Y a-t-il des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vous propose de vous prononcer. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté de Grand Besançon Métropole se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 10 000 € à l'association Pompiers de l'urgence internationale (PUI).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

11 - Décision Modificative N° 2 de 2023

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je laisse la parole à Gabriel BAULIEU.

M. BAULIEU.- Merci. Quelques mots de présentation synthétique de ce rapport. Cette décision modificative n° 2 est la troisième de l'exercice 2023 après le budget primitif et la DM1. Elle s'équilibre, tous mouvements confondus, à hauteur de 500 000 € en fonctionnement et 800 000 € en investissement sur le budget principal, 1,5 M€ en fonctionnement et 1,9 M€ en investissement sur les budgets annexes Transports, Déchets, Eau, Assainissement et Chauffage urbain.

S'agissant du budget principal tout d'abord, les nouvelles inscriptions en dépenses de fonctionnement sont principalement liées aux ajustements des crédits de ressources humaines pour 362 000 € suite aux décisions nationales concernant la revalorisation du point d'indice de la fonction publique de 1,5 % au 1^{er} juillet 2023 et l'ajout jusqu'à 9 points d'indice pour les plus bas salaires. Tous budgets confondus, l'impact 2023 s'élève à 500 000 €. À noter que l'impact sera plus important en 2024 et s'établira à 1,2 M€ sur le budget principal et 1,6 M€ sur l'ensemble des budgets, du fait de la mise en œuvre de ces mesures en année pleine, mesures auxquelles s'ajouteront les 5 points d'indice supplémentaires qui s'appliqueront à tous les agents à compter du 1^{er} janvier 2024.

Cette DM prend également en compte l'amortisseur électricité qui impacte à la baisse les dépenses d'énergie, rappelons-le, de manière ponctuelle, ce dispositif ne devant probablement pas être reconduit au-delà de cette année. Les charges d'énergie s'élèvent à 0,5 M€ sur le budget principal et à 1,5 M€ tous budgets confondus en termes d'allègement, soit 2 M€ d'allègement pour l'amortisseur.

Il faut souligner qu'en dépit, néanmoins, ou malgré ces économies liées à l'amortisseur électricité, la facture énergétique de GBM est évaluée pour le seul budget principal à 3,4 M€ pour 2023 hors refacturation de l'éclairage public par la Ville de Besançon en N+1, alors même que celle-ci s'élevait à 1,3 M€ en 2021 et 1,5 M€ en 2022. Cela montre l'évolution des coûts de l'énergie. Cet amortisseur est bienvenu. Malgré tout, la hausse reste substantielle.

Nous ajustons également les recettes pour 92 000 € et les dépenses pour 63 000 € suite à la notification de l'attribution et du versement du FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales), ce que nous avons évoqué devant cette assemblée. Je ne précise donc pas davantage.

Un point important est à souligner concernant un nouveau soutien de 150 000 € à parité avec la Ville de Besançon à la Banque Alimentaire pour son projet d'installation. Alors que, nous le savons, les associations d'aide alimentaire connaissent de graves difficultés du fait de besoins croissants et de la raréfaction des dons, il est important que notre établissement se tienne aux côtés de ce partenaire important pour un projet qui permettra une vraie amélioration de la distribution des aides, et ce sur tout le territoire du Grand Besançon via différentes associations en fonction des secteurs.

Plusieurs ajustements sont également proposés en matière économique pour le lancement d'une étude relative au développement d'une filière bionutrition et en dépenses d'investissement sur la Pépinière de Palente. En matière d'habitat, sur le Programme HABITAT 2013-2021, des augmentations de crédits sont prévues à la fois en autorisation de programme (AP) pour terminer les engagements sur les programmes en cours dans l'attente du nouveau règlement et en crédits de paiement (CP) au vu des demandes de versement à venir sur l'année. C'est une situation assez classique en matière d'habitat compte tenu du glissement des opérations dans la durée.

Concernant le bâtiment de La City, des dépenses complémentaires pour 80 000 € sont nécessaires pour divers entretiens et travaux sur le chauffage et la climatisation du bâtiment. Ceux qui fréquentent régulièrement ce bâtiment peuvent apprécier les fluctuations dans l'efficacité de nos équipements. Par ailleurs, 23 000 € viennent également abonder les crédits dédiés aux subventions culturelles et au fonds Congrès.

Par ailleurs, dans le domaine de la voirie, les crédits sont complétés grâce à l'obtention de nouvelles recettes, par exemple les certificats d'économie d'énergie et les participations du Département du Doubs à hauteur de 300 000 € affectés en dépenses à l'éclairage public, le GER (Gros Entretien Renouvellement) et les requalifications de voirie, ou encore les travaux de voirie liés aux eaux pluviales.

En recettes, cette décision modificative intègre enfin les inscriptions exceptionnelles concernant des indemnités d'assurances et une nouvelle prolongation jusqu'au 31 décembre 2023, d'une allocation de La City à la Région Bourgogne-Franche-Comté avant son transfert sur Viotte.

S'agissant des budgets annexes Transports, Déchets, Eau, Assainissement et Chauffage urbain, la décision modificative intègre principalement, au-delà des décisions nationales et de l'amortisseur électricité déjà mentionné, une aide exceptionnelle de l'État de 748 000 € sur le budget annexe Transports accordée aux autorités organisatrices de la mobilité, notamment au titre de la hausse des dépenses d'énergie. Cette aide est affectée dans cette décision modificative à l'accroissement des dépenses d'équipement et de matériels de transport en commun. Des crédits d'investissement complémentaires pour 1,2 M€ sont également inscrits sur le budget Eau pour accélérer les travaux de réseau.

Tels sont les éléments de synthèse que je souhaitais mettre en avant dans le cadre de cette décision modificative n° 2, dont vous avez bien évidemment tout le contenu dans le rapport, plus les documents annexes, sous forme de tableau.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Excusez-moi, mais je vois une demande qui n'a rien à voir avec ce que tu es en train de dire. Le nom de Monsieur RACLOT est RACLOT. En effet, nous avons dit que nous l'afficherions. De plus, Gilles ORY s'écrit ORY, pour ceux qui auraient oublié l'orthographe.

M. BAULIEU.- Le débat est maintenant ouvert sur la DM.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous des questions ce soir sur cette DM2 ? S'il n'y a pas de question particulière, je vous propose de vous prononcer. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2023 par chapitre, tel que présenté en annexe du rapport, et conformément aux documents budgétaires.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

12 - Révision des Autorisations de Programme (AP), Autorisations d'Engagement (AE) et Crédits de Paiement (CP)

M. BAULIEU.- Ce rapport est très bien résumé dans le résumé. Nous avons des modifications d'autorisations de programme en matière d'habitat et du PNRU (Programme National pour la Rénovation Urbaine) avec modification y compris du besoin de financement, avec actualisation de l'échéancier. C'est en écho directement avec mes propos précédents. En matière d'habitat, les choses sont sur la durée. Il n'est donc pas aberrant que nous nous retrouvions dans cette situation. Vous avez les tableaux, soit +400 000 € en habitat.

Sur le PNRU, précisons que les 798 000 € correspondent au surcoût pour l'opération du bâtiment informatique, dont Grand Besançon, Aktya et Sedia portent le projet. Il s'agit par ailleurs dans ce rapport de clôturer l'AP/CP Voie en site propre que nous avons ouvert pour ce que nous appelons maintenant la ligne 3+, puisque l'opération est définitivement terminée, il reste quelques crédits, donc quelques sous-réalisations que vous pouvez voir dans le tableau. Voilà le contenu résumé de ce rapport n° 12, Présidente.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je soumetts ce rapport au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement :

- sur l'augmentation des autorisations de programme et la révision de leurs découpages en crédits de paiement concernant :
 - o AP/CP « PNRU 2016-2024 »,
 - o AP/CP « Habitat 2013-2021 ».
- sur la clôture de l'AP/CP « Voie en site propre » sur le budget annexe transports.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

13 - Service d'assurance "Dommages aux biens" pour Grand Besançon Métropole et la Ville de Besançon - Autorisation de signature du marché

M. BAULIEU.- Quelques mots de présentation pour faire une synthèse très rapide de ce dossier. Vous en avez pris connaissance. Ce rapport nous ramène directement à la réalité en matière d'assurance de nos risques. D'ailleurs, l'actualité nous montre que c'est un phénomène général qui touche les collectivités, mais pas uniquement. On entend un certain nombre de commentaires sur l'évolution également des assurances des privés, ce qui, d'une certaine manière, n'est pas très étonnant compte tenu des risques à couvrir sur les polices d'assurance privées, y compris les risques de catastrophes naturelles.

Sur les risques que nous avons à couvrir pour ce qui nous concerne, bien évidemment, ce n'est pas bien évident, mais nous avons traversé cet exercice sans préjudice particulier. Nous en avons connu à une époque pas si lointaine, que ce soit sur Grand Besançon avec le problème du parking souterrain sur Planoise, mais également de ce qui était aussi le magasin Intermarché, et sur la ville, nous nous souvenons particulièrement de l'hôtel de ville. D'ailleurs, à cette occasion, notre assureur s'était rappelé à notre bon souvenir par une majoration substantielle de notre prime d'assurances.

Dans le contexte général que nous connaissons, dont je viens de parler brièvement, les assurances, notre assureur comme d'autres, font valoir leurs prérogatives contractuelles afin de dénoncer les contrats quand bon leur semble. C'est ce que nous avons connu dans le courant de cette année avec dénonciation de nos contrats par notre assureur, MAIF SMACL, puisque désormais c'est le même groupe, avec la nécessité, alors que nos contrats venaient à échéance en 2026, de consulter à nouveau pour bénéficier de nouveaux types de contrat.

Il est proposé ce soir de valider ce qui a été proposé par la Commission d'Appels d'Offres, avec des hausses substantielles concernant notamment Grand Besançon. On nous demandait récemment d'interpréter une évolution tarifaire un peu différente sur Besançon, mais vous aurez bien noté qu'il y a dissociation des risques en termes de niveaux couverts. Vous avez cela dans le rapport en p. 354, avec les dommages aux biens 1^{ère} ligne, dommages aux biens 2^e ligne, ce qui veut dire que nous avons une couverture à 19 M€ pour la 1^{ère} ligne et nous allons jusqu'à 49 M€ sur la 2^e. Lorsqu'il y a dissociation, on peut éventuellement avoir une issue relativement favorable en 1^{ère} ligne et nous verrons ce qu'il en est en 2^e, les 1^{ères} lignes n'ayant pas de réponse à cette heure, mais cela ne fait pas partie du rapport.

Nous sommes invités tout simplement, dans ce contexte, je ne sais pas si l'on peut le qualifier de particulier, parce qu'il y a fort à parier ou à craindre que ce que nous connaissons en matière notamment climatique, avec les risques de catastrophes naturelles en tous genres, que nous ayons encore des déboires. Les assureurs se retournent donc vers les assurés.

Après, s'agissant des autres risques liés, j'entendais encore la Présidente faire état hier du point fait chez le président de la République après les émeutes du début de l'été. C'est vrai qu'il y a eu des dégâts considérables sur certains territoires, dans certaines villes, à tel point que certaines villes aujourd'hui n'ont plus d'assureur. C'est la raison pour laquelle, tout en vous présentant ce rapport avec des augmentations substantielles, nos services spécialisés m'inviteraient à vous dire que nous sommes dans une situation plutôt favorable, puisque nous avons encore des réponses, même si nous devons compléter le dispositif sur ce que j'ai intitulé tout à l'heure, comme indiqué dans le rapport, les dommages aux biens 2^e ligne pour les niveaux supérieurs.

Il vous est proposé ce soir d'autoriser la présidente à signer le lot n° 1 « Assurance Dommages aux biens 1^{ère} ligne Ville de Besançon », puisque nous sommes en groupement dans cette affaire et que Besançon est coordonnatrice, pour une prime annuelle de 433 000 € et le lot n° 3 « Assurance Dommages aux biens 1^{ère} ligne GBM » avec la MAIF SMACL pour une prime annuelle de 411 600 €. Si vous me demandez l'évolution, nous sommes en moyenne en gros à 60 % d'augmentation pour ce qui nous concerne. Cela dissimule des écarts considérables, puisque parmi nos risques couverts, il y en a un à +400 % en matière d'évolution, mais je ne ferai pas le détail. L'assureur a sans doute considéré que ce n'était vraiment pas suffisamment élevé.

Voilà le rapport que je vous présente. Le volet de la ligne 2 est pour plus tard. Sur cette ligne 1, malgré les hausses, au regard du contexte général, nous sommes finalement assez satisfaits de pouvoir vous présenter cela.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes de précision ? S'il n'y a pas de question, je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer le lot n° 1 « Assurance Dommages aux biens 1^{ère} ligne Ville de Besançon » avec SMACL Assurances SA pour une prime annuelle de 433 314,57 € TTC et le lot n° 3 « Assurance Dommages aux biens 1^{ère} ligne GBM » avec SMACL Assurances SA pour une prime annuelle de 411 600,55 € TTC.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

14 - Création du fonds de soutien aux équipements communaux de rayonnement sur le bassin de vie

M. BAULIEU.- Cela nous paraît être un élément important largement connu maintenant, puisque nous l'avons également évoqué en Conférence des Maires – nous n'y étions pas tout à fait tous, mais nous étions un grand nombre – pour ce qui est une nouvelle politique de Grand Besançon Métropole dans le cadre de la démarche de mutualisation et de portage en commun des choses avec les communes. Nous pouvons mettre cela en parallèle avec ce que nous développons de manière intense, à savoir l'aide aux communes. On dit beaucoup de choses. Nous vivons beaucoup de choses sur l'isolement des communes, l'isolement des maires, le manque de moyens des communes, etc. Je fais partie de ceux, et je crois que nous sommes un certain nombre ici, qui considèrent que cela ne sert à rien de se plaindre et se lamenter sans cesse, mais il s'agit de trouver des solutions.

Nous trouvons ces solutions dans l'intercommunalité, et c'est le sens de ce travail fait et sans cesse accru avec l'aide aux communes, dispositif de mutualisation de moyens, des personnes, d'ingénierie, etc., puisque c'est la forme juridique qu'il convient d'avoir parfaitement à l'esprit, des moyens mis en œuvre par Grand Besançon au service des communes, dans l'aide aux communes, de manière variée et sans cesse en accroissement. Nous avons eu une étape importante récemment avec, par exemple, la création du pôle de remplacement des secrétaires de mairie qui rencontre un vrai succès.

C'est dans cet esprit que nous ajoutons ce volet de politique à ce que nous faisons dans l'accompagnement des communes, non pas pour être un cofinancier de plus des investissements des communes, et c'est ce que nous avons voulu bien cadrer, mais dans l'esprit précisément de l'intercommunalité et de la mutualisation.

D'où cette cible très précise d'un fonds de soutien aux équipements communaux de rayonnement sur le bassin de vie, ce qui exclut toutes opérations à caractère strictement communal. C'est ce que nous devons avoir bien à l'esprit pour comprendre à la fois, mais surtout l'esprit de cette démarche, de cette initiative.

Nous démarrons la démarche avec une dotation initiale, avec des règles qui, bien évidemment, à l'usage, pourront être amendées si nous le considérons comme nécessaire et c'est nous qui le déciderons. Cependant, nous mettons en route le dispositif dès maintenant si nous le décidons ce soir, bien évidemment, en créant un fonds pour précisément accompagner ces créations d'équipements à rayonnement de bassin de vie. Nous proposons de doter ce fonds de 1 M€/an, soit 500 000 € sur 2023, année déjà bien entamée.

Ce fonds est ouvert à toutes les communes du territoire à condition de répondre à cette notion d'équipement de bassin de vie, avec un ciblage sur un certain nombre d'équipements, à savoir un équipement bien évidemment public, couvert puisque nous avons considéré que ce qui était non couvert pouvait bénéficier d'autres financements, nouveau en termes de moyens autant que faire se peut, et il concerne également les extensions ou les rénovations. En effet, nous savons que certains équipements répondent à cette définition, existent dans les communes, sont portés par les communes et ont cet intérêt de bassin de vie. Nous n'allons pas laisser ces projets de côté. Les thématiques sont des

thématiques d'équipements sportifs, culturels, hors patrimoine historique, équipements à vocation sociale, à vocation socioculturelle ou équipements relatifs à la petite enfance.

J'ai indiqué que c'est sur le bassin de vie, élément déterminant pour être accompagné dans cette démarche. Nous avons essayé de définir cette notion de bassin de vie. Cela veut dire que le périmètre géographique d'intérêt, de rayonnement de l'équipement dépasse le périmètre de la commune, qu'il y a un nombre significatif d'usagers sur le bassin de vie, c'est-à-dire que finalement, si l'équipement accueille un seul citoyen d'une commune voisine, nous ne sommes pas dans ce cas de figure.

Dans le débat en Bureau, il y a eu une forte insistance pour que ce soit très ouvert, pour que l'accès soit large pour les usagers du bassin de vie, c'est-à-dire sans notion d'exclusivité ou de priorité aux habitants usagers de la commune, et avec cette notion qui nous habite de plus en plus pour rationaliser les choses, de recherche de mutualisation de l'équipement par la commune. Bref, essayons aussi par ce biais de plutôt canaliser les créations, les investissements en nombre, de sorte que nous valorisions pleinement ce que nous mettons en place.

S'agissant des restrictions, j'ai évoqué tout à l'heure ce qui n'est pas couvert. Nous rappelons, parce que c'est le cas par le texte, que nous ne pouvons pas accompagner des projets portés par les syndicats. Ce n'est pas une vue de notre part, mais cette règle existe et nous l'avons éprouvée il y a quelques années d'ailleurs, pour être précis. Nous avons laissé de côté également les équipements scolaires ou périscolaires qui relèvent d'une carte spécifique et aussi de financements relativement nombreux, ainsi que les projets culturels relevant du patrimoine historique, qui relèvent également d'une catégorie spécifique.

Ensuite, sur les caractéristiques financières de ce dispositif, nous avons déjà attiré notre attention comme quoi ce serait mieux si c'était plus, bien évidemment. Néanmoins, nous mettons en place ce dispositif. Ce n'est pas si évident de dégager 1 M€ supplémentaires de concours financier à l'année. Nous le faisons donc en ouvrant ce financement avec les règles suivantes :

- 200 000 € de plafond par commune avec possibilité d'y revenir tous les trois ans,
- le maître d'ouvrage doit financer au moins 20 %, règle classique des 80 % que tout le monde connaît dans cette salle.

Nous proposons dans cette démarche de retenir ce que nous sommes en train de généraliser sur nos concours financiers ou les mobilisations de fonds de concours par les communes, à savoir la modulation de l'aide, comme nous le faisons en matière de fonds de concours sur les voiries en fonction de la richesse de la commune sur un taux qui oscille entre 15 et 30 %.

Voilà les éléments essentiels à souligner, l'aide étant cumulable avec d'autres si cela répond aux conditions. Après, vous avez dans le rapport quelques indications sur les modalités de versement, avec déjà une première avance de 30 % dès l'attribution, etc., puis les opérations suivantes sur justificatif. Voilà en résumé, mais j'ai été relativement long quand même pour présenter cette opération qui, encore une fois, est une politique nouvelle que nous proposons de mettre en œuvre, je le répète, dans l'esprit intercommunal des mutualisations. Nous ne sommes pas des financeurs supplémentaires de tous les investissements, mais nous construisons un territoire d'intercommunalité et de mutualisation.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. J'ai plusieurs demandes de parole. Je commence par Monsieur BOURGEOIS.

M. BOURGEOIS.- Bonsoir à tous. Nous allons certainement voter ce soir 500 000 € pour 2023. Nous sommes en octobre. Les projets démarrés il y a quelques semaines pourront-ils être éligibles ?

M. BAULIEU.- Le principe de tout financement est que nous ayons un accord ou une autorisation de commencer les travaux avant que le financement ne commence. Nous n'allons pas pouvoir nous soustraire à cette règle générale. Autrement, nous serions sur de la rétroactivité qui serait sans fin.

M. BOURGEOIS.- C'était le fait qu'on le vote à trois mois de la fin de l'année. Certains projets ne peuvent-ils pas être pris en compte exceptionnellement par rapport au vote qui paraît tardif ?

M. BAULIEU.- Il est tardif par rapport à 2023, mais très précoce par rapport à 2024, et encore mieux sur 2025. Néanmoins, lorsqu'on lance une aide politique, il faut le faire à un moment donné. C'est dès

lors que nous avons su mettre au point ce dispositif que nous pouvons le présenter à l'assemblée. La règle consistant à indiquer que l'on ne peut apporter un concours financier qu'à une opération qui n'a pas fait l'objet d'un commencement est une règle générale.

S'adressant à Monsieur BOURGEOIS. Émile, je crois particulièrement comprendre ce que tu veux évoquer, mais la rétroactivité serait sans fin, parce qu'à 15 jours, à un mois, deux, six ou trois mois, chacun le justifierait. La règle en matière de cofinancement est que l'on ait le dépôt d'une demande avant le démarrage des travaux. Nous avons ouvert cette possibilité à ce que nous donnions l'autorisation de commencer les travaux avant notification de la décision, et nous ne pouvons pas nous extraire de cette règle. C'est avec regret, je le sais, Émile, mais je ne peux pas te répondre autre chose.

M. BOURGEOIS.- Si j'avais su, j'aurais décalé mon chantier d'un mois.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est la règle permanente. J'ajoute simplement que nous pouvons nous féliciter de la motion que nous avons votée et adoptée ici sur le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), parce qu'elle a porté ses fruits. Vous savez que la Première ministre a annoncé le 15 septembre dernier la décision d'étendre le FCTVA aux dépenses d'aménagement de terrain dans le cadre du projet de loi de finances pour 2024. Ce nouveau soutien de l'État, qui s'élève à 250 M€ à l'investissement public local, concernera les opérations d'aménagement de terrains sportifs ou d'espaces verts et naturels. Cette information est intéressante. Parfois, les questions se sont posées pour savoir s'il était important que l'on fasse connaître par nos motions. C'est la preuve que les voix des élus doivent s'élever aussi lorsque l'on considère qu'il y a une « injustice », une incompréhension sur un certain nombre de dispositifs. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. FELT.- Merci beaucoup. Pour le dossier que nous sommes en train d'examiner, je souhaiterais que l'on fasse preuve de souplesse. Évidemment, je ne fais pas référence au cas qui vient d'être cité, puisqu'il y a une règle et vous l'avez appliquée. Néanmoins, pour les dossiers futurs, que l'on fasse preuve de souplesse, et surtout de rapidité. Pour les communes, il n'y a rien de plus désagréable que d'être dans l'expectative, d'attendre, de ne pas savoir si elles vont être financées, etc. Lorsque l'on construit un projet, on a besoin d'assurances. Par exemple, pour la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), on souffre un peu. C'est bien, elle arrive, mais les communes, les gens qui travaillent dans les communes, donc les conseillers municipaux, ont besoin d'être rassurés. Lorsque l'on fait notre reporting, on nous dit « oui, mais les subventions ne sont pas notifiées », etc. Il faudrait donc introduire une dose de rapidité pour sécuriser le projet que porte la commune.

M. BAULIEU.- Sur cette question, j'indiquais précédemment que nous avons énoncé des règles claires dans notre règlement. Je ne demande pas de traitement de faveur, mais j'ai un pouvoir et il me faudrait des bulletins supplémentaires, y compris pour le vote suivant. Lorsque l'on a un pouvoir, il faut au moins que celui que l'on représente puisse voter.

Nous avons énoncé des règles que je crois claires. C'est un travail collectif fait par le groupe PPI (Programme Pluriannuel d'Intervention), enrichi par les contributions du Bureau. Elles doivent permettre à chacun de savoir s'il est « dans les clous » en matière de dossier. Quant à la rapidité, nous ne pouvons pas faire autrement, Marcel.

Comme nous l'avons acté et comme je le disais à Émile BOURGEOIS, nous ne pouvons pas déroger à la règle du démarrage des travaux, mais nous avons acté le fait que nous pourrions assez rapidement, lorsque nous recevons un dossier, sous réserve de complétude du dossier selon la formule consacrée, notifier une autorisation de commencer les travaux. Cela étant, ce n'est encore pas un accord de financement. Après, il s'agit que les instances compétentes le fassent. Néanmoins, en écho à ce que tu dis, nous avons besoin de clarté.

Le règlement est clair. Si les dossiers sont très clairs par rapport au règlement, vous avez les thématiques, vous avez l'impérieuse nécessité de justifier que c'est un équipement d'intérêt de bassin de vie. Cela s'explique bien. On connaît d'ailleurs un certain nombre d'équipements qui fonctionnent d'ores et déjà. Si vous répondez à ces conditions, il n'y a pas tellement d'angoisse à avoir entre le moment où l'on commence les travaux et le jour où l'on a la notification de l'accord. Néanmoins, il s'agit d'être clair contractuellement. Les conditions posées sont claires. Veillons à les satisfaire lorsque nous déposons un dossier. À défaut, c'est à vos risques et périls. Ce n'est pas la catastrophe si ce n'est d'être refusé. Vous ne pouvez guère imaginer plus simple dans l'énoncé.

J'ai insisté particulièrement sur l'idée que nous n'allons pas rentrer dans un schéma consistant à dire que maintenant, le Grand Besançon est un financeur supplémentaire, que lorsque l'on dépose un dossier, il y a un financement du Grand Besançon. En revanche, en écho et en réponse à des sollicitations, nous accompagnons ceux qui représentent cette caractéristique intercommunale forte. En effet, bien évidemment, nous sommes un territoire unitaire à 68 communes, et la vie locale est faite de relations plus proches, mais elle est faite aussi de relations qui ne se limitent pas aux frontières administratives de nos communes, et fort heureusement. Nous avons bon nombre d'équipements aujourd'hui, sportifs notamment – je pense spontanément à ceux-là –, tous d'intérêt de bassin de vie, parce que les clubs en question réunissent des adhérents de différentes communes.

Quelquefois, sur le plan culturel, je cite souvent le cas du cinéma. Je ne sais pas si c'est un bon exemple, mais je dis souvent « je parierais quand même que le cinéma de Byans-sur-Doubs a une utilité qui dépasse les limites de la commune ». C'était pour prendre un exemple d'équipement culturel un peu singulier, parce qu'il a une histoire particulière. Pour avoir un équipement sur ce territoire, comme la commune de Byans-sur-Doubs, nous avons un exemple criant. Le jour où il voudra faire des travaux, je pense qu'il pourra déposer un dossier et il n'y aura pas tellement de débat sur l'intérêt de bassin de vie, par exemple. Voilà la réponse honnête que nous pouvons faire, Marcel.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. La parole est à Jean-Paul MICHAUD.

M. MICHAUD.- Bonsoir à tous. Je voulais faire la même intervention que celle que j'ai faite en bureau concernant ce dossier qui me semble très important en termes de solidarité sur notre territoire et la compléter. Vous savez que le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), le Grand Besançon et le Val Marnaysien ont contractualisé avec la Région, pour deux modèles sur ces contrats. Le premier, le modèle métropolitain, concerne essentiellement le Grand Besançon avec un montant de 14 M€ de travaux subventionnables par la Région.

Le deuxième modèle est le modèle territorial qui s'adresse davantage aux communes, avec un montant de 4 M€ pour le Grand Besançon et environ 450 000 € pour le territoire du Val Marnaysien. Ce contrat territorial, dans ce volet territorial, pourra venir compléter évidemment les subventions versées et qui seront acceptées par le Grand Besançon dans le cadre de ce que nous votons ce soir. Je tenais à apporter cette précision. Je pense que c'est important.

Par ailleurs, je voudrais remercier Laurent CROIZIER. Je sais qu'il est intervenu directement auprès de la Première ministre concernant le FCTVA. Son intervention a complété la motion que nous avons prise ici. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. FAGAUT.- En complément de ce que vient de dire Jean-Paul MICHAUD, je vais aussi dans ce sens. Nous avons eu de nombreux débats ici sur le FCTVA. Nous savons très bien que les dépenses d'acquisition, d'aménagement et d'agencement de terrain n'avaient pas été prises en compte en 2021 dans l'éligibilité du FCTVA.

Pour avoir beaucoup échangé sur ce sujet avec le sénateur Jacques GROSPERRIN, je sais que Gérard LARCHER s'était aussi beaucoup mobilisé avec le groupe majoritaire au Sénat dans ce sens. Cette information a été diffusée dernièrement. Je pense que tout le monde l'a eue dans ses communes respectives, puisque dans le cadre du projet de loi de finances 2024, les dépenses d'aménagement de terrain seront éligibles au FCTVA. C'est vrai que c'est une mobilisation générale autour de cela. Les sénateurs ainsi que Jacques GROSPERRIN se sont mobilisés en ce sens et l'ensemble du groupe au sein du Sénat a pu obtenir gain de cause dans ce sens. C'était le sens de mon intervention.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. MAURICE.- J'ai plusieurs remarques. Tout d'abord, je suis un peu comme Émile BOURGEOIS, mais au niveau de la TVA. Remettre la TVA, c'est très bien pour ceux qui ont des projets, mais ceux qui viennent de réaliser des projets vont passer devant la glace et il leur est impossible de la récupérer. Sur 1,4 M€, cela fait quand même un peu mal !

Sur le sujet, mon collègue Patrick AYACHE devait intervenir. Malheureusement, il a attrapé le Covid. Je dois donc intervenir pour lui, mais nous devons le faire à deux voix. Nous avons constaté la frilosité de GBM à financer des équipements, qu'ils soient sportifs, culturels, sociaux, etc., sur le montant qui peut être attribué. Il est bien évident qu'aujourd'hui, si, comme le dit Gabriel BAULIEU, il faut s'inscrire dans des équipements intercommunaux pour avoir de la référence – et j'ai participé au groupe de travail bien évidemment sans jamais mettre en avant le complexe que nous devons faire avec Pirey –, il s'avère qu'aujourd'hui, les enveloppes attribuées sur ce type de projet ne prennent pas en compte les équipements découverts, seuls les équipements couverts étant financés, parce qu'il y a la création d'un syndicat.

Par conséquent, nous sommes largement pénalisés sur le type de subvention que nous pourrions avoir et nous pourrions bien évidemment, en plus d'un certain nombre de points, remettre en cause les projets, que ce soit celui de Pirey École-Valentin, ou ceux des autres communes, parce qu'un jour ou l'autre, elles auront aussi des besoins intercommunaux dans les différents secteurs. Si nous ajoutons à cela les coûts prévisionnels sous le poids de l'inflation et des taux d'intérêt, la sensibilité des élus concernant la consommation, les potentielles consommations foncières qui peuvent impacter les équipements et le projet de financement de subvention, il sera extrêmement difficile pour les communes, voire les groupements de communes, de réaliser des projets intercommunaux.

M. BAULIEU.- Sur cette intervention, sujet sur lequel nous avons pu échanger, que ce soit avec Yves MAURICE ou avec Patrick AYACHE, simplement deux ou trois choses. Nous proposons ce soir, dans tous les cas de figure, un plus de contribution financière aux communes qui prennent des initiatives touchant à la création ou à la rénovation d'extension d'équipements d'intérêt de bassin de vie. Quand j'entends que cela pourrait remettre en cause des projets pensés avant même que ce que nous évoquons ce soir ne soit même en l'état embryonnaire, je me dis qu'il peut y avoir d'autres considérations éminemment respectables. Cela étant, il ne faut pas se tromper sur l'appréciation des choses. C'est ce que nous devons avoir parfaitement à l'esprit dans un respect absolu sur l'initiative des communes, dont je fais partie en tant que maire, mais ne déportons pas les responsabilités.

Ce que nous proposons ce soir pourra peut-être évoluer dans l'avenir et c'est un plus dans tous les cas de figure. J'ai bien entendu sur un très beau projet porté sur Pirey École-Valentin, on m'a fait comprendre que ce serait bien si c'était plus. Oui, sans doute, mais d'autres sont aussi en situation de besoin. Il convient donc d'agir avec mesure et responsabilité. Néanmoins, si un jour ici ou là nous étions amenés les uns les autres à renoncer à tel ou tel projet que nous aurions en magasin ou porté depuis quelques années, n'assimilons pas cela à un problème de financement insuffisant par Grand Besançon. Je le dis en toute amitié, mais en responsabilité à l'égard des collègues concernés, qu'il s'agisse de Pirey École-Valentin ou d'autres au demeurant.

C'est bien évidemment notre responsabilité à tous, mais ne perdons pas de vue que nous n'avons pas vocation, en tant que Grand Besançon, à être le énième financeur de tous les projets des communes et à des niveaux très élevés. Cependant, dans cette affaire, nous souhaitons accompagner ce qui est précisément d'inspiration et d'esprit intercommunal sans perdre de vue les autres facettes du débat que nous avons dans cette salle.

Nous avons porté ensemble des projets et des trajectoires qui nous conduiront à réexaminer nos ressources. Cela signifie que nous devons un jour aussi nous prononcer sur les moyens, dont nous nous dotons pour mener des politiques simplement pour répondre aux engagements que nous avons pris. Nous devons aussi avoir cela parfaitement à l'esprit lorsque l'on peut considérer, et je l'entends fort bien, que dans tel ou tel domaine, nous pourrions faire plus. Nous pouvons faire plus, mais avec plus.

Cela étant, nous sommes, me semble-t-il, au rendez-vous de ce que bon nombre parmi nous attendait avec cette proposition ce soir, qui est l'instauration d'une nouvelle politique dans le droit fil de ce que nous faisons en matière d'aide aux communes, solidarité intercommunale, etc. Après, bien évidemment, si les circonstances et les volontés veulent faire évoluer ce dispositif, ce sera une autre étape dans le dispositif. Je nous propose de valider celui-là et de l'éprouver très concrètement pour pouvoir en faire une évaluation.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup pour cette présentation et cet échange. Franchement, je pense que nous pouvons saluer un nouveau dispositif extrêmement volontaire. En effet, 1 M€/an pour

une ligne comme celle-ci, c'est quelque chose d'envisagé et d'extrêmement volontaire pour l'accompagnement des communes dans leurs investissements. Je vous propose de le soumettre au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la création du nouveau « Fonds de soutien aux équipements communaux de rayonnement sur le bassin de vie » telles qu'exposées dans le rapport ;
- se prononce favorablement sur les modalités d'application du nouveau « Fonds de soutien aux équipements communaux de rayonnement sur le bassin de vie » telles qu'exposées, et détaillées dans le règlement d'intervention annexé au présent rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

15 - Cotisation Foncière des Entreprises - Extension de l'exonération aux librairies non labellisées indépendantes de référence

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ce rapport ne fait pas l'objet d'une présentation. S'il n'y a pas de question, je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide, à compter du 1^{er} janvier 2024, l'exonération de Cotisation Foncière des Entreprises prévue à l'article 1464 I bis du Code Général des Impôts pour les établissements réalisant une activité de vente de livres neufs au détail représentant au minimum 50 % du chiffre d'affaires au cours de la période de référence mentionnée à l'article 1467 A et qui ne disposent pas du label de librairie indépendante de référence mentionné à l'article 1464 I.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

16 - Intégration des indemnités pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants dans le RIFSEEP

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous des questions ? S'il n'y a pas de question, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- l'intégration des indemnités pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants dans le RIFSEEP sous forme d'IFSE liée à la pénibilité ;
- les différentes catégories d'IFSE liées à la pénibilité, leur montant et la répartition des métiers entre ces différentes catégories.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

17 - Actualisation de la liste des emplois permanents – Grand Besançon Métropole - Création d'un emploi d'attaché et recalibrage d'un emploi d'adjoint administratif en rédacteur au sein de la direction de l'Habitat. Création d'un emploi d'attaché à la Direction Performance et Conseil de Gestion

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous des questions ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement à :
 - o la création d'un emploi d'attaché (chargé de mission observatoire et données) au sein de la Direction de l'Habitat ;
 - o la création d'un emploi de rédacteur (chargé de gestion) et suppression d'un emploi d'adjoint administratif (adjoint de gestion administrative) au sein du service Logement et Accueil des Gens du Voyage ;

- la création d'un emploi d'attaché (chargé de projets transversaux) au sein de la Direction Performance et Conseil de Gestion ;
 - l'actualisation de la liste des emplois permanents pour tenir compte de la création et du recalibrage intervenants sur le budget principal.
- autorise le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents au sein de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole, dans le cadre de la législation en vigueur et en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

18 - Comité des œuvres sociales – Avenant n°1 à la convention 2023-2026

Mme Elise AEBISCHER (1) et MM. Hasni ALEM (1), MM. Gabriel BAULIEU (2), Kévin BERTAGNOLI (1), Olivier GRIMAITRE (1), Jacques KRIEGER (2) et Fabrice TAILLARD (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il est important de voir qu'il y a une sollicitation importante. Nous subissons une crise sociale qui s'exprime aussi à travers ce genre d'avenant. Celui-ci montre qu'il y a des situations de précarité de plus en plus nombreuses, ce qu'il faut souligner. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention complémentaire, au titre des secours à destination des agents, d'un montant de 18 240 € au Comité des Œuvres Sociales, pour l'année 2023, dans le cadre de la convention régissant les relations entre la Ville, le Centre Communal d'Action Sociale, le Grand Besançon Métropole et le Comité des Œuvres Sociales,
- approuve l'avenant correspondant joint au rapport,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à le signer.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 99

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 10

19 - Habitat - 2^{ème} Arrêt du projet de Programme Local de l'Habitat 2024-2029

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est un moment particulier. Je donne la parole à Pascal ROUTHIER.

M. ROUTHIER.- Merci, Madame la Présidente. S'agissant de ce deuxième arrêt à ce jour, au 28 septembre 2023, nous pouvons nous féliciter des retours des communes concernant ce PLH (Programme Local de l'Habitat). Le premier PLH voté il y a déjà six ou sept ans n'avait pas eu autant de retours. Merci à l'ensemble des communes qui se sont intéressées à ce PLH et qui l'ont voté. Vous avez les chiffres sous les yeux. Sur les 68 communes de GBM :

- 55 ont délibéré et donné leur avis,
- 47 ont donné un avis favorable (en vert dans le tableau),
- 4 ont donné un avis favorable, mais avec remarques,
- 4 ont donné un avis défavorable.

Je pense que ces avis défavorables rejoignent aussi les interrogations des 4 avis favorables avec remarques. C'est bien sûr l'inquiétude de ne pas pouvoir réaliser les projets dans certaines communes. Comme je l'ai déjà dit, je répète que nous sommes sur des chiffres répartis sur l'ensemble du territoire, avec un arrêt à 900 logements.

Bien sûr, nous répartissons ces logements d'une manière mathématique en fonction des projets réalisés ces 10 dernières années. Néanmoins, cela ne veut pas dire que les projets que vous avez décidé de mettre en œuvre sur l'ensemble de vos PLU ne verront pas le jour, bien au contraire. De plus, vous savez très bien que des projets se décalent dans le temps. Sur les prochaines années, il y aura forcément des décalages qui permettront, pour certaines communes, de se voir inscrire dans ce PLH. Il n'y a donc pas d'inquiétude à avoir. D'ailleurs, en faisant le point avec les bailleurs sociaux, nous nous

apercevons que de nombreux projets sont sur le tableau, ce qui est une excellente chose. Cela étant, ce sera à nous de sélectionner bien entendu.

L'avis du SCoT, par la voix de Jean-Paul MICHAUD, a été favorable. Merci. La prochaine étape aura lieu prochainement avec la réunion du CRHH (Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement). Il donnera son avis sur ce PLH. Des allers et retours se feront encore certainement en discussion avec les services de l'État. Néanmoins, dans la globalité, nous avons un PLH qui pourra tout à fait s'arrêter en fin d'année. Si vous avez des questions, n'hésitez pas.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous des questions ?

M. FELT.- Je fais partie des communes dont le Conseil Municipal a émis un avis réservé. Je n'ai pas de souci avec les obligations de ma commune. Je sais qu'elles seront remplies à l'issue de l'échéance. C'est plus sur un plan macro que je me place. Nous avons ce chiffre de 900 logements. Néanmoins, je suis étonné. Avons-nous véritablement tenu compte de la conjoncture qui est la nôtre ? Nous voyons bien que les crédits dévolus par les banques diminuent. Un opérateur important de la place aujourd'hui fait l'écho dans la presse en disant que les prêts ont baissé de 40 à 50 %. Il y a une chute drastique des permis de construire actuellement. Cette chute s'explique par des événements que nous ne maîtrisons pas, bien entendu, qui se sont additionnés les uns après les autres ces derniers mois et ces dernières années, tout cela avec une augmentation significative des matériaux pour la construction, et pour terminer, des prix du terrain qui dépassent l'entendement.

Je regarde un peu le marché de ma commune. Je vois des terrains à vendre et c'est absolument honteux de voir des prix aussi élevés pour des surfaces peut-être certes intéressantes, mais cela reste quand même honteux. Quelle est la place des primo-accédants dans cet univers économique ? Le chiffre de 900 logements me paraît un peu ambitieux. Je m'étonne que l'on n'ait pas essayé d'y mettre du conditionnel. Pour le dernier PLH, c'était 1 200 logements et nous en avons réalisé 900. Je n'ai pas dit que c'était « au doigt mouillé », car des études ont été faites. J'ai lu le document presque complètement. Un travail sérieux a été réalisé, mais c'est un peu mon analyse. Je pense que nous aurons des difficultés.

Lorsque ce marché repartira demain, on n'ira pas claquer des doigts pour déposer les permis de construire. Il y a une inertie importante avant de poser la première pierre. Je ne sais pas où je serai en 2028-2029. Je serai peut-être toujours là, je ne sais pas. Néanmoins, le chiffre de 900 m'interpelle et il me paraît ambitieux. Cela étant, je souhaite bien évidemment que nous les réalisions.

Pour terminer, nous nous sommes interrogés dans la commune, mais ce n'était pas une interrogation pour dire que nous allions voter contre, non, car nous allons lever non pas l'ambiguïté, mais nous allons changer le vote. Bien entendu, je vais voter ce rapport, puisque je sais que je réaliserai mes objectifs. Je le sais, puisque j'en ai la maîtrise. Néanmoins, je voulais quand même vous faire part d'une certaine crainte quant aux événements que je viens de relater.

M. ROUTHIER.- Marcel, tu as tout à fait raison. Bien sûr qu'il faut avoir des craintes. Nous ne savons pas ce que demain sera réellement, mais il y a encore des moments intéressants. En 2014, vous aviez des taux d'intérêt supérieurs à 5 %, rappelez-vous, et nous sommes actuellement à 4 %. Il faut donc avoir cette ambition de vouloir continuer à aménager, à apporter du logement. Nous sommes très en retard sur le logement. Les décisions ont été prises collégialement. Bien sûr nous voulons garder cette ambition. Comme nous le disons dans le PLH, nous voulons conserver nos jeunes, nous ne voulons plus d'évaporation, nous voulons absolument essayer d'étoffer cet aménagement sur l'ensemble des 68 communes.

Que ce soit au niveau du SCoT comme au niveau du PLH, nous avons arrêté un chiffre. Nous aurions très bien pu arrêter un chiffre de 700, mais cela n'aurait rien donné. L'ambition est de rester au niveau actuel, c'est-à-dire au niveau de 2017, de ne pas aller plus bas et de mettre en œuvre tous les éléments nécessaires pour conserver cette évolution. C'est vrai que le chiffre de 1 200 du dernier PLH et du SCoT, c'était beaucoup. Nous n'y sommes pas arrivés pour plusieurs raisons. Nous n'avons certainement pas été suffisamment organisés. Je pense qu'aujourd'hui, il est très important pour nous de maîtriser les choses. Comme tu l'as dit, tu maîtrises ta commune, tu sais exactement dans quel sens tu vas aller, le nombre de logements que tu vas construire, ton PLU est impeccable et tu sais ce que tu vas faire.

Je pense que tous les maires présents dans cette salle ce soir savent ce dont ils ont envie. D'ailleurs, un certain nombre d'entre eux disent qu'ils n'en ont pas assez. Bien sûr qu'on leur donnera et bien sûr qu'ils l'auront. Je pense que nous nous organisons, si nous parvenons à faire une gestion intelligente de l'habitat de demain, bien entendu, les critères d'inflation et d'augmentation des prix de l'énergie sont rentrés en ligne de compte et j'en parlerai tout à l'heure avec les bailleurs sociaux, c'est bien entendu une préoccupation. C'est donc un ensemble de difficultés, de points d'interrogation, mais je pense qu'il faut rester vigilant tout en étant optimiste. Personnellement, je ne pense pas que ce chiffre de 900 logements soit utopique. Gardons confiance et je pense que nous devrions pouvoir aboutir et rester dans ces chiffres.

M. BAULIEU.- Je souhaitais intervenir après Marcel FELT qui a le mérite de nous faire dire deux ou trois choses. Nous connaissons son pointillisme dans le suivi des choses. Bien évidemment, nous avons à l'esprit toutes les interrogations qu'il a formulées. Il sait aussi très bien que les fluctuations que nous avons à connaître seront peut-être plus graves, ou elles ressembleront peut-être à des fluctuations que nous avons connues, je n'en sais rien. En effet, dans la construction notamment, les fluctuations, c'est presque la vie courante. Si nous faisons une rétrospective sur 5, 10, 20, 30 ans en matière de construction, la sinuosité des dossiers est permanente.

Au stade où nous en sommes d'exprimer une orientation opérationnelle dans un PLH, nous ne devons surtout pas baisser l'ambition sur un sujet qui est d'ailleurs un élément parmi d'autres qui se complète en matière d'attractivité, de vitalité de notre territoire. On peut parler de développement économique, d'enseignement supérieur, de plein d'autres choses qui doivent être au rendez-vous précisément de ces éléments qui doivent s'additionner pour que prospère notre territoire et pour que nous restions à la fois attractifs, dynamiques et pleins d'avenir. Nous ne devons surtout pas baisser l'ambition quand nous sommes à un stade comme celui où nous en sommes sur le vote d'un PLH. Nous devons précisément marquer notre ambition, notre volontarisme.

Après, il se peut que nous rencontrions des difficultés, mais nous verrons. Nous en avons rencontré sur les épisodes précédents. Si nous mettons 700 logements comme objectifs, c'est sûr que nous n'en ferons pas 1 000. Il ne faut pas baisser notre ambition. Tu as évoqué le foncier, cela me donne l'occasion de répéter ce que certains vont considérer que je rabâche. Sur un plan opérationnel, si nous, collectivités, communes, en matière de constructibilité, nous ne prenons pas la main pour maîtriser le foncier et lui donner une orientation, nous attendrons au bord du chemin qu'éventuellement un aménageur ou un constructeur veuille bien s'intéresser à la parcelle, éventuellement en claquant un gros chèque abusif dans certain cas, ce qui n'est pas le but.

Je ne plaide pas du tout pour spolier les gens, mais je plaide pour que de plus en plus, les collectivités prennent le contrôle du foncier pour conduire les opérations sur des tarifs tout simplement raisonnés et raisonnables. Si nous ne faisons pas cela non plus en accompagnement de notre PLH, notre PLH restera une belle feuille d'intention, quelle que soit la conjoncture. C'est le deuxième aspect que je voulais évoquer. Premièrement, ne baissons pas l'ambition. Deuxièmement, soyons engagés et acteurs de la maîtrise du foncier et de la conduite des opérations. Troisièmement, rappelons-nous que sur les aspects financiers, ce qui est aujourd'hui la situation du marché financier en général, je ne sais pas ce qu'il sera dans trois ou six mois, en fonction des pronostics ou des prévisions, ce qui n'est pas tout à fait la même chose, il est sain de se rappeler ce que disait Pascal ROUTHIER : il ne faut pas remonter loin dans le temps pour que nous ayons connu des taux aussi élevés que ceux que nous connaissons aujourd'hui.

Bien sûr, cela change la configuration des choses, mais à toute époque, y compris dans un contexte financier différent, on arrive à faire des choses. Je ne vous témoignerai pas de ce que j'ai connu à une époque. Nous sommes un certain nombre de contemporains confrontés à la construction de l'habitation, et je vous assure que ce n'était pas le contexte d'aujourd'hui. C'était bien pire que cela. Néanmoins, ne perdons pas confiance en tout domaine. Soyons volontaristes et adaptons-nous, mais soyons aussi opérationnels.

M. ROUTHIER.- On peut se rappeler bien entendu des années 90 où les taux étaient à 19 %.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. BODIN.- Ce dossier est effectivement majeur et Marcel FELT a bien fait de nous interpeler sur ce chiffre de 900 qui peut paraître très important. En même temps, je ne crois pas que nous puissions afficher un autre chiffre que celui-là. Nous avons perdu le statut de capitale régionale il y a quelques années. À mon avis, c'est une décision extrêmement importante, mais nuisible à notre ville et notre région. Ceci dit, elle est prise. Néanmoins, nous demeurons toujours la capitale de la Franche-Comté. Par rapport aux autres territoires, les autres territoires de la Franche-Comté continuent à nous regarder. Nous devons toujours avoir ce rôle moteur et attractif.

Vu de Paris, si globalement nous affichons un chiffre de 600, c'est-à-dire que potentiellement, nous réaliserons 500 logements, cela veut dire que nous manquerons d'ambition vis-à-vis de services comme le CHU, l'Université, et nous devons continuer à avoir par exemple une université de Franche-Comté qui continue à accueillir globalement tous les Francs-Comtois qui le souhaiteront. En effet c'est également un service public de formation de haute qualité qui fera que les jeunes Francs-Comtois continueront à rester et à travailler sur notre territoire. C'est donc extrêmement important.

Je voudrais revenir aussi sur un sujet dont nous parlerons prochainement, celui de la loi votée par les sénateurs sur l'hectare accordé à chaque commune. Je vous rappelle que nous pourrions revoir l'équilibre entre le logement et la production économique, c'est-à-dire que si éventuellement nous disions que nous faisons moins de logements, nous pourrions dédier un peu plus de terres pour l'activité économique. Nous pourrions faire ce choix.

S'agissant du PLH, je voudrais d'ores et déjà vous interpeler sur le financement que pourrait accorder GBM sur du PSLA (Prêt Social Location Accession). Ce type de logement social enlève les QT transitoires. Je pense que ce n'est pas du logement social. Je souhaiterais vraiment que nous puissions réorienter ces fonds en incitant nos bailleurs, qui sont déjà plutôt en difficulté, à rénover. Je crois que ce sujet devra être débattu à l'automne, mais c'est extrêmement important. Je vous rappelle que 70 % de notre population sur GBM sont éligibles non pas au PSLA, mais au PLUS (Prêt Locatif à Usage Social). C'est dire la difficulté et la pauvreté de notre territoire.

Je rappellerai qu'actuellement en France, 4 Français sur 10 sautent un repas. Je fais ce rappel, parce que ce chiffre m'a beaucoup marqué. Cela doit nous interroger collectivement. Si nous produisons du logement social et du logement public, faisons-le pour les bonnes catégories, parce que les plus fragiles risquent de nouveau d'être pénalisés.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui souhaite intervenir ?

M. JACQUIN.- Nous faisons partie d'une des communes qui a voté contre. J'ai donné l'explication à Pascal ROUTHIER et en bureau. C'était une incompréhension totale. Si nous nous référions aux dix dernières années, concernant la consommation des communes et ce qu'elles avaient construit, c'était zéro pour nous, parce que nous avons eu un PLU qui a battu des records du monde d'élaboration. Pendant dix ans, il ne s'est rien passé, il ne s'est rien construit. Nous sommes donc passés d'un PLH avec 42 habitations possibles à 17. En négociant, nous sommes remontés à 22 habitations, mais je trouvais cela dommage, car nous sommes une commune qui dispose d'une gare. L'extension du village était prévue tout près de la gare, avec une liaison douce. Dans un contexte où l'on essaie de privilégier les transports en commun, je trouvais curieux que nous nous trouvions sous-dotés par rapport à nos voisins.

Pascal, tu m'as toujours rassuré en disant « ne t'en fais pas. Ce n'est pas réhibitoire », sauf que les projets du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) reprennent ces chiffres. La cartographie des PLUi que l'on nous propose actuellement tient compte de cela et elle nous divise par deux, voire plus, les zones AU. Je suis donc un peu inquiet, perdu et découragé.

Pour terminer rapidement, je suis d'accord avec Gabriel BAULIEU lorsqu'il dit qu'il faut montrer notre ambition. Je pense que les collectivités devront s'intéresser au portage financier du foncier, parce que si on le laisse seulement à la loi du marché, ce sera très compliqué d'accueillir des gens avec des moyens plus modestes.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. LAROPPE.- Merci. Je rebondis sur les propos de Denis JACQUIN. J'ai échangé aujourd'hui avec le maire de Dannemarie-sur-Crète et sa conseillère communautaire au sujet des gares que nous avons dans notre agglomération et le fait de recentraliser un développement d'habitats au niveau des gares déjà existantes, en l'occurrence celle de Dannemarie-sur-Crète ou chez toi (Torpes). C'est vrai que c'est un sujet important, car nous avons quand même besoin de recentraliser notre développement autour de ces gares, et c'est un projet que nous souhaitons établir bien entendu au sein du PLUi. C'est un point que je partage avec toi, Denis, justement sur le développement.

Par ailleurs, je souhaite être optimiste, puisque nous nous basons sur le PLH pour construire le PLUi. Nous nous basons donc sur les 900 logements, et je pense qu'aujourd'hui, par rapport aux propos de Marcel FELT, c'est compliqué de faire autrement que 900. Nous nous sommes basés sur ce chiffre, les travaux du PLUi travaillent depuis deux ans sur cette base. Par conséquent, tout changer maintenant serait très compliqué. Pour autant, nous sommes quand même dans une situation complexe. On a entendu parler des taux d'intérêt. On a donné le taux d'intérêt dans les années 80, avec une inflation et une croissance qui n'étaient pas les mêmes. Je pense que nous devons aussi nous doter d'outils qui viennent proposer des solutions, que la solution ne va pas se résorber d'elle-même. Nous n'allons pas trouver une solution juste mécanique.

La crise pouvant être durable, je ne vois pas de solution qui pourrait évoluer. Les prix de TP risquent peut-être de baisser. Sinon, je pense que la solution doit justement venir de l'aspect politique en proposant des solutions viables. Nicolas BODIN parlait juste avant de réhabilitation. Je pense que c'est une solution pour faire en sorte d'avoir des prix moins élevés. En effet, quand vous réhabilitez, vous ne rachetez pas de foncier. Marcel FELT parlait du coût du foncier. Nous avons des transactions sur Besançon à plus de 400 €/m² juste pour le foncier à l'heure actuelle, ce qui est extrêmement cher, et la réhabilitation s'extrait de cela, c'est-à-dire que l'on ne vient pas acheter de foncier, on vient déjà acheter un bâti ou un appartement que l'on réhabilite.

On voit que les coûts d'achat de logements anciens sont bien plus bas, et même avec une réhabilitation, ils restent moins chers que le neuf. Cela va donc dans deux sens, dans le sens de la protection de notre environnement et de ne pas aller en périurbanisation, de se recentraliser sur les gares.

Je soutiens vraiment ce qui a été évoqué par Nicolas BODIN. Nous devons parvenir à proposer des outils de réhabilitation qui permettent aux ménages les plus modestes d'accéder justement à cette propriété extrêmement importante et qui fait vivre notre collectivité. Il y a donc un vrai travail à faire derrière pour proposer des solutions et des financements adéquats, que ce soit à notre échelle ou qu'il s'agisse d'aller en chercher à des niveaux régionaux ou nationaux.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Marcel FELT et Anthony NAPPEZ souhaitent intervenir.

M. FELT.- J'apporte juste une petite précision verbale. Je n'ai pas dit qu'il fallait modifier le chiffre. Je dis simplement que le chiffre aurait pu faire l'objet d'explications plus économiques. Je ne veux pas que nous changions d'ambition. Ce n'était pas mon propos. Il aurait fallu peut-être plus d'explication pour expliquer ce chiffre.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Tu as complètement raison et nous allons revenir dessus.

S'adressant à Monsieur NAPPEZ. Pardon, Anthony, mais la parole est à Jean-Paul MICHAUD.

M. MICHAUD.- Merci. Je voulais revenir sur quelques points et donner quelques explications aussi par rapport à ce que vient d'évoquer Marcel FELT. Déjà, nous sommes un territoire attractif. En Bourgogne-Franche-Comté, il y a trois territoires où l'on garde de la croissance en matière de population : le territoire dijonnais, le territoire bisontin et le territoire frontalier. Ces trois territoires sont attractifs et nous devons donc en tenir compte pour prévoir notre production de logements.

De plus, nous devons faire face à un changement en termes de besoin de logement, c'est-à-dire que nous devons faire face au desserrement des ménages qui, certes, s'est légèrement tassé sur Besançon, mais qui continue à augmenter sur nos communes périphériques, et nous le voyons. Nous devons également faire face au vieillissement de la population, élément important. Pour faire face à cela, nous sommes obligés de produire du logement. Je crois que cet aspect est important et il faut le souligner.

Pour rejoindre les propos de mes collègues du Bureau, il est vrai que pour continuer à être attractif aujourd'hui, il est indispensable pour nous de montrer de l'ambition, et Nicolas BODIN l'a souligné. Montrer cette ambition est d'autant plus important aujourd'hui que nous devons faire face à l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN), objectif évidemment que personne ne remet en question, parce qu'il est nécessaire que nous y parvenions. Simplement, aujourd'hui, nous devons y parvenir par différentes façons. Pour y parvenir dans de bonnes conditions, nous devons aujourd'hui produire des logements. Je crois qu'il faut bien prendre en compte ces éléments-là et c'est indispensable.

Je vous rappelle aussi que la durée du PLH est de six ans. Quant au PLUi, c'est 15 ans. Nous ne sommes pas sur la même temporalité. Des communes, qui aujourd'hui, sur ce PLH, auront peut-être un peu moins à produire, auront certainement la nécessité de produire des logements sur les périodes suivantes. Ces éléments sont bien à prendre en compte. Voilà les quelques précisions que je souhaitais apporter.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. La parole est à Anthony NAPPEZ.

M. NAPPEZ.- Je voudrais simplement faire une remarque concernant la commune des Auxons. Sur la carte que nous avons pu voir, elle apparaît en blanc, comme une commune neutre qui n'aurait pas délibéré. Or le Conseil Municipal s'est penché sur le sujet. Il a débattu le 19 juin dernier. Il me semblait que nous avions passé une délibération.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Oui, mais c'est simplement que la commune n'a pas émis de réserve.

M. NAPPEZ.- Non. Si vous regardez la carte, vous verrez la nuance.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Pardon. D'accord, excuse-moi. Les Auxons ont donc disparu.

M. NAPPEZ.- Je le précise simplement. Après, est-ce un raté ou un oubli ? Il n'en reste pas moins que nous nous sommes positionnés en faveur de ce PLH. Je le précise.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Il y a sans doute eu un problème de couleur. Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. MAURICE.- J'ai simplement une question. J'ai entendu Nicolas BODIN parler des coûts que l'on veut construire. Cependant, un outil existe : le bail réel solidaire. En effet, celui-ci permet de réduire les coûts de construction. Or je n'en entends plus parler, alors que nous avons un projet à École-Valentin porté malheureusement – ou heureusement – par l'EPF (Établissement Public Foncier). Nous ne le voyons pas avancer alors que nous sommes sur le sujet depuis plus d'un an. D'après l'EPF, une autorisation est soi-disant demandée à GBM. Je voulais savoir où l'on en était, car c'est réellement un produit que nous pourrions offrir à des primo-accédants.

Mme BARTHELET.- Pour l'EPF, effectivement, normalement, le service Habitat doit confirmer que le Grand Besançon ne s'oppose pas au projet de la commune d'École-Valentin. On m'a dit il y a deux semaines que c'était « dans les tuyaux ». J'ai relancé nos services dans ce sens. Je pense que la commune devrait bientôt recevoir cet avis favorable, car il a toujours été convenu entre nous que si des communes avaient des opportunités avec l'OFS (Organisme Foncier Solidaire) de l'EPF, il ne fallait pas les empêcher et que nous pourrions nous nourrir mutuellement de nos expériences. Visiblement, l'EPF avançant un peu plus vite que nous, cela ne peut pas nous nuire. Au contraire, cela ne peut que nous favoriser après pour pouvoir nous-mêmes être opérationnels. Je crois que nous avons bientôt notre assemblée générale de notre OFS de Grand Besançon.

Pascal, il me semble qu'elle devrait se tenir d'ici 15 jours

M. ROUTHIER.- Oui.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Quant à la maîtrise du foncier, très honnêtement, ce sont des financements extrêmement importants. Imaginez-vous ce que représenterait une maîtrise du foncier ? Ce n'est peut-être pas le moment justement au moment où nous sommes dans cette inflation, mais c'est une vraie question. Je voudrais revenir sur les propos de Jean-Paul MICHAUD, parce que pour redonner des éléments chiffrés, comme tu le dis, j'ai sous les yeux qu'il y a eu le 83^e congrès HLM avec

Emmanuelle COSSE, présidente de l'Union sociale pour l'Habitat. Elle en a présenté les grands enjeux et le programme le 26 septembre. Elle a dévoilé les principaux résultats d'une étude. Le besoin de nouveaux logements en France est estimé à 518 000, dont 198 000 sociaux. Nous l'entendons plusieurs fois, et d'ailleurs, nous en reparlerons à travers la motion qui sera proposée en fin de séance.

Nous sommes dans une crise aiguë qui touche autant le public que le privé, avec des répercussions en chaîne. Il est donc vraiment extrêmement important que nous nous le disions. De toute façon, la crise est extrêmement importante sur la question du logement. Nous en avons besoin. Nous revenons sur les chiffres proposés par commune. Il est vrai que des chiffres planchers sont proposés. Bien sûr, dans tous les cas, de toute façon, cela nécessite d'être compatible avec le PLU.

Toutefois, aujourd'hui, par exemple, pour l'instant, nous n'y sommes pas encore avec le PLUi. Si nous sommes sur des projets qui doivent se faire, je pense qu'une dynamique devrait pouvoir s'enclencher sans difficulté, mais avec toutes les questions qui se posent en termes de ZAN, de contraintes diverses et multiples, de cohérences de l'aménagement, de cohérence que nous pouvons trouver les uns les autres à construire autour de centralité, que ce soit la gare ou d'autres centralités.

Toutes ces questions et réflexions sont menées par le SCoT dans le cadre des réflexions aussi menées par le PLUi. Je vous invite quand même très fortement à participer et à regarder de près tous ces dossiers, car c'est à ce moment-là que nous décidons. Vous êtes nombreux à être membres du SCoT. C'est d'ailleurs l'occasion de dire que vous devez être présents dans les instances, car souvent, il y a des problèmes de quorum. Vu votre attachement à ces questions, je vous invite à prioriser votre présence dans les instances du SCoT. Je refais une publicité. Je vous invite à participer à la conférence « le patrimoine et l'architecture dans les transitions » vendredi 6 octobre 2023. Vous avez tous eu un petit flyer sur votre table.

Cela dit, une chose est certaine. Comme vous l'avez dit, cette crise est conjoncturelle. Nous ne pourrions donc même pas imaginer projeter un PLH uniquement sur la base du conjoncturel. C'est aussi cela. Nous sommes là sur comment un territoire comme le nôtre doit pouvoir répondre aux besoins bien réels et bien présents. Si je comprends bien, je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Je compte 2 oppositions. Qui s'abstient ? Je vois 9 abstentions. Merci.

A la majorité des suffrages exprimés (2 contre, 10 abstentions), le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le 2^e arrêt du projet de Programme Local de l'Habitat 2024 – 2029 intégrant des modifications mineures ne remettant pas en cause l'économie générale du document.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 97

Contre : 2

Abstentions : 10

Conseiller intéressé : 0

5 - Election d'un Vice-Président

Avant de poursuivre, je vous propose de revenir aux résultats des élections. Je profite de ce rétropédalage dans l'ordre du jour pour vous préciser que le prochain Conseil Communautaire est avancé à 17h. Nous avons besoin que vous soyez là très tôt, évidemment. En effet, nous avons de gros conseils et dans la mesure où nous accueillons des partenaires, l'objectif est de ne pas finir trop tard.

Je reviens à la question des élections. Concernant l'élection du vice-président, nous avons la candidature de Gilles ORY. Les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 110,
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 110,
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 21,
- suffrage exprimé : 89,
- majorité absolue : 45.

Gilles ORY a obtenu 88 voix et Franck RACLOT, une voix. Je pense qu'il y a eu une inversion de bulletins.

S'adressant à Monsieur ORY. Gilles, bienvenue à cette table. Tu peux prendre place et venir jusqu'à nous.

Applaudissements.

M. ORY.- Merci à vous tous d'avoir voté, la plupart pour moi. J'espère être à la hauteur. C'est tout.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Tout le monde est à la hauteur dans cette assemblée.

M. ORY.- Merci, Madame la Présidente.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci, Gilles.

Le Conseil de Communauté :

- désigne Mme Elise AEBISCHER et Lorine GAGLIOLO comme scrutateurs,
- se prononce favorablement sur les modalités d'élection,
- décide que le nouveau Vice-Président occupera dans l'ordre du tableau le même rang que le Vice-Président qui occupait précédemment le poste devenu vacant (13^{ème} Vice-Président),

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 110

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 110

Bulletins blancs et nuls : 21

Suffrage exprimés : 89

Majorité absolue : 45

Ont obtenu :

Monsieur Gilles ORY : 88 voix

Monsieur Franck RACLOT : 1 voix

Madame Anne VIGNOT, Présidente, déclare M. Gilles ORY, élu membre du Bureau, 13^{ème} Vice-Président de Grand Besançon Métropole, celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour du scrutin.

6 - Election d'un membre du Bureau

Concernant Monsieur RACLOT, vous verrez que dans mon interprétation des bulletins, je crois que j'ai raison :

- nombre de votants : 110,
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 110,
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 14,
- suffrage exprimé : 96,
- majorité absolue : 49.

Monsieur RACLOT obtient 95 voix et Monsieur ORY, une voix. Je crois bien qu'il y a eu une inversion.

S'adressant à Monsieur RACLOT. Bienvenue à vous. Merci encore de votre candidature. Je vous invite aussi à venir vous installer à la place de Gilles ORY si vous voulez bien quitter vos voisins. Plus encore que pour Gilles ORY, bienvenue au bureau, puisque vous êtes un nouveau, un tout jeune.

Applaudissements.

M. RACLOT.- Merci beaucoup pour vos votes et merci, Madame la Présidente.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous en prie. Approchez-vous.

Le Conseil de Communauté :

- désigne Mme Elise AEBISCHER et Lorine GAGLIOLO comme scrutateurs,
- se prononce favorablement sur les modalités d'élection,

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 110
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 110
Bulletins blancs et nuls : 14
Suffrage exprimés : 96
Majorité absolue : 49

Ont obtenu :
Monsieur Franck RACLOT : 95 voix
Monsieur Gilles ORY : 1 voix

Madame Anne VIGNOT, Présidente, déclare M. Franck RACLOT, élu membre du Bureau, 17^{ème} Conseiller Communautaire Délégué de Grand Besançon Métropole, celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour du scrutin.

Je poursuis avec les rapports n° 7 et 8.

7 - Indemnités de fonction des élus de GBM Attribution d'une indemnité de fonction suite à l'élection d'un nouveau Vice-Président et d'un nouveau Conseiller Communautaire Délégué

Mme LA PRÉSIDENTE.- Vous avez le document qui rappelle les niveaux d'indemnités. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- l'octroi de l'indemnité de fonction à hauteur de 41,84 % de l'IB terminal de la fonction publique pour le nouveau 13^{ème} Vice-Président
- l'octroi de l'indemnité de fonction à hauteur de 23,46 % de l'IB terminal de la fonction publique pour le nouveau 17^{ème} Conseiller Communautaire Délégué
- l'octroi de l'indemnité de fonction à hauteur de 1,03 % de l'IB terminal de la fonction publique pour tous les nouveaux Conseillers Communautaires sans délégation qui seront installés à l'avenir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

8 - Désignation de représentants dans diverses structures

Une présentation est projetée en séance.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Les élections entraînent la désignation de représentants dans diverses structures. Je ne vais pas tout reprendre. Nous allons passer des diapositives pour que vous puissiez voir comment les choses se passent. Concernant la Commission n° 1, vous avez la liste. Vous voyez en bleu foncé les noms des nouvelles personnes, c'est-à-dire Gérard MONNIEN. Vous avez ensuite Carine MICHEL qui change de commission. Elle avait demandé à être au Logement, ce que l'on peut comprendre.

Ensuite, nous avons :

- pour la Commission n° 4, de nouveau Franck RACLOT et Bernard LOUIS,
- pour la Commission n° 7, Gilles ORY, Jean-Hugues ROUX et François BOUSSO,
- pour la Commission n° 8, Gilles ORY et Franck RACLOT (suppléant).

Ensuite, au SCoT, il y a du monde. Bienvenue à Gérard MONNIEN au SCoT, parce que vous allez avoir quelques réunions.

Nous avons ensuite Gilles ORY :

- au Syndicat Mixte du Musée de plein air,
- au le Pôle Métropolitain,
- à l'Unité de promotion, de formation et de recherche des Sports,
- à Artis,
- à la Commission locale du site patrimonial remarquable de Besançon,
- à la Conférence régionale du sport,

- au P@C C@P25,
- au Comité Local de Gestion,
- Conférence des financeurs du sport de Bourgogne-Franche-Comté,

Nous avons Franck RACLOT :

- au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon (SMAMBVO),
- au Syndicat Mixte du Marais de Saône et de la Source d'Arcier (SMMSSA),
- au Comité de rivière Vallée du Doubs et Territoire Associés,
- au Comité de rivière Ognon,
- à l'association ATMO (Association pour la surveillance d'environnement atmosphérique),
- à l'EPTB (Établissement Public Territorial de Bassin).

Nous avons Carine MICHEL au Comité de pilotage du PLH

Nous avons Gérard MONNIEN comme suppléant au SYBERT (Syndicat mixte de Besançon et sa Région pour le Traitement des déchets).

Je vous propose de soumettre au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci à vous tous, et bonnes réunions, parce que, comme vous le voyez, nous avons tous quelques réunions.

Je reviens sur la Commission n° 03. Dans la mesure où le rapport n° 51 est lié au rapport n° 20, nous proposons de les traiter ensemble, ce qui semble être plus cohérent. Je passe donc au rapport n° 21.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- fait application de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales pour les désignations énoncées ci-après ;
- se prononce favorablement sur la désignation de M. Gérard MONNIEN comme membre de la Commission n° 1 : « Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics » ;
- se prononce favorablement sur la désignation de Mme Carine MICHEL comme membre de la Commission n° 3 : « Cohésion et solidarité, habitat, logement et Contrat de Ville » ;
- se prononce favorablement sur la désignation de M. Franck RACLOT, 17^{ème} CCD et de M. Bernard LOUIS comme membres de la Commission n° 4 : « Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable » ;
- se prononce favorablement sur la désignation de M. Gilles ORY, 13^{ème} Vice-Président, de M. François BOUSSO et de M. Jean-Hugues ROUX comme membres de la Commission n° 7 : « Proximité, Santé, Culture et Sports » ;
- se prononce favorablement sur la désignation de M. Gilles ORY, 13^{ème} Vice-Président comme membre de la Commission n° 8 : « Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement » ;
- se prononce favorablement sur la désignation de M. Franck RACLOT, 17^{ème} CCD comme membre suppléant de la Commission n° 8 : « Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement » ;
- se prononce favorablement sur la désignation de M. Gérard MONNIEN pour représenter GBM dans les organismes suivants :
 - o Syndicat Mixte du schéma de cohérence territoriale de l'agglomération bisontine (SMSCot),
 - o Syndicat mixte de Besançon et sa Région pour le Traitement des déchets (SYBERT).
- se prononce favorablement sur la désignation de Mme Carine MICHEL comme membre titulaire du Comité de pilotage PLH ;
- se prononce favorablement sur la désignation de M. Gilles ORY, 13^{ème} Vice-Président pour représenter GBM dans les organismes suivants :
 - Syndicat mixte du Musée de plein air des Maisons Comtoises de Nancray,
 - Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté (PMCF),
 - Réseau des sites majeurs de Vauban,
 - Collège Public du GAL de l'association du Pays des Sept Rivières,
 - Comité Local de Gestion,
 - P@C (Porter une action concertée) C@P 25,
 - GIP Cafés Culture,

- Conférence régionale du Sport,
- Collège public du GAL de l'association du Pays des Sept Rivières,
- Commission locale du site patrimonial remarquable de Besançon,
- se prononce favorablement sur la désignation de M. Franck RACLOT, 17^{ème} CCD pour représenter GBM dans les organismes suivants :
 - o Syndicat mixte d'aménagement de la moyenne et basse vallée de l'Ognon,
 - o Syndicat mixte du marais de Saône et de la source d'Arcier,
 - o Comité de rivière Vallée du Doubs et Territoire Associés,
 - o Comité de rivière Ognon,
 - o Collège public du GAL de l'association du Pays des Sept Rivières,
 - o Association pour la surveillance de l'environnement atmosphérique en Bourgogne Franche-Comté (ATMO BFC),
 - o Etablissement Public Territorial du bassin de la Saône-Doubs (EPTB Saône-Doubs).
- se prononce favorablement sur la désignation de représentants au sein de la Conférence des financeurs du sport de Bourgogne-Franche-Comté.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

21 - Convention cadre de lutte contre la précarité énergétique dans le logement social

M. ROUTHIER.- L'amélioration et la réhabilitation du parc de logements sociaux restent une priorité pour nous dans le cadre du PLH. En parallèle, le Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie (SLIME) de la Ville de Besançon intervient aussi avec Lorine GAGLIOLO et agit sur les domiciles des ménages en situation de précarité énergétique importante sur l'ensemble du territoire de GBM.

Afin d'accompagner les ménages locataires du parc social, il est proposé de mettre en place une convention partenariale avec les bailleurs sociaux du territoire. L'objet de la présente convention est de fixer le cadre de coopération entre les bailleurs sociaux et les Collectivités concernant l'action de lutte contre la précarité énergétique des ménages locataires du parc social, ainsi que de fixer les engagements de chacun dans ce sens.

Je ne sais pas si vous avez vu, mais une réflexion est aussi en cours pour tous les logements en précarité et qui sont mal classés pour un éventuel report. En effet, cela pose énormément de problèmes. D'ailleurs, nous voyons qu'il y a un appel d'air de l'ensemble des bailleurs sociaux pour remettre les logements au goût du jour. Seulement, il est bien évident que financièrement, cela ne pourra pas suivre.

C'est un peu parallèle, mais aujourd'hui, le fait d'avoir interdit les classes F et G des logements, notamment des bailleurs sociaux, cela risque de poser quelques problèmes. C'est en train d'évoluer et un report sera certainement décidé. Dans l'immédiat, nous essayons de mettre en place cette convention-cadre de lutte contre la précarité énergétique dans les logements sociaux avec les différents bailleurs de la place.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Nous reverrons aussi cela dans le rapport n° 29. Je soumetts ce rapport au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

Mme BARTHELET.- En rapport avec l'intervention de Nicolas BODIN concernant la précarité, il nous a dit que 4 Français sur 10 sautaient un repas.

Tu as oublié de préciser que c'était parmi les 30 % des plus précaires, ce qui n'est pas exactement la même chose. C'est important, c'est grave, mais ce n'est absolument pas la même donnée. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Dans tous les cas, nous sommes face à une crise extrêmement dure, mais nous sommes d'accord. Il vaut mieux que les chiffres soient bien calés. Je vous propose de soumettre au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

22 - Modalités de soutien financier de Grand Besançon Métropole aux opérations de résidentialisations réalisées dans le cadre du NPNRU de Planoise

Mmes Anne BENEDETTO (2), Aline CHASSAGNE (2), Marie ETEVENARD (1), Myriam LEMERCIER (1), Carine MICHEL (1) et MM. Florent BAILLY (1), René BLAISON (1), Damien HUGUET (1), Saïd MECHAI (1), Yannick POUJET (1) et Pascal ROUTHIER (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je compte 9 abstentions. Merci.

A l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions), le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'octroi des modalités de soutien financier de Grand Besançon Métropole pour les projets de résidentialisation inscrits dans le NPNRU ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les décisions de subventions correspondantes.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 88

Contre : 0

Abstentions : 9

Conseillers intéressés : 13

23 - Adhésion de Loge.GBM au GIE Groupe 25

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'adhésion de la SEM Loge.GBM au Groupement d'Intérêt Economique Groupe 25 ;
- autorise ses élus représentants au conseil d'administration à voter en faveur de cette adhésion dans les instances de Loge.GBM.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

24 - Modalités de soutien financier du Grand Besançon Métropole aux opérations de production de logements locatifs publics

Mme LA PRÉSIDENTE.- Cette production est bien notre préoccupation en ce moment. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les dispositions du rapport et le nouveau règlement financier correspondant figurant en annexe du rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

25 - Modalités de soutien financier du Grand Besançon Métropole aux opérations de réhabilitation de logements locatifs publics

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les dispositions du rapport et le nouveau règlement financier correspondant figurant en annexe du rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

26 - Direction Habitat, Logement et Accueil des Gens du Voyage - Mise à disposition partielle de Grand Besançon Métropole au profit de la Ville de Besançon

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la mise à disposition de la Ville de Besançon d'une partie de la « Direction de l'Habitat, du Logement et de l'Accueil des Gens du Voyage »,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition partielle de service.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

27 - Habitat - Subvention d'équilibre à Néolia pour la réalisation d'un PLAI adapté gens du voyage

Mme Aline CHASSAGNE (2) et MM. Saïd MECHAI (1) et Pascal ROUTHIER (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 50 000 € à Néolia afin de lui permettre d'équilibrer son opération et de réaliser un équipement d'habitat adapté (PLAI) prescrit dans le Schéma Départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage 2021-2026.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 4

28 - Signature d'une convention avec France active Franche-Comté dans le cadre de la démarche Générateur Bourgogne-Franche-Comté pour l'accompagnement de GBM dans sa réflexion de matériauthèque territoriale

Je vous rappelle que si vous ne vous voyez pas dans les noms annoncés comme étant en conflit d'intérêts, n'hésitez pas à nous le signaler.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il y a une présentation de ce rapport.

Mme GAGLIOLO.- Merci beaucoup. Qui n'est jamais passé devant un chantier en regrettant de constater que certains éléments qui auraient pu trouver une seconde vie ailleurs se dirigent droit vers la benne ? Il est temps d'avancer sur le réemploi des matériels sur le territoire de GBM. Une dynamique territoriale autour du réemploi dans le bâtiment existe depuis 4 ans dans le Grand Besançon avec des rencontres d'acteurs organisées par le service Environnement en partenariat avec le pôle Énergie, le chantier-pilote de l'Arsenal porté par le Rectorat qui a d'ailleurs accueilli les premières Rencontres régionales du réemploi en septembre 2022, qui se sont renouvelées aujourd'hui pour la deuxième édition à Dijon, sans oublier les tests de réemploi sur des chantiers de réhabilitation d'école par la Ville de Besançon.

Quand on sait que le secteur du bâtiment génère 42 Mt de déchets par an, on imagine facilement que la structuration d'une vraie filière de réemploi sur le territoire conduira à la création d'emplois directs et indirects en plus d'accentuer notre politique essentielle de réduction des déchets. De nombreux métiers de la transition émergent autour du réemploi ces dernières années pour :

- la dépose soignée des éléments réemployables,
- le stockage,
- la préparation des matériels,
- l'estimation de leur valeur,
- etc.

Le réemploi est amené à se massifier depuis la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire, dite loi AGE3, qui soumet de nombreux chantiers à l'obligation d'intégrer le réemploi. Il est actuellement difficile pour les acteurs de généraliser cette pratique faute d'espace de stockage des matériels, stockage nécessaire dans l'attente d'identifier le chantier sur lequel on pourrait avoir besoin de luminaires d'occasion, de bacs de douche de seconde main, ou de lattes de plancher en bon état, par

exemple. C'est tout l'intérêt d'œuvrer à la création d'une matériauthèque, c'est-à-dire d'un lieu de stockage des matériels destinés à être réutilisés.

Nous estimons, suite à des échanges avec le SYBERT et la Ville de Besançon, qu'il est pertinent de missionner France Active via le Générateur Bourgogne-Franche-Comté. Le Générateur est un outil financé par l'ADEME et la région Bourgogne-Franche-Comté, outil de mobilisation et d'accompagnement à l'émergence de projets et filières en partant des besoins sociétaux non couverts et de ressources à valoriser. Quel plus bel outil pour structurer une matériauthèque ! France Active apportera méthodes, outils, expertise, ingénierie et partages d'expériences pour faire aboutir un projet complexe d'intérêt général.

La mission de France Active est :

- de faire un état des lieux des pratiques existantes en termes de réemploi dans le bâtiment sur notre territoire,
- de recenser les initiatives existantes ailleurs en France,
- de fédérer les acteurs concernés par le sujet et de définir leurs besoins et attentes,
- de faire des hypothèses de mise en œuvre et de gestion tant en termes d'implantation que de rôle pour la collectivité et les structures partenaires,
- de définir les conditions de réussite du projet.

Favoriser l'émergence d'une matériauthèque revient à favoriser le réemploi massif de matériel, donc à prolonger leur durée de vie. C'est indispensable pour économiser les ressources. Un matériel réemployé, c'est un matériel de moins à acheter neuf, donc un matériel de moins à produire, des ressources économisées, à commencer par l'énergie et l'eau que l'on mobilise dans les processus industriels pour fabriquer des matériaux neufs.

Au-delà du plan volontariste de prévention des déchets du SYBERT, il est important d'offrir au territoire de GBM et aux acteurs du bâtiment une solution favorisant le réemploi des matériels pour éviter des transports et des traitements inutiles de déchets. C'est de notre responsabilité pour accompagner une évolution collective des mentalités sur notre consommation et ce sera une facilité pour nos propres chantiers, comme celui de La City qui devra intégrer une dimension de réemploi. Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup de cette présentation complète. Je tiens aussi à dire qu'il faut féliciter le travail fait par le service mutualisé des Achats, car il intègre largement aussi la possibilité d'acquérir des matériaux ou de proposer le réemploi, ou la remise aux normes ou en état d'un certain nombre d'équipements. C'est vrai que ce n'est pas simple. Par exemple, sur la question des jouets pour les crèches, etc., s'assurer que l'on récupère des jouets, mais qu'ils soient bien aux normes, c'est assez complexe.

Évidemment, c'est plus complexe d'aller sur ces éléments, mais c'est tellement essentiel. Je tiens quand même à saluer le travail fait par le service des Achats dans ce sens. Cela se développe de plus en plus dans toutes les politiques. Ce que tu dis concerne plus les personnes extérieures. À l'intérieur, nous montrons et nous traçons aussi cette transition absolument nécessaire. Franchement, bravo aux services d'accepter de s'emparer de ces enjeux. Y a-t-il des interventions ?

M. CROIZIER.- Merci, Madame la Présidente. Je voulais juste vous informer, dans la suite logique du thème de ce dossier, de ce qui est selon moi une bonne nouvelle. Je sais que Cyril DEVESA, président du SYBERT, partage mon avis. L'idée de la consigne plastique est officiellement abandonnée depuis aujourd'hui. C'était un vrai sujet. C'est ce que j'appelais une fausse bonne idée. Je voulais en parler, car je sais que, parmi nos habitants, l'idée paraissait séduisante. Mais je crois qu'il est important d'expliquer que si le recyclage des bouteilles en plastique avait été confié à des consignes, à la main par exemple des grandes surfaces ou des grands industriels, je crois que le financement de notre collecte aurait été totalement déséquilibré et bouleversé et cela aurait signifié la hausse de nos factures des déchets.

C'était une fausse bonne idée à la fois pour le porte-monnaie des habitants et pour l'environnement, le service public étant bien mieux placé que les industriels pour faire en sorte que l'on réduise l'utilisation du plastique. C'était la précision que je voulais apporter.

M. DEVESA.- Puisque je suis interpellé, je vous rejoins, Monsieur le Député, et je vous remercie pour cette information. C'est effectivement une très bonne nouvelle, car ce n'était pas une fausse bonne idée, mais une vraie mauvaise idée et une fausse consigne surtout. En effet, ce n'était pas du tout de la consigne, mais de la destruction de bouteilles en plastique. Comme Lorine GAGLILO l'a indiqué, cette proposition allait surtout complètement contre la loi AGECE en produisant plus de plastique, alors que la loi AGECE nous incite à en produire moins. C'est donc une très bonne nouvelle.

Mme BARTHELET.- Je ne crois pas que tu l'aies dit, Lorine, mais je voudrais rappeler l'opération exemplaire qu'a faite Dannemarie-sur-Crète en termes de réemploi avec sa fameuse friche Brico Stock. Je voudrais rappeler aussi qu'en plus du fait que c'est une opération vertueuse, cela a aussi permis de maîtriser les coûts et de les faire baisser pour la commune. Tout cela est donc possible et déjà en œuvre sur notre territoire, et c'est fait de nouveau avec le soutien de l'EPF.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Vous le savez, parce que vous l'avez vu passé. J'avais signé au nom de nos collectivités une tribune qui allait dans ce sens, car là encore, l'ensemble des associations des collectivités avaient fait remonter qu'effectivement, c'était une fausse bonne idée, comme quoi, quand on travaille collectivement, on arrive à faire modifier les fausses bonnes idées. C'est la raison pour laquelle il faut toujours rappeler que le collectif, cela fonctionne. Je vous propose de soumettre au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur la convention avec France active Franche-Comté dans le cadre de la démarche Générateur Bourgogne-Franche-Comté pour l'accompagnement de GBM dans sa réflexion de matériauthèque territoriale**
- **autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention correspondante.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

29 - Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie (SLIME) : convention d'extension du service de la Ville de lutte contre la précarité énergétique au territoire de Grand Besançon et mise en place d'un « Fonds local d'aide aux petits travaux » dans le cadre du Plan Climat

Mme GAGLILO.- En France, ce sont 3 558 000 personnes en situation de précarité énergétique, nombre établi par la Fondation Abbé Pierre en février dernier dans son rapport sur l'état du mal-logement en France. Près de 22 % des ménages ont déclaré avoir souffert du froid chez eux l'année dernière.

Dans un contexte de hausse des coûts de l'énergie et de l'alimentation, les budgets des ménages se contractent. L'hiver approche, et nous savons ce qui l'accompagne. Des choix économiques entre plusieurs besoins essentiels vont de nouveau se profiler. Manger ou se chauffer, il faudra trancher.

La précarité énergétique est une forme de vulnérabilité reconnue et définie par la loi française. D'après la loi Grenelle II, « est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ». Dans un contexte de crise énergétique et d'inflation généralisée, le phénomène de précarité énergétique s'est donc étendu à bon nombre de français et françaises. C'est un fléau sanitaire, social et environnemental contre lequel nous devons toutes et tous lutter.

À l'échelle de Grand Besançon Métropole, d'après une étude publiée par l'AudaB (Agence d'Urbanisme de Besançon Centre Franche-Comté) en janvier 2022, 13,5 % des ménages se trouvent dans une situation de précarité énergétique. Ce taux moyen cache de fortes disparités entre les communes. Dans celles les moins touchées, seulement un ménage sur dix est concerné tandis que dans les communes les plus exposées, la précarité énergétique peut frapper jusqu'à un ménage sur quatre. Ces chiffres beaucoup trop importants témoignent d'une réalité. Les mesures déployées par l'État tel que le bouclier tarifaire et le chèque énergie sont, d'une part, incomplètes, mais également inégalitaires, en ne permettant pas aux plus précaires de payer leurs factures. Ainsi, les interventions pour impayés de la facture d'électricité ont augmenté de 17 % entre 2019 et 2021.

Depuis 2020, le Service local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie (SLIME) a été étendu à tout le périmètre de Grand Besançon dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique, un axe phare du Plan Climat. Le dispositif du SLIME vise à massifier le repérage, l'orientation et l'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique. Il s'adresse à tous les ménages grands bisontins aux revenus très modestes, quel que soit leur statut d'occupation. Les quatre chargés de visite du SLIME se déplacent gratuitement chez les ménages éligibles pour réaliser un diagnostic sociotechnique du ménage et du logement, installer du petit matériel économe et trouver des orientations en accord avec le ménage pour réduire ses factures énergétiques et améliorer son confort thermique.

À l'occasion du renouvellement de la convention entre la Ville de Besançon et le Grand Besançon pour pérenniser le dispositif, je vous propose de renforcer le dispositif et de créer un fonds « petits travaux » pour financer des travaux simples permettant aux ménages en difficulté d'améliorer rapidement et à coûts réduits le confort et la qualité de leur logement. Il est proposé dès à présent un partenariat avec l'association Julienne Javel basée à Chalezeule, car il s'agit du seul organisme habilité à l'autoréhabilitation accompagnée. Ainsi, Julienne Javel pourrait mettre à disposition du SLIME son technicien ARA (AutoRéhabilitation Accompagnée) pour qu'il aide les ménages à réaliser leur projet de réhabilitation.

En plus de favoriser la participation des bénéficiaires, l'autoréhabilitation accompagnée permet d'optimiser le coût global des travaux. En ce sens, les travaux éligibles sont ceux dont la réalisation ne nécessite pas de compétence spécifique. Il s'agit d'interventions en lien avec la précarité énergétique, la sécurité intérieure des installations énergétiques et la qualité de l'air intérieur. Ces interventions peuvent aussi recouvrir l'embellissement lorsque des interventions sont réalisées pour mettre fin à des moisissures ou à des humidités, par exemple. En créant ce fonds « petits travaux », on se donne les moyens d'aider des ménages à calorifuger des tuyaux, à changer un tuyau de gaz défectueux ou à remplacer une vitre cassée par exemple.

Le SLIME permettait déjà de répondre de manière très opérationnelle aux besoins des habitants pour leur permettre de réaliser entre 100 et 150 € d'économie par an après un accompagnement du SLIME avant même la création du fonds « petits travaux ». Après 10 ans d'existence du SLIME sur le périmètre de la ville de Besançon, dans un contexte où les aléas climatiques se multiplient et alors que la précarité énergétique se répand, il apparaît impératif d'aller au-delà des écogestes et du matériel économe en finançant ces petits travaux qui peuvent changer le quotidien de nombreuses personnes. Les ménages qui le peuvent resteront accompagnés par ailleurs pour des travaux de rénovation globale avec l'appui de SoliHa (Solidaire pour l'Habitat) ou Julienne Javel pour monter les dossiers d'aide notamment.

Nous pouvons être fiers aujourd'hui d'étoffer notre offre en matière de lutte contre la précarité énergétique. Nous y participons à notre échelle avec ce fonds pour des travaux de première nécessité qui participent à améliorer les conditions de vie des Grands Bisontins et des Grands Bisontines. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Je vous propose de soumettre au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention d'extension du SLIME sur le territoire de Grand Besançon ;
- se prononce favorablement sur la constitution d'un Fonds local d'aide aux petits travaux et sa première action, le « Plan ARA » ;
- délègue la décision d'attribution de l'aide relative au Plan ARA à Madame la Présidente, ou son représentant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

30 - Modification de l'axe 4 du Fonds Climat

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous des questions ? S'il n'y a pas de question, je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci encore.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les modifications apportées à l'axe 4 du Fonds Climat.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

31 - Rapport d'activité 2022 des services périurbains du réseau GINKO

Mme ZEHAF.- Le réseau urbain est constitué de 47 lignes qui se répartissent en 30 lignes régulières et 17 lignes uniquement sur réservation. Elles sont gérées par un marché d'exploitation réparti en 4 lots géographiques et un lot transversal. Ce sont aussi des services complémentaires, nommés Diabolo, pour les collèges et lycées, et des services scolaires pour les élèves de primaire scolarisés dans des Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (RPI).

Si l'année 2022 marque un retour à une activité normale, c'est-à-dire que la fréquentation du réseau est en hausse de 4,5 % par rapport à 2021, l'usage du vélo, du covoiturage et le développement du télétravail semblent se pérenniser et peuvent expliquer que la fréquentation du réseau périurbain ne soit pas revenue à sa valeur d'avant la crise. En 2022, la pandémie a encore généré de nombreuses absences parmi le personnel, et la pénurie de conducteurs perdure tant au niveau local que national, ce qui a contraint les transporteurs à une grande adaptabilité. Le développement de l'usage des services à la demande continue sa progression et se manifeste par une augmentation de 25 % du nombre de voyages réalisés par rapport à l'année 2021.

L'offre aux voyageurs s'est adaptée avec la mise en place d'un nouveau calendrier voyageurs au 1^{er} juillet dernier, ce qui a engendré plus de clarté pour l'offre et une offre aux voyageurs plus importante de services sur réservation aux heures creuses sur les lignes régulières et durant les vacances scolaires. En juillet 2022, la mise en place du PASS 18-25 tarif réduit mensuel et annuel pour les étudiants et apprentis de moins de 28 ans, l'extension des titres « mission locale » et le PASS « sésame demandeur d'emploi » ont été étendus à l'ensemble des habitants du territoire de GBM.

Suite aux Rencontres « Diagnostics de la Mobilité » avec les maires dans les communes, des évolutions ont été mises en œuvre, à savoir :

- des modifications d'horaires et/ou itinéraires afin de mieux répondre aux attentes des usagers,
- la création de nouveaux services Proxi notamment sur les secteurs Est et Ouest,
- le renforcement de l'offre Proxi préexistante sur le secteur Est,
- la création d'une nouvelle navette au départ du pôle Temis et à destination du pôle Santé afin de permettre une arrivée pour l'horaire de 8h pour les usagers du secteur Nord.

La ligne d'Osselle a enregistré sa meilleure fréquentation depuis sa création. Le réseau s'est modernisé avec l'intégration des lignes scolaires et des lignes régulières dans le Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information Voyageurs (SAEIV). Ce système restitue les données précises pour le suivi de la réalisation de ces services. Celles-ci permettent de mettre en place plus rapidement les actions correctives nécessaires. Il permet aux usagers de visualiser en temps réel les informations relatives aux lignes périurbaines sur les bornes d'informations voyageurs.

Nous avons eu aussi la mise en place de l'Open paiement en septembre sur le réseau périurbain. La création du pôle d'échange multimodal (PEM) de Saint-Vit a généré une modification de la ligne 53 et permis de desservir deux nouvelles stations dans la commune.

La hausse des voyages est de 4,57 % supérieure à 2021. L'offre de service à la demande est en hausse de 7 %. Si nous avons une baisse constatée du nombre d'abonnés de 4 à 17 ans, elle est liée à la baisse démographique du nombre de collégiens. De plus, 23 % des arrêts périurbains sont accessibles, et l'ensemble du parc répond aux normes Euro6+ et Euro5. Les charges ont augmenté de 11,9 %. Cette augmentation est liée à la hausse de la valeur des indices dans la formule d'indexation du prix du marché et à l'augmentation du nombre de courses en transport à la demande (TAD) déclenchées, ce qui engendre des coûts supplémentaires.

Les recettes d'exploitation perçues directement par la collectivité sont en baisse de 7,6 %. Cette tendance est constatée depuis plusieurs années et elle est liée au développement et à l'appropriation des usagers d'autres canaux de vente, tels que la boutique en ligne, les distributeurs automatiques et l'Open paiement.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci pour la présentation de cette situation. Avez-vous des questions ?

M. FAGAUT.- Merci pour cette présentation. J'ai des questions concernant le coût d'exploitation. Lorsque l'on regarde ce service périurbain, on s'aperçoit que l'on a moins de voyages qu'en 2019. Sur les lignes régulières, comme sur les RPI, on a moins de kilomètres. On a moins de recettes, moins d'abonnés. En revanche, on a une augmentation du coût d'exploitation proche de 1 M€ dans le rapport que j'ai pu lire. Je voudrais savoir ce qu'il en est par rapport à cela.

Mme ZEHAF.- Je vous l'ai dit dans le rapport. C'est lié en grande partie à la hausse de la valeur des indices utilisés pour la formule d'indexation des marchés que nous avons signés avec les différentes entreprises et à l'augmentation du coût du TAD.

Certes, le transport à la demande ne coûte rien à la collectivité s'il n'est pas déclenché, mais dès lors qu'il est déclenché, il a un coût supplémentaire pour la collectivité. C'est aussi lié à cela. Nous avons vu que les déclenchements du transport à la demande avaient été beaucoup plus nombreux que les années précédentes.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est intéressant, car c'est la preuve que cela peut correspondre vraiment à un service, ce qui est important, et nous savons combien cela a un coût, évidemment, parce que ce n'est jamais la même chose que sur une ligne directe.

Mme ZEHAF.- Selon mon analyse, si l'on a beaucoup de transports à la demande déclenchés sur une ligne, elle devient une ligne régulière par la suite pour que cela coûte beaucoup moins à la collectivité et pour que cela rende service aux usagers qui l'utilisent régulièrement.

Mme LA PRÉSIDENTE.- En revanche, nous le savons, nous ne sommes pas revenus au niveau de 2019. Je tiens quand même aussi à dire que dans les propositions faites de soutien au transport en commun en ce moment, les collectivités s'élèvent contre une proposition. Ce n'est pas que l'Île-de-France soit aidée, parce qu'elle en a effectivement beaucoup besoin, mais il est rappelé par les collectivités que tous les réseaux de transport en commun sont en très grande tension aujourd'hui alors même qu'ils doivent répondre, comme les uns et les autres le disaient tout à l'heure, aux enjeux dans lesquels nous sommes, c'est-à-dire de la transition. Là encore, du collectif va remonter au créneau en disant « ce n'est juste pas possible que vous n'aidiez que l'Île-de-France et que vous ne soyez pas plus attentifs à l'ensemble des réseaux qui ont besoin de soutien au vu de la situation ».

Comme nous voyons le Covid redémarrer aujourd'hui, nous nous inquiétons toujours de la crainte qui pourrait survenir pour les uns et les autres, et du coup, que le transport en commun soit encore plus fragilisé même si nous constatons aujourd'hui que les gens, automatiquement, adoptent des gestes pour se protéger et pour protéger l'autre, gestes que l'on n'aurait jamais vus avant. C'est effectivement une réflexion.

Souhaites-tu apporter des éléments supplémentaires ?

Mme ZEHAF.- Non, j'ai répondu.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il s'agit ici de prendre acte de ce rapport. Je constate que tout le monde a pris acte. Je vous remercie.

Le Conseil de Communauté prend acte du présent rapport.

32 - Rapport d'activité 2022 de la DSP des lignes GINKO du cœur d'agglomération

Mme ZEHAF.- L'année 2022 a connu un effet de traîne de la crise sanitaire. Mais malgré cela, les chiffres se rapprochent de ceux de 2019. Il y a clairement un retour des usagers sur le réseau. C'est sans doute une conséquence des effets conjugués de la crise énergétique et de l'inflation qui rendent le transport en commun plus attractif.

La crise sanitaire a engendré des changements de comportements dans nos déplacements. Ce sont moins de déplacements en transport en commun le samedi plutôt réservé aux loisirs et aux achats, moins de déplacements en heures creuses, ce qui concerne plutôt les personnes vieillissantes, et sur

le service sur réservation, notamment GINKO Access, qui concerne plutôt les personnes dépendantes et fragiles.

Le retour à la normale de la fréquentation est donc envisagé pour 2023, ce que confirment les premiers chiffres. En 2022, le réseau n'a pas connu d'évolution majeure dans sa desserte. La fréquentation des P+R est en forte hausse (+14 %) par rapport à 2021. Il reste cependant une marge de progression, parce qu'ils sont surtout utilisés par les actifs et les étudiants en semaine. Le succès de GINKO Vélo est confirmé avec 784 vélos en location longue durée acquis par Grand Besançon Métropole, alors que GINKO Voit', l'application de covoiturage, peine toujours à trouver son public.

Par rapport aux ventes et aux recettes, la gamme tarifaire a été enrichie par le PASS 18-25 tarif réduit et on voit une forte progression des ventes des PASS 18-25, ce qui explique les augmentations des ventes de PASS abonnements. L'Open paiement lancé en janvier 2022 représente 7 % des recettes et 25 % de validations fin 2022. C'est un véritable succès. Les recettes commerciales, qui avaient chuté de 22 % en 2020, soit une baisse de 2,3 M€ par rapport aux recettes encaissés en 2019, sont revenues au niveau de celles perçues en 2019.

La fraude et la pénurie de conducteurs ont entraîné le déploiement des équipes de lutte antifraude sur la conduite, ce qui a réduit le nombre de contrôles. En revanche, l'Open paiement contribue à lutter contre la fraude des usagers occasionnels. Néanmoins, avec un taux de fraude de 11,2 %, on reste dans la moyenne des réseaux de même taille avec tramway. Les objectifs de qualité de service sont globalement atteints. Seul le critère de ponctualité est légèrement en dessous des objectifs fixés.

GBM a fait l'acquisition de 4 nouveaux véhicules, dont 3 GNV (Gaz Naturel pour Véhicule). Des tests ont été réalisés avec des bus électriques et hybrides GNV, ce qui a permis une première commande de 2 bus électriques de moyenne capacité qui ont été mis en service début 2023.

L'année 2022 a été marquée par l'ouverture de l'agence GINKO Mobilités au cœur de ville. L'objectif était de créer une agence regroupant tous les services de mobilité du territoire, qu'ils soient ou non gérés par le délégataire, pour répondre aux attentes des usagers. Le personnel de KEOLIS Besançon Mobilités (KBM) a un effectif de 469,9 équivalents temps plein (ETP) en 2022. Il y a eu 20 journées de grève, mais elles ont eu peu d'incidence sur le service rendu aux usagers du fait de la faible mobilisation.

Concernant les incivilités, l'alerte du délégataire sur des phénomènes nouveaux constatés en soirée en 2022, notamment liés à la boîte de nuit Le Teasing, a été suivie par des réunions de travail avec des représentants de la Préfecture, des forces de l'ordre, de la Ville de Besançon, de GBM pour mettre en œuvre un programme d'intervention adapté à cette nouvelle situation.

S'agissant des comptes de la DSP, des points trimestriels ont été organisés avec l'autorité délégante afin de suivre les effets de traîne de la crise sanitaire. À partir de septembre, l'ordre du jour de ces réunions a été étendu à l'analyse des incidences financières. Fin 2022, une négociation a été engagée avec les délégataires, ce qui a abouti à la passation de l'avenant n° 3 que vous avez voté au Conseil Communautaire de juin dernier, et le résultat réel de KBM pour l'année 2022 est fixé à 1 415 000 €, soit 3,5 % de son chiffre d'affaires.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci pour ces précisions. Avez-vous des questions ?

M. FAGAUT.- Concernant de nouveau ce rapport sur le cœur d'agglomération, je voulais aborder plusieurs points avec vous. Contrairement au rapport précédent, on a beaucoup de chiffres comparatifs avec l'année 2021. Comparer 2022 à 2021 me paraît un peu hasardeux du fait de la période Covid d'avril à mai 2021, avec des mesures qui peuvent avoir des impacts. Nous en avons vu beaucoup et c'était difficile de comparer.

Il aurait été peut-être plus pertinent de ramener cela à l'échelle de 2019 qui était une année pleine, ce qui nous aurait permis de comparer avec l'année 2022. La preuve, vous citez une augmentation substantielle des P+R et vous comparez à 2021. Il n'est pas pertinent de comparer 2022 avec cette période Covid encore présente en 2021.

Vous avez parlé de la fraude, de la problématique de pénurie de main-d'œuvre transférée sur les chauffeurs, ce que je peux comprendre. En revanche, un chiffre m'a interpellé. Dans l'enquête de

satisfaction, tous les voyants sont plutôt au vert, sauf un sur la mesure qualité, la ponctualité des bus et des trams avec seulement 72,8 % des usagers qui ne sont pas forcément contents des horaires perturbés. Ne croyez-vous pas que tout ce que vous mettez en œuvre dans ce que vous appelez « requalification de voirie », qui vient perturber l'ensemble du cœur de ville de Besançon, vient mettre à mal notre réseau de bus ? Aujourd'hui, les usagers le constatent fortement avec des embouteillages et les bus ne peuvent pas y échapper. Je voudrais avoir votre avis sur ce point.

Par ailleurs, je le dirai à chaque fois et vous l'avez dit vous-même, le réseau n'a pas connu d'aménagement dans les dessertes. Aujourd'hui, Besançon souffre encore dans certains quartiers de dessertes qui ne sont plus présentes depuis l'arrivée du tram. Quand on regarde ce qu'il se passe dans les autres villes de même strate, on a plutôt un réseau de bus aménagé en réseau de type « arête de poisson », avec une arête dorsale qu'est le tram et des voies perpendiculaires qui viennent se rattacher au tram. Or aujourd'hui, certains quartiers, manifestement et malheureusement, ne bénéficient pas de cela et souffrent du manque de desserte. Quand on voit à certains égards des lignes de bus parallèles au tram, on peut se poser la question de leur utilité.

Le tram étant présent et desservant la même ligne, pourquoi avoir des lignes de bus parallèles alors que l'on a certaines lignes perpendiculaires qui ne sont pas installées ? Je vais vous donner l'exemple très concret de la place Risler, c'est-à-dire qu'entre le quartier Brûlard et la rue de Dole ou Saint-Ferjeux, les riverains se retrouvent en difficulté sur ce secteur. Ne serait-il pas pertinent de revoir certaines dessertes pour certains quartiers ?

Je voudrais avoir votre réponse sur ces aménagements que vous avez menés depuis un certain temps et qui aujourd'hui amènent un désagrément aux voyageurs.

Mme ZEHAF.- Sur le premier point, lorsque nous faisons des requalifications, nous essayons de ne pas pénaliser le transport en commun, mais nous donnons aussi la place à d'autres modes de déplacement en cours d'évolution sur notre territoire, notamment les vélos et les piétons. Les piétons ont déjà une part piétonne bien élevée, mais là, nous avons une part de cycle importante. Par exemple, 700 vélos passent par jour rue de Trepillot et ce sont 1 000 vélos/jour rue Weiss. C'est sûr, cela impacte parfois les voitures, parce que nous mettons un sens de circulation. Cela ralentit peut-être un peu le transport en commun. Cela étant, nous essayons au maximum de travailler avec notre délégataire. Il nous fait les remontées et nous essayons le plus possible d'améliorer la desserte en commun.

S'agissant de la desserte des quartiers qui ont beaucoup évolué en peu de temps, vous savez que nous sommes en renouvellement de DSP. Nous aurons une prochaine DSP transport fin 2024, début 2025. Bien sûr, nous sommes en train de proposer un cahier des charges et de travailler avec les personnes qui seront candidates pour desservir au mieux ces nouveaux quartiers. Si vous pensez aux Tilleroyes, aux Montboucons ou aux Hauts de Saint-Claude, c'est vrai que de nouveaux quartiers se sont développés bien largement. Bien évidemment, ils seront intégrés à cette nouvelle DSP en 2025.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il y a une vraie demande aujourd'hui, et vous le savez tous ici, dans cette assemblée, parce que vous êtes tous très volontaires à demander plus de pistes cyclables. Nous sommes vraiment tous d'accord et c'est très fort. C'est une demande de la population. Sur le cœur de l'agglomération, il y a aussi une demande d'amélioration sur les continuums. Vous savez que lorsque l'on prend les transports en commun, on a besoin de passer de la marche à ces transports. Nous avons donc besoin aussi d'un schéma piéton. Oui, une ville qui se transforme, parce qu'elle transforme le rapport à l'espace public, génère des travaux.

D'ailleurs, je tiens quand même à faire la relation avec ce que nous nous disions plus tôt. On a vu aujourd'hui dans l'Est Républicain un certain nombre de personnes – Monsieur MARTIN, pour ne pas le nommer – dire qu'ils trouvent les investissements pas aussi importants que ce qu'ils aimeraient, et du coup, les marchés ne sont pas assez dynamiques. À un moment donné, il faudra que l'on m'explique comment faire des travaux, des marchés, transformer la ville sans avoir d'impact. Je pense que de nombreuses personnes ici auront des solutions à m'apporter. Mais en tout cas, une chose est certaine : nous avons maintenu les uns les autres nos niveaux d'investissements.

Yves, tu peux l'illustrer très fortement et le dire.

M. GUYEN.- C'est ce que j'ai expliqué à Monsieur MARTIN hier. J'étais à cette réunion avec Nicolas BODIN. Je lui ai dit que pour certains investissements, nous avons des enveloppes certes parfois réduites, parce que nous aimerions bien en avoir plus, mais nous tenons nos pourcentages de réalisation plus en périphérie que sur la ville, d'autres problèmes pouvant se greffer sur la ville. S'agissant des GER (Gros Entretien Routiers), nous tenons également les enveloppes sur chaque secteur, y compris sur la ville. Nous n'avons donc pas à rougir des enveloppes mises à disposition tant en requalification qu'en GER. Évidemment, le président MARTIN a tendance à oublier qu'il y a du fonctionnement et que le fonctionnement est aussi important que l'investissement.

Bien évidemment, les coûts d'investissement peuvent être influencés, puisque nous sommes obligés aussi de réduire, que ce soit sur Grand Besançon Métropole ou sur la commune, parfois la voirie dans la mesure où dans le fonctionnement, il y a des aléas à financer, par exemple concernant le point d'indice pour les personnels, et on ne peut pas faire autrement que de le financer avec le fonctionnement. C'est vrai que parfois, des investissements sont revus, mais pas obligatoirement à la baisse.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je tiens à ajouter une précision sur des travaux réalisés sur Besançon ou Grand Besançon, la ville étant au cœur de l'agglomération, sur les réseaux de chaleur. Nous avons un réseau de chaleur extrêmement ambitieux. Figurez-vous que les entreprises viennent taper à la porte pour nous dire « on veut en être ». Cela signifie qu'il y a une demande extrêmement importante d'investissement. Oui, ces travaux sur le réseau de chaleur vont perturber le réseau viaire. Je ne vois pas comment nous pourrions faire autrement. En tout cas, c'est une urgence pour l'entreprise.

J'ajoute qu'hier, avec Aurélien LAROPPE, nous étions avec l'Armée concernant des projets avec des investissements extrêmement importants qu'ils feront sur la ville en termes de rénovation et de construction de bâtiments. Oui, ils demandent et ils attendent avec impatience que le réseau de chaleur traverse bien l'ensemble de l'avenue Clemenceau, par exemple. Oui, je suis très fier de notre territoire qui investit, qui transforme, mais qui, automatiquement, perturbe. C'est un temps à un moment donné, mais le progrès, c'est forcément un investissement.

Lorsque l'on demande par exemple de grands travaux sur les grands systèmes routiers, et j'entends souvent parler ici des grands travaux qui pourraient être faits sur un système routier, si vous voyez ce à quoi je fais référence, j'imagine le jour où nous ferons les travaux sur ce secteur. Je peux vous assurer que nous aurons effectivement de très grandes perturbations sur notre réseau et notre mobilité à Besançon. En attendant, nous serons tous sans doute heureux de voir se finaliser ces travaux routiers à un moment ou à un autre. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. FAGAUT.- Je ne vais pas relancer le débat autour des aménagements intramuros à Besançon.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Non, ce n'est pas utile.

M. FAGAUT.- Non, mais cela en fait partie, puisque GINKO se retrouve aussi coincé par rapport à cela. En effet, il y a une enquête de satisfaction aujourd'hui avec des usagers et des voyageurs qui se plaignent de cela. La question n'est pas de remettre en cause les investissements, mais de savoir comment et où on les fait. À un moment donné, des investissements faits sur Besançon intramuros perturbent aujourd'hui considérablement la vie du quotidien. Quant à d'autres investissements – vous m'avez tendu la perche –, c'est faire et défaire. Quand on voit ce qui a été fait sur la rue Weiss et sur le secteur de la place de la Bascule, on a cassé du neuf. Cette fois-ci, on peut se poser la question du denier public, mais c'est encore un autre sujet.

Encore une fois, la question ne concerne pas les investissements. Il s'agit de savoir comment les faire pour les rendre utiles à la population et lui faciliter la tâche. Je ne referai pas le débat des requalifications de voirie, mais je ne suis pas certain qu'aujourd'hui, vous facilitez la tâche des habitants, des commerçants, même des Grands Bisontins, parce qu'aujourd'hui, ce sont surtout les Grands Bisontins qui souffrent de ces requalifications de voirie que vous matérialisez au sein de Besançon intramuros.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous n'allons pas faire un débat municipal si vous en êtes d'accord. Nous revenons sur un investissement essentiel concernant la transformation des voiries. Si vous me démontrez que dans un village, il n'y a pas de requalification sans transformation de la mobilité, venez

nous expliquer comment cela se passe. Je vous propose de prendre acte. Je constate que tout le monde a pris acte de ce magnifique dossier.

S'adressant à Madame Marie ZEHAFF. Je te remercie, Marie.

Je vous propose de passer au rapport n° 33.

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport d'activité 2022 sur la DSP des lignes GINKO du cœur d'agglomération.

33 - Convention avec le Département du Doubs pour la réalisation de travaux d'aménagements de sécurité rue de Lausanne sur la commune de Pouilley-les-Vignes - RD 70

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je ne sais pas si cela modifiera la mobilité à ce moment-là. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

34 - Convention avec le Département du Doubs pour la réalisation de travaux d'aménagements de sécurité chemin des Polis sur la commune de Champagney (RD 233)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

35 - Enfouissement des réseaux d'électricité, de génie civil d'éclairage public et de télécommunications – secteur gare à Saône

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la collectivité ;
- se prononce favorablement sur ladite convention avec le SYDED afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis dans le rapport ;
- autorise madame la Présidente ou son représentant à signer :
 - o la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage ;
 - o la convention financière relative à l'ensemble des travaux, ainsi que l'annexe prévisionnelle et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération ;
 - o avec Orange les conventions nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

36 - Enfouissement des réseaux d'électricité, de génie civil d'éclairage public et de télécommunications rue des longeaux à Deluz

M. GUYEN.- Dans le cas des deux premiers dossiers concernant les requalifications, je voulais remercier le Département pour sa participation au financement des travaux. C'est important que le Département participe aux OPSA (Opérations Partenariales de Sécurité en Agglomération) sur la voirie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- S'agissant du rapport n° 36, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la collectivité ;
- se prononce favorablement sur ladite convention avec le SYDED afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis dans le rapport ;
- autorise madame la Présidente ou son représentant à signer :
 - o la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage ;
 - o la convention financière relative à l'ensemble des travaux, ainsi que l'annexe prévisionnelle et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération ;
 - o avec Orange les conventions nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

37 - Enfouissement des réseaux d'électricité, de génie civil d'éclairage public et de télécommunications rue de Besançon à Thise

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la collectivité ;
- se prononce favorablement sur ladite convention avec le SYDED afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis dans le rapport ;
- autorise madame la Présidente ou son représentant à signer :
 - o la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage ;
 - o la convention financière relative à l'ensemble des travaux, ainsi que l'annexe prévisionnelle et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération ;
 - o avec Orange les conventions nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

38 - Autorisation de signer l'accord-cadre pour la fourniture et la pose de signalisation verticale

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement de l'accord-cadre pour la fourniture et pose de signalisation verticale,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer le lot n° 1 « fourniture et pose de signalisation permanente » avec l'attributaire.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

39 - Autorisation de de signer l'accord cadre pour la fourniture, la pose, la maintenance et le nettoyage des poteaux d'arrêts, abris voyageurs, bancs et des corbeilles de propreté sur le réseau de transports en commun du Grand Besançon

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci, et merci pour cette Commission.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Mme la Présidente, ou son représentant, signer l'accord-cadre avec le titulaire retenu.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

40 - SEDIA - Modification des statuts de deux Sociétés Civiles de Construction Vente (SCCV) - Rapport pour information

Mme BARTHELET.- Madame la Présidente, il s'agit avec ce rapport d'informer le Conseil Communautaire de la modification de l'objet social de deux filiales de Sedia, dites De Sarres et Canopée, qui sont sous statut juridique de société civile de construction unique. L'évolution proposée permettra d'intervenir sur l'ensemble du territoire Doubs, Jura et Haute-Saône. C'est en effet suite aux obligations de la loi 3DS, loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et la simplification, que les SEM (Sociétés d'Économie Mixte) doivent obtenir maintenant l'autorisation des collectivités pour toutes prises de participation dans une autre société, ce qui peut prendre du temps, parfois plusieurs mois, quatre mois souvent.

Cette évolution permettra de garantir la réactivité de Sedia par rapport aux autres opérateurs sans prise de risque pour autant ni pour Sedia ni pour les collectivités actionnaires qui, elles, disposeront d'un droit de véto. J'ai essayé d'être synthétique.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Vous avez tous pris connaissance de ce dossier. Merci bien.

Le CGCT n'imposant pas une délibération du Conseil de Communauté, le Conseil de Communauté prend connaissance des modifications statutaires envisagées de la SCCV DE SARRES et de la SCCV Canopée.

41 - Arrêt de l'inventaire des zones d'activités économiques (Loi Climat et résilience)

Mme BARTHELET.- Dans le cadre de l'application de la loi Climat et Résilience, les collectivités doivent produire un inventaire des zones d'activités économiques (ZAE) qui recense les propriétaires fonciers, les occupants des ZAE. Il calcule ainsi le taux de vacance de ces ZAE. Pour notre territoire, cela correspond aux 59 zones d'activités dont nous avons la compétence. Ce travail a été réalisé en interne par nos services en s'appuyant sur plusieurs outils, dont des données nationales qui malheureusement sont parfois actualisées avec un décalage de deux ans.

Pour vous aider à comprendre les chiffres, il faut donc bien avoir en tête qu'une unité foncière vacante ne signifie pas forcément qu'elle sera facilement mobilisable. On peut imaginer qu'elle dispose par exemple de contraintes ou d'un relief complexe, ce qui fait qu'elle est vacante pour l'instant dans une zone d'activités. Il s'agit donc d'un premier inventaire qui mérite encore d'être peaufiné. Il le sera à minima tous les six ans, mais l'ambition de notre collectivité est de le faire plus régulièrement.

En tout cas, je vous propose de saluer le travail rigoureux du service Économie qui a produit ce travail fastidieux. Il améliore notre connaissance de notre foncier économique et il facilitera nos décisions à venir. C'est donc un bel outil. Nous observons d'ores et déjà la faible vacance de nos zones actuelles, ce qui justifie la mise en œuvre de notre schéma de priorisation des zones d'activités économiques que nous avons voté ensemble il y a peu de temps. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Avez-vous des questions ? S'il n'y a pas de question, je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise l'arrêt de l'inventaire des zones d'activités économiques de Grand Besançon Métropole,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à transmettre cet inventaire à l'autorité compétente en matière de SCoT et prendre acte de cette information pour ce qui le concerne.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

42 - Création d'une zone de Projet Urbain Partenarial (PUP) sur le territoire de la commune de Saint-Vit

M. LAROPPE.- Nous voyons plus de projets urbains partenariaux passés entre les communes, GBM et les aménageurs ou promoteurs. Le PUP est un outil intéressant. La collectivité accompagne chaque

commune sur le sujet. N'hésitez pas à nous solliciter en cas de besoin. Dans ce rapport, nous sommes sur la commune de Saint-Vit où il y a un déploiement sur un projet, dont l'objet est la réalisation d'un EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) en partenariat privé avec la Mutualité Française du Doubs. Cet aménagement incite la création d'espaces publics et d'équipements publics nécessaires aux futurs usagers. Il y a donc un cofinancement. Je ne vais pas rentrer dans le détail du dossier, puisque vous avez tous les éléments.

Cela dit, je vais m'arrêter sur un point. Nous sommes sur une zone en « dent creuse », point extrêmement important en lien avec le PLUi. Ce travail est fait par la commune de Saint-Vit pour aller se positionner sur un espace entre des maisons et un quartier de logements sorti récemment au nord et un quartier industriel et artisanal plus au sud. Ce projet vient donc s'insérer entre ces deux quartiers, dans une « dent creuse » dans le cadre de la loi Zéro Artificialisation Nette.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'instauration d'une zone de PUP, couvrant les deux secteurs de la Hourette classés en zone 1AUe et AU1Z au PLU sur la commune de Saint-Vit pour une durée de 15 ans à l'intérieur de laquelle les propriétaires fonciers, aménageurs ou constructeurs participeront dans le cadre de convention PUP à la prise en charge financière des équipements publics à réaliser.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

43 - SPL Territoire 25 - Augmentation de capital

Mmes Marie-Thérèse MICHEL (1) et Anne VIGNOT (1) et MM. Nicolas BODIN (1) et Pascal ROUTHIER (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Sur ce rapport, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve l'augmentation de capital de la SPL Territoire 25, selon les modalités présentées dans le rapport, préalablement à l'assemblée générale de la SPL qui lancera la procédure ;
- autorise Madame la Présidente, représentante de GBM dans la SPL Territoire 25, à se positionner en faveur de la modification du capital dans les instances de Territoire 25,
- approuve la souscription à l'augmentation de capital de la SPL Territoire 25 par Grand Besançon Métropole à hauteur de 300 k€.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 4

44 - Zone d'activités économiques du Cheneau Blond à Saône- Protocole d'accord

Mmes Marie ETEVENARD (1) et Anne VIGNOT (1) et M. Gabriel BAULIEU (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Sur ce rapport, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je ne vois pas d'abstention. Nous avons une présentation.

M. FELT.- Je ferai un commentaire parce que lorsque nous avons délibéré au mois de mai 2022 sur les priorités (1, 2, 3), il est évident qu'à partir du moment où on qualifie une zone de priorité 1, cela veut dire qu'il faut qu'il se passe quelque chose et il faut qu'il se passe quelque chose rapidement. Alors, dans la délibération de 2022, j'ai bien noté que c'est une zone qui doit évoluer, sous réserve d'une évolution de la programmation vers une dominante mixte, c'est-à-dire industries, artisanat, commerce de gros et logistique. Il y a une contradiction parce que le PLU de Saône aujourd'hui dispose que c'est une zone à urbaniser destinée à l'installation de nouvelles activités de commerce. Il y a une contradiction que l'on n'a pas su résoudre juridiquement puisque l'on n'avait pas le temps matériel de faire une révision du PLU. Une modification, ce n'était pas possible juridiquement. Il fallait faire une révision du PLU.

En fait, deux choses vont se superposer. Et moi, cela me trouble un peu. Le protocole dont il est question acte ce phasage de la ZAE permettant *in fine* d'aboutir à la programmation souhaitée par GBM. Vous avez lu le rapport, il s'agit de 8,8 hectares. Les protagonistes sont la ville de Saône et un opérateur privé. Je m'interroge à quel moment on va faire les activités prévues par le PLU de Saône, alors que la destination est peut-être incompatible avec les orientations que nous avons souhaitées avec la délibération de 2022 où il était nécessaire d'ouvrir un peu pour avoir des mètres carrés disponibles pour des activités pour les entreprises dont nous avons besoin sur le territoire. Comme le protocole prévoit tout de même un certain nombre d'investissements – conséquents – faits par la Collectivité, la commune de Saône et également par les opérateurs, je m'interroge. Il faut peut-être faire preuve de vigilance sur l'évolution des choses. Il se passe des choses aujourd'hui sur ce territoire pour lesquelles la vigilance s'impose.

Il ne faudrait pas aller à l'encontre de la priorité que nous avons donnée. Parce que si nous avons donné une priorité 1 à cette zone, c'est parce que nous en avons besoin. Si nous avons donné une priorité 1 à la zone de Champs Chevaux, c'est parce que nous en avons besoin. Si nous avons donné priorité à Marchaux, c'est que nous en avons hyper besoin. Je suis un peu troublé parce que j'ai un peu l'impression qu'il y a une superposition de destinations et je me demande laquelle va emporter sur l'autre.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est une très bonne question, Marcel. C'est vraiment important. Cela rejoint la question que posait tout à l'heure Nicolas. Ce sont toutes les questions que nous avons dans le PLUi qui vont se poser à nous. Nous avons un capital de foncier qui est limité, qui est d'autant plus limité qu'aujourd'hui, il doit être périmétré de façon encore plus précise qu'avant. À un moment donné, il faut se poser la question de savoir à quelles priorités nous allons les dédier. Comment nos délibérations vont-elles s'articuler, puisque les priorités ont été posées ? Pour autant, rien n'empêche vraiment les modifications pour l'instant dans le cadre dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui. C'est la première chose.

La deuxième chose, c'est qu'à un moment donné, il va se trouver une pression à savoir si on fait de la zone d'activité avec des grandes parcelles pour accueillir des entreprises lourdes ou d'autres petites activités plus artisanales. Et puis, bien sûr, se pose la question du logement. Nous nous sommes déjà posé la question entre nous, sur de gros équipements. On parlait tout à l'heure de notre capacité à faire des équipements ou pas. Encore faudra-t-il que l'on ait les fonciers. C'est une question. Et bien sûr des équipements, comme la méthanisation ou autres.

Tu poses effectivement une question sur la manière de réorganiser la hiérarchisation de nos axes en bureau, mais également en commission. Je ne vous cache pas que, en fait, la structuration des commissions sectorise ces questions. C'est pour cela qu'un travail est réalisé pour l'articulation de ces différents enjeux dont tu parles. C'est une vraie question. On est sur un cas de figure extrêmement précis où on se trouve face à des enjeux différents.

Est-ce que cette orientation nouvelle de Saône pourrait empêcher l'installation d'une grosse entreprise ? C'est la question que tu poses.

M. VUILLEMIN.- Tout d'abord, je ne sais pas si je peux m'exprimer puisque cela concerne Saône. Je voudrais être sûr.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Oui, tu peux.

M. VUILLEMIN.- Merci. Effectivement, Marcel, ce sont des discussions que nous avons eues lorsque nous avons eu à nous réunir autour de la zone du Cheneau Blond. J'avais d'ailleurs à l'époque, lors de la délibération sur le schéma, alerté sur cette possible problématique. Toutefois, il y a, entre l'incohérence entre notre PLU actuel, et le PLUi futur, des spécificités communes. L'artisanat est possible aujourd'hui, il sera possible demain. L'hôtellerie et la restauration sont possibles aujourd'hui, et ils seront possibles demain. Idem pour le commerce de gros. Je pense que la solution qui a été optée dans le protocole, celui d'un phasage, c'est-à-dire qu'on commence sur le PLU actuel, mais aussi avec ce qui est compatible avec le PLUi futur. Sur la fin du phasage de cette zone, on ira uniquement sur ce qui est prévu dans la délibération sur le schéma prioritaire des zones d'activités économiques.

J'espère justement que cette zone sera démonstratrice de la plurifonctionnalité des nouvelles zones d'activités.

Cette zone, nous en parlons sur le territoire du Plateau depuis la fin des années 80, puisque les acquisitions foncières - les fameux 4 ha - ont dû être réalisées en 1988 ou 1989. C'est un dossier qui commence à dater un peu pour nos concitoyens du premier Plateau. Elle est déjà en activité et elle est déjà en activité commerciale. Alors attention! On ne peut pas non plus tout se permettre à côté d'entreprises qui fonctionnent déjà. C'est le cas sur celle-ci. Vous avez un Super U qui doit faire 6 000 m², je crois. Il est difficile d'imaginer à côté d'un Super U avec beaucoup de flux de clientèle de l'industrie lourde, par exemple.

Je pense que le protocole a été bien construit et que le travail dans le cadre de la commission a été très bien fait, et qu'on pourra phaser tout cela justement pour pouvoir répondre aux besoins actuels de notre territoire en matière d'implantation surtout artisanale et petite industrie. Et puis, bien évidemment, j'espère que nous pourrons aller aussi sur le commerce de gros, l'hôtellerie, la restauration qui est un véritable manque sur le premier Plateau.

Cela me permet de glisser un petit mot aussi parce que j'ai mon collègue de Mamirole qui est à côté de moi. Tout cela avait été fait dès 2011 dans un SCoT qui était bien fait puisqu'il prévoyait que la zone du Noret 1 et 2 était une zone à vocation industrielle et artisanale, que la zone de Saône était à vocation commerciale, de services et artisanale. Ce que l'on peut regretter aujourd'hui - Marcel, tu l'as dit à plusieurs reprises et j'ai partagé tes propos -, c'est le fait que le Noret 2 deux ait été abandonné. Il faut vraiment que l'on retravaille ce projet du Noret 2.

M. BODIN.- J'entends ce que dit le maire de Saône, sauf que Marcel FELT et moi, nous sommes confrontés à une urgence. C'est une entreprise qui a déjà deux sites sur GBM. En résumé, je souhaite m'installer ailleurs, potentiellement sur la commune de Saône. Dans ta réponse, tu parles quasiment uniquement d'artisanat et de commerce. On n'a pas beaucoup de terrain supplémentaire sur GBM. Donc, le risque, je vous le dis très clairement, c'est le départ de cette entreprise hors GBM. C'est quand même plus qu'un sujet.

Quand vous avez validé quasiment à l'unanimité ce schéma-là en mai 2022. Si nous avons positionné Cheneau Blond en priorité 1, ce n'est pas honnêtement pour répondre à une urgence artisanale ou commerciale. L'entreprise, sa demande, c'est aujourd'hui. Elle n'attendra pas quinze ans.

M. VUILLEMIN.- Justement, Nicolas, sa demande, c'est aujourd'hui. Et juridiquement, elle ne peut pas aujourd'hui. Le PLU ne le permet pas. Je ne cesse de dire quelque chose que vous devriez comprendre. Si la ville de Saône, si tout le monde est d'accord pour que l'entreprise industrielle dont tu fais état souhaite s'installer à Saône, nous ne pouvons pas! Le PLU ne le permet pas. Juridiquement, nous sommes obligés d'attendre le PLUi pour que cette entreprise puisse s'installer sur la zone du Cheneau Blond. Donc, en 2026 au minimum.

J'entends l'urgence. Je suis moins sûr de la volonté du départ de cette entreprise. Je les ai reçus à la mairie, à Saône, et j'ai une version légèrement différente. Dont acte. Toutefois, je le dis : si nous souhaitons qu'elle s'installe aujourd'hui pour faire de l'industrie sur la zone du Cheneau Blond, juridiquement, nous ne pouvons pas. Il faut attendre le PLUi qui, je le rappelle, n'est pas voté.

M. BODIN.- Sauf que l'on n'est plus sur un débat politique, mais sur un débat purement juridique. GBM a émis un avis sur l'implantation industrielle sur la zone du Cheneau Blond d'emplois. Si, après, tu as juridiquement raison, pour moi, tu as politiquement tort.

M. VUILLEMIN.- Non, pas forcément.

Mme BARTHELET.- Il me semble, Nicolas, que l'on travaille avec les documents à approuver, pour l'instant. Je ne vois pas en quoi on a tort de vouloir appliquer... On travaille avec le SCoT, et il a approuvé le PLU de la commune. Ensuite, on tient compte de l'évolution dans le cadre du PLUi. Il me semble que l'on est aussi attaché à la parole de la commune, que l'on a souvent respectée ici, sur le travail qui est déjà engagé. Il ne faut peut-être pas faire porter la seule responsabilité à une commune sur le fait qu'on ne soit pas en mesure de proposer 5 ha à cette entreprise.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Écoutez, le débat est posé. On est d'accord qu'il faut travailler de façon extrêmement précise sur ces enjeux. Moi, je le dis assez souvent : la question qui se pose à nous est la suivante : si nous n'avons pas non plus les entreprises qui investissent sur une autre façon de construire les bâtiments et donc d'optimiser les fonciers, là aussi, nous aurons des difficultés. J'ai souvent tendance, dans les discussions que j'ai avec les uns et les autres, à dire que si demain, il y a

dix entreprises qui veulent venir sur notre territoire, on a un territoire franchement attractif. Ils rêvent de venir sur notre territoire. Eh bien, aujourd'hui, on voit bien qu'on ne serait peut-être la première ni la deuxième, mais peut être la troisième, la quatrième et cinquième. Aujourd'hui, si on ne va pas sur des investissements lourds en matière de bâtiments, on risquerait de ne plus pouvoir accueillir ces entreprises. Cela interroge. Je l'ai déjà dit, vous le savez. Il faut raisonner sur des territoires qui sont plus complémentaires les uns des autres. C'est une vraie question, une vraie piste.

Il y aura encore des conférences et des réunions sur la manière d'envisager les filières d'entreprise. Est-ce qu'elles se définissent sur un territoire, sur une commune, sur une intercommunalité ? Est-ce qu'elles se définissent sur un SCoT ou quelque chose de plus large ? C'est une vraie question. L'enjeu premier, c'est : est-ce que l'entreprise trouve à rester dans le secteur, au sens large du terme ? Comment cela participe-t-il à la dynamique globale, bien sûr, liée à cette entreprise, mais surtout à la filière totale ? C'est cela qui est également important.

J'en profite pour dire que nous sommes aujourd'hui en train d'ouvrir un nouvel « horizon », puisque GBM a présenté sa candidature avec cinq autres EPCI pour rentrer dans le dispositif Territoires d'industrie. Ce dispositif, il avait déjà eu une première version qui réunissait les EPCI. Je pense que je vais en oublier, mais vous allez peut-être m'aider. Il y a : le Russey, Maîche, Loue-Lison, Morteau et les Portes du Haut-Doubs. Ces cinq avaient porté déjà un premier Territoire d'industrie et nous n'étions pas dedans pour plein de raisons que je ne vous expliquerai pas aujourd'hui, mais on pourra revenir dessus.

En fait, ce que j'avais souhaité discuter avec eux, quand on parle de réindustrialisation sur notre territoire, sur la chaîne de valeur que cela peut représenter, en particulier sur la chaîne horlogère ou plus largement microtechnique, il manquait une part importante qui est représentée par notre territoire en matière d'enseignement supérieur, de recherche ; nos écoles, mais aussi des entreprises qui ont encore d'autres spécialités que celles qui sont dans ce territoire du Haut-Doubs.

Aujourd'hui, c'est un dossier commun que nous portons d'une même voix auprès du ministère pour faire valoir et faire connaître que nous sommes dans le Doubs, un Territoire d'industrie. Je le dis parce qu'il est important de montrer que nous avançons de façon extrêmement collective – collective - pour faire savoir que les emplois d'industrie sont en Franche-Comté. Dans les débats que nous avons en matière régionale, cela nous permet de réaffirmer que c'est dans ce territoire que se trouvent les emplois de l'industrie. Cela nous permet aussi d'alimenter un autre dossier qui consiste à réaffirmer quelque chose d'essentiel : quand on veut avoir la prétention de réindustrialiser, il faut encore aussi que nous soyons dotés de moyens de communication dignes de ce nom, c'est-à-dire des investissements importants, que ce soit en ferroviaire, parce qu'on a de plus en plus de demandes ferroviaires ou routières. En tout cas, une chose est certaine : nous avons besoin d'un soin particulier.

J'ai des alertes sur un certain nombre de trains qui pourraient disparaître encore sur Besançon. Je dois dire que François REBSAMEN m'a appelé pour que nous fassions un courrier collectif - plusieurs départements et donc nos deux collectivités - pour dire que nous avons besoin d'une ligne TGV extrêmement efficace. Je le dis parce qu'il semblerait qu'il y ait une volonté de la part de la SNCF de nous supprimer le train de 6 h 36 et c'est juste insoutenable - insoutenable ! - de voir disparaître un horaire comme celui-ci. Parce qu'il y en avait un à 6 h 04 et un 6 h 36. Il sera déplacé à 6 h. Cela veut dire qu'en réalité, on supprime un train. Je ne vous dis pas le nombre de personnes qui seront dedans parce que le train de 6 h 36, il était en général très plein. À 6 h, également, pour arriver à des heures correctes à Paris, entre autres. C'est aussi pour cela que nous tenions à ce que nous soyons visibles au niveau national en tant que Territoire d'industrie produisant de l'emploi industriel, constituant et reconstituant une chaîne de valeur ajoutée sur notre territoire, réaffirmer notre spécialité. Cependant, on ne peut pas dissocier une réindustrialisation et un travail qui consiste à nous mettre en connexion avec le monde.

Encore une fois, quand on organise *Micronora* sur notre territoire, nous avons des industries qui viennent de toute l'Europe (certes, ils peuvent prendre le train), mais aussi du monde entier et de l'Asie au sens très large du terme et l'Indonésie qui sont des continents qui nécessitent que nous travaillions avec eux, que nous soyons en échange avec eux. Cela ne peut passer que par cette connexion absolument nécessaire sur le territoire.

J'ai eu Clément BEAUNE, encore une fois cet été, pour lui rappeler cet enjeu essentiel. Je tenais quand même à vous le dire parce que je ne suis jamais seule ; jamais. La dernière conversation avec lui, j'étais

seule, car c'était en plein été. Autrement, nous sommes toujours en collectif, que ce soit le centre métropolitain, le centre Franche-Comté, que ce soit des connexions que nous avons avec différentes EPCI, que ce soit avec des départements, que ce soit avec les régions. Nous allons d'une seule voix, d'une même voix pour demander à ce que nos territoires ne se retrouvent pas en difficulté sur ces questions.

Je le dis parce que, dimanche, j'étais à la fête des vendanges à Neuchâtel. Je ne faisais pas que boire, mais je discutais aussi avec la Fédérale pour rappeler que la Suisse demande également qu'il y ait des connexions, par intérêt aussi pour leur propre dynamique. On parlait tout à l'heure d'argent public. Quand on investit sur des gares, comme par exemple à Pontarlier, et qu'on investit lourdement pour la mise aux normes et que derrière, nous n'avons plus les dessertes pour alimenter cette gare, il y a un moment donné, on se pose la question de savoir si ces travaux sont justifiés.

Vous voyez que les questions sont nombreuses et j'espère bientôt revenir vers vous pour vous dire où nous en sommes du volet mobilité du CPER (Contrat de Plan Etat-Région) et j'espère que ce sera très bientôt, j'imagine dans moins d'un mois.

Qui demande la parole ? Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER.- Merci, Madame la Présidente. Je partage beaucoup de vos propos. Je crois que ce n'est pas une prétention d'industrialiser dont nous avons besoin, mais d'une ambition. La différence est très importante. Il faut avoir l'ambition de construire une certaine souveraineté nationale que nous avons malheureusement perdue. L'augmentation des prix de l'énergie peut être malheureusement une aide. Les transports entre l'Asie et l'Europe avaient, il y a un certain nombre d'années, un coût absolument dérisoire. Aujourd'hui, ce qui était très facilement délocalisable l'est beaucoup moins, compte tenu des coûts. Il faut donc absolument accélérer dans ce domaine.

Ensuite, sur la démarche collective que vous proposez concernant Territoire d'industrie, je suis surpris que les parlementaires n'aient pas été associés à cette démarche. Je pense que nous devons effectivement, comme vous l'avez dit, « jouer collectif », mais collectif ensemble. Je pense qu'il faut associer, ou en tout cas informer les parlementaires que nous puissions relayer à Paris les demandes du territoire, surtout quand il s'agit de Territoire d'industrie. Je vous demanderai d'associer à cette démarche l'ensemble des parlementaires du Département.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous répondrai tout simplement que nous sommes en prise directe avec la Préfecture et avec le Ministère. Vous êtes très bienvenus dans toutes les réunions que le Préfet organise. Ce n'est pas moi qui organise les réunions, c'est Monsieur le Préfet. Et quand je suis invitée au Ministère, c'est le Ministère qui m'invite. Ce n'est pas moi qui organise ces éléments-là. Je tiens à dire aussi que l'ensemble des intercommunalités du Haut-Doubs ont travaillé, je pense, avec un certain nombre de parlementaires peut-être - je ne sais pas -, mais en tout cas, moi, ce qui m'importe, c'est de ne pas opposer les uns les autres. Ce que je constate, c'est que le collectif nous fait avancer.

Oui, Monsieur NAPPEZ.

M. NAPPEZ.- Je voulais apporter une issue au microdébat entre Benoît et Nicolas au sujet de l'offre de l'entreprise de plus de 200 salariés qui souhaite rester sur notre territoire. Nous avons une zone d'activité qui a plein de places, et qui ne demande qu'à accueillir une grosse société. Je suis en partie sérieux, mais cela me perturbe de voir qu'une grosse « boîte » qui est sur notre territoire, ce n'est pas pour l'accueillir, mais on souhaite la conserver. Elle veut rester là et on est incapable, sur les zones existantes - celles qui sont censées être existantes, en tout cas à très court terme -, de l'accueillir. On a une zone aux Auxons que vous connaissez, qui a des difficultés d'accueil et qui a plein de place. Il faut travailler à cela.

Moi, je rejoins Marcel et Nicolas sur ce qu'ils disent. Ce n'est pas une compétition entre nos communes et avec les territoires d'à côté. Le but, c'est vraiment de pouvoir conserver nos entreprises ; si ce n'est les accueillir, au moins les conserver.

M. VUILLEMIN.- D'autant que cela lui a été soumis et que cela l'intéresse fortement. J'aimerais quand même que pour cette entreprise (qui est une très belle entreprise de notre territoire, à laquelle nous tenons et qui est implantée à Saône depuis la fin des années 70), que l'on réfléchisse aussi à la requalification de ces quelques dizaines de milliers de mètres carrés qu'elle a actuellement. On a deux

très gros bâtiments, une très grosse emprise foncière sur le territoire de Saône et une très grosse emprise foncière sur le territoire de Beure, et on n'a pas le moindre début d'une requalification de ces deux bâtiments non plus. J'entends qu'elle menace de partir. Elle ne l'a pas fait lorsqu'elle a été reçue à la mairie. Toutefois, elle a 80 salariés sur la commune de Saône, qui sont tous des salariés extrêmement qualifiés, qui peuvent retrouver du travail dès demain sans aucune difficulté.

M. FELT.- Le problème, c'est qu'on ne peut pas mettre à Nouvelle Ère pour plusieurs raisons, mais surtout pour une question de surface. Il n'y a pas suffisamment de place à Nouvelle Ère pour une entreprise de cette taille. C'est clair. Sauf si on empiète sur des territoires qui, juridiquement, ne sont pas permis. Ce n'est pas possible.

M. BODIN.- Et puis, il y a un détail financier par rapport à la ZAC de Nouvelle Ère : on revoit la programmation, c'est une chose à laquelle on réfléchit. Cela coûtera tout de même la bagatelle de 1,7 million d'euros à GBM. La question ne se pose pas, parce qu'il n'y a pas les surfaces correspondantes.

M. FELT.- Mais c'était une bonne idée. C'est bien d'avoir essayé.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est très bien, parce nous voyons la réalité dans laquelle nous nous trouvons. Ce débat est très intéressant et c'est un vrai débat de fond. C'est important qu'on se le dise et même en assemblée. Quand on en discute que par commission, on n'a que des bribes des problématiques dans lesquelles nous nous trouvons. C'est extrêmement intéressant que nous puissions avoir ce genre de discussion ici, en assemblée.

Je vous propose de soumettre au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend acte du Protocole d'accord entre le groupement FIMOGEST/sedia, la commune de Saône et le Grand Besançon relatif à l'aménagement de la ZAE du Cheneau blond à Saône,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ledit protocole d'accord.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 4

45 - Commune de Montferrand-le-Château – Modification simplifiée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Approbation de la modification simplifiée

Mme LA PRÉSIDENTE.- Maintenant, un petit mot rapide sur le PLU de Montferrand-le-Château.

M. LAROPPE.- J'ai été bien absorbé par le débat. C'est effectivement un débat important de savoir comment on repositionne notre industrie sur notre territoire.

Pour la commune de Montferrand-le-Château, il s'agit d'une modification simplifiée du PLU. Je ne vais pas aller extrêmement dans le détail. On est dans un contexte avec une délibération en 2023 sur le sujet. Plusieurs articles sont modifiés, à savoir des règlements de zone U afin de revoir les règles qui sont liées à l'implantation des annexes. C'est un point important, surtout dans des communes de cette taille puisqu'il y en a régulièrement. Nous avons également des modifications relatives aux hauteurs de constructions. C'est un sujet important que l'on aborde au sein des comités de secteur, au sein du PLUi. Nous avons des questions relatives aux toitures terrasses et aux clôtures. Nous avons évoqué récemment dans un certain comité de secteur les hauteurs de clôtures. Ce sont des sujets qui peuvent paraître mineurs à première vue, mais qui sont tout de même importants pour nos habitants ; on vient les retraiter.

Nous avons la disposition relative aux façades. Il y a également des éléments sur les surfaces plantées et entretenues. C'est un point important de bien végétaliser dans nos communes et sur les parcelles privées.

Enfin, nous des questions sur les exploitations forestières, les installations de bâtiments et installations des exploitations agricoles.

Nous avons également une petite modification du document graphique puisqu'il y avait une erreur matérielle.

Voilà pour la modification globale. Bien entendu, les personnes publiques associées ont été sollicitées et ont rendu un avis favorable sur ce dossier. On vous invite également à un avis favorable sur Grand Besançon Métropole.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Bien. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement à nouveau sur la procédure de modification simplifiée n° 3 du PLU de Montferrand-le-Château et l'approuve.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

46 - Avis de Grand Besançon Métropole sur le Projet Régional de Santé (PRS) 2018-2028 révisé

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est une présentation de Christian Magnin-Feysot.

M. MAGNIN-FEYSOT.- Nous avons été sollicités pour émettre un avis sur la révision du Plan Régional de Santé (PRS) 2018-2028 qui arrive à mi-parcours. Ce PRS de Bourgogne Franche-Comté se compose de quatre parties :

- La première consiste au Cadre d'Orientation Stratégique (COS), qui fixe les grandes orientations en matière d'amélioration des soins et d'efficacité du système de santé pour une durée de dix ans.
- La deuxième partie concerne le Schéma régional de santé qui développe les orientations du COS et présente des objectifs et résultats attendus, notamment dans les domaines de la prévention et la promotion de la santé et l'organisation sanitaire et médicosociale. Sa durée est de cinq ans.
- La troisième partie concerne le Programme d'accès à la prévention et aux soins pour les personnes les plus démunies, également établi pour cinq ans, qui présente les objectifs et actions en faveur des publics les plus fragiles.
- Enfin, la quatrième partie consiste en un volet relatif à la coopération franco-suisse en matière de santé.

Concernant le Grand Besançon Métropole et le Contrat local de santé, malgré l'absence de compétences spécifiques santé au sein des EPCI, GBM a de nombreuses compétences ayant un impact sur la santé : l'urbanisme, le logement, la politique de la ville, etc.

Ces compétences sont autant de leviers pour agir sur les déterminants de la santé.

L'actualisation du PRS intègre notamment la territorialisation des actions avec la couverture du territoire pour les Contrats de santé locaux (CLS) et les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS).

Grand Besançon Métropole s'est engagé dans le contrat local de santé dès janvier 2020. Les cinq ambitions du CLS Grand Besançon 2020-2024 se traduisent par des actions au profit du grand public. L'action n°1 est de déployer sur l'ensemble du territoire des actions de prévention et de promotion de santé publique pour une prévention et une éducation permettant la santé des habitants du territoire, quel que soit leur âge.

L'action n°2 consiste à favoriser l'accès aux soins de tous les Grands Bisontins pour une offre de santé globale, coordonnée et accessible à l'ensemble des habitants.

L'action n° 3, accompagner vers l'autonomie et un meilleur niveau de santé les Grands Bisontins qui le souhaitent ou qui en ont le plus besoin pour une offre de santé ciblée, pour ramener vers le soin les habitants fragilisés.

L'action n° 4, consiste à développer un environnement et des territoires favorables à la santé pour des déterminants environnementaux et de cadre de vie impactant positivement la santé.

Enfin, l'action n° 5 consiste à réduire les inégalités d'accès à l'information en santé et aux actions de prévention et promotion de la santé en contexte de crise pour une appropriation des enjeux et des enjeux de compréhension de l'information en santé par les habitants et notamment les plus jeunes.

Le contrat local de santé 2022-2024, dont les objectifs convergent avec ceux du Projet Régional de Santé, est un atout pour une mise en œuvre locale de ses actions.

Concernant notre avis, vous avez vu que nous avons été sollicités fin juin pour un avis qu'on doit émettre le 15 octobre 2023, dernier délai. Nous sommes quelques-uns à avoir passé un petit moment, cet été sous le parasol, à analyser le document qui est composé de 1 000 pages à peu près, bien découpé en livret, toujours intéressant. Je ne vais pas rentrer dans le détail parce que si vous prenez le soin de regarder ces livrets, vous remarquerez que des éléments très intéressants sont abordés. Il y a un constat, par exemple, sur notre territoire qui est intéressant. Il nous permet d'envisager l'avenir de façon intéressante.

Concernant notre avis, au vu de l'engagement de Grand Besançon Métropole dans la mise en œuvre du contrat local de santé du territoire, afin d'agir sur les déterminants de santé et sur les inégalités territoriales, au plus près des besoins du territoire et des habitants, il est proposé d'émettre un avis favorable à la révision du Projet Régional Santé Bourgogne Franche-Comté 2023-2028, avec cependant des réserves quant à la durée restreinte de consultation, la période estivale ne favorisant pas l'appropriation d'un document de très grande envergure.

Nous avons également une autre réserve émise quant au manque de précisions concernant les moyens alloués pour la déclinaison opérationnelle de l'approche – je préfère dire « une seule santé » que – *one health*, que je prononce peut-être mal.

Une autre réserve concerne le manque de précisions concernant les moyens humains et financiers alloués à chaque territoire de CLS.

Je vous propose donc un avis favorable avec les réserves que je viens de vous énumérer. Merci de votre attention.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Souhaitez-vous prendre la parole sur ce dossier ? Gilles SPICHER.

M. SPICHER.- Merci, Madame la Présidente. Merci, Christian, pour ta présentation.

Je crois effectivement que ce PRS est important puisque - tu l'as dit - c'est lui qui va fixer pour les années à venir l'ensemble de l'organisation de notre système de soins en ce qui concerne le soin, les personnes en situation de handicap et les personnes âgées, etc. C'est un plan extrêmement important.

Je crois qu'il était également important - tu l'as dit – que GBM se prononce sur ce plan, comme l'a fait d'ailleurs la ville de Besançon qui rejoint l'avis que tu as émis. Tu l'as bien précisé, aujourd'hui, les questions de santé se situent bien à l'échelle du Grand Besançon. Tu l'as dit, à travers le contrat local de santé dont tu as rappelé les objectifs et à travers la CPTS, c'est-à-dire la Communauté professionnelle territoriale de santé. Il est donc important d'avoir cette discussion.

Je crois que l'on ne peut pas ne pas partager les objectifs de ce plan qui sont ambitieux, mais il est important aussi de s'appuyer sur les réserves dont tu as dont tu as parlé et notamment celles qui concernent les moyens qui sont à mettre en œuvre d'une part pour mener cette politique environnementale, et d'autre part pour mener les grands objectifs du contrat local de santé. Ce sera d'ailleurs l'objet du vote qui ne se situera pas à notre niveau, mais au niveau national, du projet de loi de financement de la Sécurité sociale. Là, véritablement, l'enjeu sera de donner les moyens à la santé et à nos concitoyens de pouvoir se soigner. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Oui, Kevin BERTAGNOLI.

M. BERTAGNOLI.- Merci, Madame la Présidente. Depuis plusieurs années, nous observons une accélération de la dégradation des conditions de travail dans les milieux hospitaliers et médicosociaux. Les souffrances au travail s'installent dans la durée et la perte de sens pousse de plus en plus de soignants à interroger leur futur au sein du service public de santé.

Dans ce cadre, la question que nous pouvons nous poser est la suivante : la fermeture des lits à l'hôpital est-elle due à un manque de bras ? C'est ce que semble dire le Ministre de la Santé pour expliquer l'indisponibilité des lits hospitaliers.

En effet, en octobre 2021, un avis du conseil scientifique soulignait qu'effectivement, le manque de personnel à l'hôpital avait bien entraîné la fermeture de près de 20 % de lits hospitaliers : 20 %, le compte n'y est pas. Le manque de personnel n'explique pas l'ensemble des suppressions de lits. Selon un rapport de la Direction de la recherche, des études et de l'évaluation des statistiques, près de 21 000 lits ont été fermés depuis 2017.

Si ce chiffre comprend bien évidemment les suppressions de lits en raison des contraintes de personnel, il inclut également celles liées au virage ambulatoire, autrement dit la réorganisation de l'hôpital au profit

de l'hospitalisation de jour. Loin d'être ralenties par la crise sanitaire, les fermetures se sont même accélérées en 2020, malgré le déploiement temporaire de lits supplémentaires à certains moments de l'année.

Dans un rapport sénatorial de mars 2022, il apparaît qu'en dehors d'une statistique annuelle publiée, le Ministère de la Santé n'est pas en mesure de suivre l'évolution des capacités hospitalières. La notion même de lits fermés lui paraît discutable au motif qu'en dehors de certaines spécialités, aucun objectif capacitaire ne serait réellement assigné aux établissements hospitaliers.

Pourtant, la diminution constante du nombre de lits hospitaliers observée ces dernières années a en elle-même contribué à la pénurie actuelle de soignants. En effet, en prévision de la réduction du nombre de lits, on n'a pas suffisamment donné de moyens pour former davantage de personnel. Cette situation temporaire s'installe donc dans la durée. En 2022, le taux de fermeture des lits, faute de personnel, est demeuré inchangé, à 20 %.

Les soignants aiment leur métier. C'est justement parce qu'ils aiment leur métier qu'ils refusent de travailler dans n'importe quelles conditions et quittent malheureusement le milieu sanitaire et médicosocial. Bien que le mal-être hospitalier, les démissions et la baisse d'attractivité soient connus, aucune donnée au niveau national ne permet de mesurer l'ampleur de ce phénomène. Comme pour les capacités de lits, l'enquête du Ministère des Solidarités et de la Santé n'a pas su évaluer le taux de postes vacants. Elle confirme toutefois que c'est en grande partie sur le personnel infirmier que se concentrent ces postes vacants.

Ce phénomène touche notamment les nouveaux entrants dans la profession. En infirmerie, 30 % abandonnent durant les premières années d'études et 30 % des jeunes diplômés démissionnent dans les cinq ans.

Adopté en 2018, le Plan Régional de Santé avait, du fait notamment de la diminution du nombre de lits dans nos territoires, recueilli l'avis défavorable de la région Bourgogne Franche-Comté et de nombreuses collectivités. Aussi, et même si ce nouveau PRS prend davantage en compte les enjeux de société qui nous sont chers (la santé mentale, la santé environnementale, les inégalités sociales de santé) et que nous partageons les réserves citées par notre vice-président, le cadre d'orientations stratégiques révisé ne remet pas en cause les virages ambulatoire et numérique impactant négativement la qualité de l'accueil des patients, notamment âgés, les conditions de recours aux soins ainsi que les qualités du travail des soignants et des professionnels médicosociaux.

Par ailleurs, notre Vice-président l'a très bien dit : le Plan Régional de Santé n'apporte pas la lisibilité budgétaire nécessaire pour garantir que les politiques locales de santé que nous développons ici et les conditions de travail des soignants soient pleinement respectées. C'est pourquoi, avec certains de mes collègues, nous n'apporterons pas aujourd'hui un avis favorable au Plan Régional de Santé. Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien, merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Pas particulièrement. Je résume finalement ce qui a été dit. Les orientations politiques qui concernent justement le soin et qui ont été proposées sont bien des orientations qui conviennent à nos ambitions. Nous sommes tous ici présents, avec les réserves qui sont apportées, pour dire combien nous sommes inquiets des moyens qu'il pourrait ne pas y avoir en face. Je pense que c'est de cela dont il est question aussi ce soir.

M. MAGNIN-FEYSOT.- Je voulais juste apporter une précision. Je vous ai parlé de livrets. Le livret 1 porte sur la prévention et la promotion de la santé et le livret 2 sur l'attractivité. Je ne dis pas que toutes les solutions sont apportées, mais il y a un examen un peu plus approfondi que celui dont vous avez parlé en 2018. Du positif apparaît dans ces deux livrets.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous savons bien que la question essentielle, ce sont les moyens. Très bien.

Je vous propose aujourd'hui de soumettre au vote. Qui s'oppose ? Trois. Qui s'abstient ? Deux. Merci.

Quand on parle de santé, il faut le penser globalement. C'est pour cela aussi que ces dossiers sont importants. Quand on parle de santé, on parle de ce à quoi nos habitants sont confrontés. Je tiens tout de même à revenir sur un certain nombre de chiffres par rapport à ce que l'on se disait tout à l'heure sur le nombre de Français les plus pauvres et qui se privent d'un repas par jour. Si on calcule ce que tu

disais, ce que disait Nicolas et ce que redisait Catherine en redonnant plus précisément le nombre de personnes concernées, c'est l'équivalent de 8,5 millions de Français qui se privent d'un repas par jour. Quand je recroise avec ce que vient de dire Laurine, ce sont 3,5 millions de personnes qui sont en précarité énergétique.

En France, nous avons donc une situation sociale extrêmement difficile. Je tenais à redire ce que les uns et les autres avaient dit de façon différente. Ce sont des chiffres extrêmement violents parce que nous ne sommes plus sur une situation marginale, qui était déjà insoutenable. Cette fois, nous sommes sur des chiffres intenable.

Nous savons combien la santé en général est un élément qui est souvent le « premier sacrifice ».

A la majorité des suffrages exprimés (2 contre, 3 abstentions), le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la révision du projet régional santé Bourgogne Franche-Comté 2023-2028 avec les réserves mentionnés dans le rapport ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à transmettre la délibération du Conseil Communautaire à l'ARS BFC.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 103

Contre : 2

Abstentions : 3

Conseiller intéressé : 0

47 - Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) d'eau, d'assainissement collectif et non collectif de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole pour l'année 2022

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le train est arrivé. C'est donc à toi, Christophe.

M. LIME.- Très rapidement, sur ce rapport qui a été traité au niveau du Conseil d'exploitation, sur l'année 2022, c'est toujours un peu compliqué puisqu'on est tout de même maintenant en 2023. Je pense que les gens aimeraient plutôt savoir ce qui se passe en 2023 qu'en 2022. C'est comme cela, les rapports sont un peu différés.

Nous n'avons pas de problème de qualité d'eau, pas de problème de qualité d'assainissement, pas de problème d'alimentation en eau. On fuit extrêmement un certain nombre de ressources qui pourraient nous poser des problèmes si on venait à avoir des étiages importants dans les années à venir. On reste avec un investissement soutenu, on essaie de le pousser un petit peu, mais des problèmes de personnel nous amènent aujourd'hui à temporiser ces problématiques d'investissement.

Il faut lisser le taux de rendement sur l'ensemble du réseau sur plusieurs années. Faisons attention. C'est la tendance qu'il faut regarder. Reste une tendance très intéressante malgré un taux de renouvellement qui est trop bas. Nous devons remédier à cela dans les années à venir, puisque le taux de renouvellement de réseaux d'eau potable est trop peu important, et il faut que nous le remontions.

Sur la tarification, nous sommes dans les objectifs que nous nous étions fixés en 2018 pour arriver à une convergence tarifaire au 1^{er} janvier 2026, avec un tarif moyen qui reste inférieur entre 15 et 20 % par rapport à la facture moyenne au niveau national.

L'évolution de la gestion publique se passe bien sur l'ensemble du territoire, en lien avec l'ensemble de nos collectivités. J'attire l'attention parce que j'étais en réunion aujourd'hui : Quand on a des secteurs urbains et ruraux, c'est une très bonne chose. Je peux vous assurer que j'étais en discussion avec un certain nombre de secteurs ruraux en ce moment, qui sont à la veille d'une montagne d'investissements et qu'ils ne savent pas comment ils vont pouvoir les financer, avec de nouvelles dispositions réglementaires sur un certain nombre de points.

Donc, nous allons travailler par rapport à ces éléments pour vous présenter, si possible dans quelques semaines, un PPIF (Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement). L'objectif, c'est de vous le présenter comme si on était obligé de tenir toutes les réglementations et toutes les recommandations. Quelles tarifications faudrait-il avoir pour ce faire ?

Je pense que c'est intéressant parce que cela va montrer que les évolutions tarifaires que nous avons pu connaître sur l'énergie, il est bien possible que nous connaissions les mêmes avec l'eau et l'assainissement dans les années à venir. Alors, nous temporisons un petit peu puisque nous avons

une ville avec une grosse population qui permet d'amortir un certain nombre de choses. Je peux vous assurer qu'un certain nombre de territoires ruraux seront en incapacité de pouvoir le faire.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des éléments supplémentaires ?

La dernière phrase que tu viens d'exprimer nous touche particulièrement parce que cela veut dire que ce cœur d'agglomération qui est la ville de Besançon, avec finalement une concentration de personnes dont les plus précaires, « supporte » l'amortissement et l'investissement nécessaire pour que l'ensemble du système de notre territoire puisse absorber ces coûts d'investissement. Je le répète, parce que c'est très important d'entendre ce que signifie « la solidarité territoriale », d'autant plus quand elle s'appuie sur une population qui n'est pas forcément la plus aisée.

Je vous propose donc de soumettre au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'ensemble des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services eau et assainissement collectifs et non collectifs pour l'année 2022.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

48 - Autorisation de signer l'accord-cadre relatif aux missions de conception, d'assistance technique, de maintenance sur les automatismes et les installations électriques des équipements industriels du Département Eau et Assainissement

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous passons maintenant à l'accord-cadre sur l'installation électrique des équipements industriels du Département Eau et Assainissement.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Encore une fois, merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'accord-cadre avec l'entreprise retenue.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

49 - Respect des chartes qualité nationales des réseaux d'eau potable et d'assainissement

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Un grand merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- s'engage à respecter la « Charte qualité nationale des réseaux d'eau potable » et la « Charte qualité nationale des réseaux d'assainissement » pour tous les futurs projets de travaux de réseaux dont les montants seront supérieurs à 150 000 € HT sur le territoire de Grand Besançon Métropole,
- s'engage à mettre à disposition des financeurs les documents cités dans la délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Commission n° 02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique

50 - Demande de renouvellement du classement de l'Office de Tourisme et des Congrès du Grand Besançon

MM. François BOUSSO (1), Nathan SOURISSEAU (1) et Benoît VUILLEMIN (1), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous revenons à la Commission n°2 et au rapport n° 50.

En l'absence de question, je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci encore.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à solliciter auprès du Préfet du Doubs le renouvellement du classement de l'Office de Tourisme et des Congrès du Grand Besançon en catégorie II.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

20 - Planoise, Quartier d'Excellence Numérique, phase de mise en œuvre – Avenant N °1 à la convention financière avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et accord de consortium

Mmes Frédérique BAERH (1), Anne BENEDETTO (2), Aline CHASSAGNE (2), Marie ETEVENARD (1), Carine MICHEL (1) et Anne VIGNOT (1) et MM. Florent BAILLY (1), Gabriel BAULIEU (2), René BLAISON (1), Nicolas BODIN (1), Marcel FELT (1), Damien HUGUET (1), Saïd MECHAI (1), Yannick POUJET (1), Anthony POULIN (2), Pascal ROUTHIER (1) et Benoît VUILLEMIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je reviens au rapport n° 20 que l'on a rapproché du rapport n° 51. Je propose à Sébastien COUDRY, car nous gérons les conflits d'intérêts.

Si je regarde bien ce qui est présenté aujourd'hui, nous sommes sur une première phase de maturation. La phase de mise en œuvre opérationnelle a été contractualisée dans le cadre d'une convention financière. Il faut rappeler que ce projet est un projet qui s'inscrit dans le contrat ANRU, que c'est une ambition extrêmement importante. Cela nécessite effectivement que nous ayons eu cet investissement extrêmement important.

Je suis en train de parler, mais je crois que, moi aussi, je suis en conflit d'intérêts. Nous allons donc passer sur ce dossier.

Karima ROCHDI, êtes-vous en conflit d'intérêts ? Non ? Tout va bien. Allez-y.

Mme ROCHDI.- Merci. Nous ne pouvons que nous réjouir de l'avancement et dans sa globalité du projet Planoise, quartier d'excellence numérique. Le rôle intégrateur du numérique, cette identité, cette fonction de polarité voulue depuis 2018 pour le quartier de Planoise, un des grands quartiers de la politique de la Ville, reste une volonté forte et exemplaire à l'échelle nationale. Planoise a tous les atouts pour être demain un acteur important dans la dynamique et le rayonnement de notre communauté urbaine.

Je me souviens, Madame la Présidente, qu'aussitôt élue, vous aviez voulu revoir les orientations du projet ANRU et ANRU+ pour implanter, entre autres, une ferme urbaine. Qu'en est-il de ce projet de ferme urbaine aujourd'hui ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- Puis-je savoir quel est le rapport avec l'excellence numérique ? Vous savez qu'il y a un protocole de questions qui est posé. On peut parler de l'ANRU toute la nuit, si vous voulez.

Mme ROCHDI.- Cela fait partie du projet de l'ANRU.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Mais non ! Le titre du rapport est : « Planoise, Quartier d'Excellence Numérique, phase de mise en œuvre – Avenant n°1 ».

Je peux parler de plein d'autres choses, mais c'est quand même étonnant.

Mme ROCHDI.- Vous avez la liberté de répondre ou pas, Madame la Présidente.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci pour ma liberté. C'est encore moi qui décide. Je dis simplement que c'est tout de même extrêmement intéressant de voir arriver des questions comme celle-ci. Je vous propose donc de faire une question et de répondre plus tard, car aujourd'hui, je crois que nous sommes déjà sur le dossier de l'excellence numérique. Sur les autres dossiers, on reviendra vers vous.

Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT.- Merci, Madame la Présidente. Concernant le bâtiment numérique, il est vrai que nous avons souvent parlé du projet du bâtiment numérique ici. Je reviens un peu avec mes questions habituelles parce qu'il semblerait qu'il y ait des augmentations de coûts concernant ce bâtiment. Je voudrais donc savoir un peu ce qu'il en est. Je voudrais savoir aussi si nous avons avancé sur cette précommercialisation des différents espaces au sein de ce projet de bâtiment numérique, car nous sommes un peu inquiets de son remplissage à terme.

Inévitablement, cela nous amène à un débat plus global sur notre grand projet au niveau de Grande Métropole sur le numérique, notamment autour de la 5G privée et de tout ce qui pourrait faire aujourd'hui une *smart city*. Ce bâtiment totem pourrait être un fer de lance de l'innovation sur notre territoire grand bisontin. Je voudrais donc savoir ce qu'il en est. Surtout qu'aujourd'hui, on a pu lire dans la presse qu'on avait un opérateur de télécoms local qui avait construit une grande ligne de numérique reliant Strasbourg à Besançon, ce qui va faciliter aussi les flux pour nos entreprises locales.

J'aimerais savoir où nous en sommes dans ces éléments. Je ne cache pas encore mes inquiétudes sur l'implantation de cet espace sur Planoise notamment.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vais proposer à Sébastien COUDRAY de vous apporter un élément de réponse. Je m'interroge, mais je n'irai pas plus loin. Je m'interroge en quoi un même bâtiment comme celui-ci poserait problème parce qu'il serait installé à Planoise. Je n'irai pas plus loin.

M. FAGAUT.- Ce n'est pas qu'il pose problème parce qu'il est installé à Planoise. Aujourd'hui, l'écosystème du numérique n'a pas été pleinement associé dans l'implantation du bâtiment. Pour les avoir rencontrés, c'est en tout cas ce qu'ils peuvent me relayer. L'inquiétude qui est assez prégnante aujourd'hui, c'est l'implantation du bâtiment sur Planoise parce que cela ne correspond pas en tout cas à ce que l'écosystème demandait, surtout sur cette précommercialisation des cellules. Donc, je vous pose simplement la question. S'il n'y a pas d'information, il n'y a pas d'information. Dont acte. Je voudrais savoir un peu ce qu'il en est entre le rapport n° 20 et le n° 51, parce que le bâtiment du numérique fait partie du rapport n° 20 et on le retrouve aussi dans le rapport n° 51. C'est pour cela que j'interviens maintenant.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Oui, vous faites bien. Vous êtes carrément sur le dossier qui nous intéresse. Je n'ai qu'une chose à dire parce que je n'interviens pas sur la question de l'avenant. Je me permets de répondre en disant que tous ces dossiers ont été travaillés avec les partenaires. Il y a eu un certain nombre de concertations, de discussions qui ont été menées. Alors il y a toujours quelqu'un qui va vous dire que lui, n'a pas été contacté. Mais, moi, je peux vous dire que l'ensemble du tissu numérique a été invité à plusieurs occasions. Nous pourrions y revenir à un autre moment quand je pourrai rentrer plus facilement dans les détails.

Je sou mets le rapport n° 20 au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à :

- valider le projet et le plan de financement qui sont présentés,
- signer l'avenant 1 à la convention de financement avec l'ANRU et la CDC, et tous actes s'y référant,
- signer l'accord de consortium modifié avec la Ville de Besançon, Aktya, Néolia, Habitat 25 et Loge.GBM,
- solliciter la subvention auprès du PIA au nom et pour le compte des partenaires maîtres d'ouvrage,
- solliciter toute subvention auprès des partenaires potentiels.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 86

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 21

51 - Réalisation d'un bâtiment à usage numérique à Planoise dans le cadre de NPNRU

Mmes Frédérique BAEHR (1), Marie ETEVENARD (1), Marie-Thérèse MICHEL (1) et Anne VIGNOT (1) et MM. Gabriel BAULIEU (2), Nicolas BODIN (1), Marcel FELT (1), Anthony POULIN (1), Pascal ROUTHIER (1) et Benoît VUILLEMIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous arrivons maintenant sur le dossier n° 51 avec une présentation vidéo qui sera associée après ta prise de parole.

M. COUDRY.- Merci, Madame la Présidente.

Chers collègues, nous avons voté à l'automne dernier la réalisation d'un bâtiment totem sur les usages du numérique à Planoise. Il est prévu pour 2025 et sera situé à l'angle des rues du Piémont et du Luxembourg. Ce projet s'inscrit dans le programme de renouvellement urbain.

Il faut préciser que le quartier est reconnu quartier d'excellence numérique depuis 2015 et bénéficie déjà de la présence d'acteurs dans le domaine de la formation aux métiers du numérique.

Il s'agit d'un bâtiment de 4 étages de 2 900 m². Le rez-de-chaussée de 650 m² sera financé par GBM et sera dédié à l'inclusion numérique, avec la présence du FabLab qui accueille déjà dans ses locaux de nombreux acteurs associatifs, économiques, du milieu de la recherche, de la santé ou du handicap et des scolaires.

Le rez-de-chaussée proposera aussi des animations, des formations, des espaces de *coworking* et des salles immersives. Les étages supérieurs, dont le maître d'ouvrage est Sedia, seront consacrés à des pépinières d'entreprises, des hôtels d'entreprises et à la formation du numérique afin de structurer la filière numérique locale.

Le passage de l'avant-projet sommaire, chiffré en 2018 à l'avant-projet définitif permet de préciser les coûts, notamment dans ce contexte d'inflation. Le projet passe donc de 8,1 M€ à 10,7 M€. La participation de GBM, quant à elle, chiffrée initialement à 1,5 M€, s'élève désormais à 2,3 M€. Nous avons donc ici un beau projet économique pour l'emploi, la formation et l'inclusion numérique dans un bâtiment énergétiquement performant.

Nous avons ensuite une présentation vidéo.

Un film est diffusé en séance.

M. COUDRY.- Pour répondre à quelques questions, déjà ce projet a été lancé dans le mandat précédent et s'est appuyé sur une étude qui a interrogé justement les acteurs qui demandaient un lieu totem, précisément, pour structurer la filière.

Ensuite, on a pu récemment réunir ces différents acteurs économiques qui étaient plutôt, il me semble, enthousiastes à l'idée de ce projet.

Sur la question de la précommercialisation, c'est le même processus que pour bioinnovation, sachant qu'il y a déjà un grand nombre d'acteurs et d'industriels qui se sont montrés intéressés.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup pour cette présentation.

S'il n'y a pas d'autre question, je vous propose de soumettre au vote.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- l'augmentation de la participation de GBM au sein du bâtiment « le numérique » à Planoise à hauteur de 2 281 538 € soit une augmentation de 798 811 € par rapport à son engagement initial inscrit au PPI ;
- l'inscription des crédits nécessaires à l'occasion de la décision modificative n° 2.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 96

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 11

52 - Conventionnement de partenariat avec la Région Bourgogne Franche-Comté pour l'aide aux entreprises

Mme Catherine BARTHELET (1) et M. Patrick AYACHE (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il n'y a pas de présentation. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le nouveau conventionnement avec la Région Bourgogne Franche-Comté,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

53 - Concession de service public (CSP) pour la gestion et l'exploitation du camping de Besançon-Chalezeule Choix du Concessionnaire - Approbation du contrat

M. Jean-Hugues ROUX (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Concernant le camping de Besançon Chalezeule, c'est un nouveau contrat et une nouvelle concession.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve le choix de la société Onlycamp, filiale d'HUTTOPIA comme Concessionnaire de service public pour la gestion et l'exploitation du camping de Besançon-Chalezeule,
- se prononce favorablement sur le contrat de concession 2024-2033,
- autorise Mme la Présidente, ou l'élu délégué, à signer le contrat de concession 2024-2033.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

54 - Enseignement Supérieur et Recherche seconde annuité du contrat doctoral soutenu pour Supmicrotech

MM. Nicolas BODIN (1) et Benoît VUILLEMIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Concernant l'enseignement supérieur, oui, vas-y.

M. VUILLEMIN.- Madame la Présidente, est-ce que vous m'autorisez juste un mot ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- Bien sûr, je t'autorise.

M. VUILLEMIN.- Il y a parfois des sujets qui nous divisent, juridiquement ou politiquement. Juridiquement, non. C'est une petite blague par rapport à l'intervention de tout à l'heure. Mais il y a d'autres sujets qui nous unissent.

Avant de passer au rapport sur l'enseignement supérieur, avec mon collègue Sébastien COUDRY, Conseiller communautaire en charge de la vie étudiante, nous voudrions vous faire part d'un élément positif et qui doit toutes et tous nous réjouir. C'est le nouveau classement de *L'étudiant*, sorti il y a une semaine, dans lequel Grand Besançon gagne 10 places et est désormais classé 11^e sur les 46 villes françaises universitaires qui accueillent plus de 8 000 étudiants. Dix places gagnées dans ce classement très important, c'est le fruit d'un investissement porté par GBM et donc par l'ensemble de nos 68 communes, dont certaines peuvent parfois être assez éloignées des problématiques universitaires.

C'est aussi l'aboutissement d'une proposition courageuse faite à l'époque et portée par Jean-Louis FOUSSERET et par l'ancienne mandature, puis appuyée et poussée par notre assemblée, sa Présidente désormais depuis trois ans. Cela commence donc à porter ses fruits. Je le rappelle : à terme, ces 25 M€ investis par GBM pour notre futur Campus Bouloie-Témis, c'est un soutien très fort de notre université qui vient d'ailleurs de fêter ses 600 ans. Un soutien inconditionnel de nos grandes écoles d'ingénieurs et aussi de la recherche et particulièrement de certains de nos doctorants.

Nous délibérerons juste après.

L'enseignement supérieur et la recherche est donc bel et bien un point majeur de l'attractivité de notre territoire. Elle nous permet à terme de gagner en activité économique, salariale et donc logiquement en nombre d'habitants. C'est un très bon classement qui en témoigne.

Nous pouvons aussi particulièrement nous réjouir de notre implication financière depuis trois ans pour la qualité de vie étudiante. Pour preuve, GBM est classée première ville de France de ces 46 villes de plus de 8 000 étudiants dans la catégorie « Vie étudiante ». Première ville de France ! Grâce en partie à l'offre culturelle jugée très élevée à Besançon, avec une note de 9/10 et des initiatives locales nombreuses telles que les opérations d'accueil de nos étudiants, les musées gratuits à Besançon, les dispositifs d'aide sociale à nos étudiants qui ont été mis en place depuis plusieurs années, la mobilité et le choix que nous avons fait en assemblée sur le tarif étudiant, la mobilité internationale et aux divers projets étudiants, et bien évidemment une densité de l'offre qui, elle, a été notée 10/10.

Ce grand projet qui nous unit positivement toutes et tous est donc démonstrateur de notre volonté partagée de faire de notre bassin de vie grand bisontin un territoire très attractif au plan national et international. Nous ne pouvons que nous en féliciter.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci à toi, Benoit. J'ajoute que Nathan SOURISSEAU participe aussi à cette dynamique-là depuis la politique culturelle et des jeunes de Besançon puisque c'est un des cœurs de la notation qui s'est faite. C'est bien l'ensemble, que ce soit toi, Sébastien ou Nathan, et donc tout le travail qui est fait ici sur nos territoires pour que nos étudiants se sentent bien. Merci à vous tous.

M. COUDRY.- Pour compléter ce que vient de dire le Vice-président à l'enseignement supérieur et à l'attractivité, nous sommes donc 11^e *ex aequo* - excusez du peu - avec Lyon, Nantes ou Dijon, et devant les universités d'Aix-Marseille, Lille ou Bordeaux. En termes de critères, on avait également le loyer qui est jugé moyen à Besançon (403 € pour une moyenne nationale de 547 €). Nous sommes donc dans le top 10 de l'accessibilité au niveau du loyer.

Cela n'empêche qu'il faut continuer d'agir sur ce terrain au vu de la précarité étudiante. Et puis, il y a aussi évidemment un élément qui compte dans ce classement, c'est le cadre de vie, comme on peut tous en profiter.

Dernier point sur la question de la recommandation des étudiants pour nos territoires qui est très élevée, qui s'élève à plus de 94 % et dont nous pouvons certainement être fiers.

Je veux aussi saluer les différentes associations qui sont très dynamiques sur le territoire et qui proposent aussi toutes ces animations.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Merci beaucoup.

M. JARAMAGO.- Je voudrais intervenir. Bien sûr, on peut se féliciter et se réjouir de ces résultats. Ceci dit, comme je l'ai déjà expliqué en SCoT, il ne faut pas oublier que l'on a besoin de cerveaux, mais aussi de mains. On devrait s'occuper aussi des filières bacs pros, bacs techniques qui doivent aujourd'hui et demain alimenter nos différentes usines. On a parlé d'industrie, etc. Il n'y aura pas que des ingénieurs, que des chercheurs, mais aussi des gens qui vont faire. Je pense que l'on n'en parle pas assez et que l'on ne s'occupe pas assez de ça.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Sur la qualité d'accueil ?

M. JARAMAGO.- Non, non, sur la formation.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ah, sur la formation !

M. JARAMAGO.- Pardon si je n'ai pas été assez clair.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Non, mais j'étais dans les questions de classement parce que, ce qui est bon pour les étudiants est bon aussi pour l'ensemble des apprenants. C'est ce que j'étais en train de me dire.

Quant à la question des formations qui sont nécessaires pour le recrutement, on est bien d'accord. On en parlait encore hier en Préfecture sur la question de la filière horlogère, qui concerne effectivement des formations. C'est pour cela que ce Territoire d'industrie repositionne aussi toutes ces

problématiques de formation, sur certaines filières, mais c'est dans tous les domaines que l'on manque effectivement de formations. On ne va pas revenir sur la question des restaurants, des hôtels, etc. Vous savez combien on manque de serveurs, de cuisiniers, de gouverneurs pour les hôtels ; on manque de beaucoup de métiers et c'est nécessaire de retravailler effectivement sur toutes ces filières.

D'ailleurs, je salue également l'alerte qui a été portée par Madame la Présidente de la Chambre des métiers qui a redit combien l'apprentissage était essentiel. On a besoin d'avoir une politique très volontaire sur la question de l'apprentissage. On peut regretter que, par exemple, les collectivités, à un moment donné, ont été soutenues dans le fait d'accueillir des apprentis. Aujourd'hui, tout cela est remis en cause. Les réformes qui sont faites aujourd'hui semblent fragiliser l'ensemble de ces formations.

En revanche, je voudrais juste lutter contre une idée peut-être préconçue, c'est que les universités ne forment pas que des ingénieurs ou des cadres. Il y a aussi les licences professionnelles qui offrent des emplois intermédiaires. De toute façon, nous avons besoin de tous. Tu as raison, c'est une vraie préoccupation et on essaie d'y travailler dans toutes les instances, évidemment.

M. FELT.- Je voudrais tout de même rappeler le formidable travail fait par l'UIMM puisque le Centre de formation des apprentis de l'industrie, c'est un modèle pour nos entreprises qui emploient ce type de public et nous avons encore des places. L'année a commencé, bien sûr, mais c'est un acteur économique en termes de formation très important sur le bassin d'emploi de Besançon depuis 1945.

Mme LA PRÉSIDENTE.- En fait, je suis pour l'UIMM et pour tout le monde. Je veux le dire. Il ne faut pas que l'on commence à trouver qu'il y en a qui font bien et d'autres moins bien. Il y a l'école de production effectivement, qui est intéressante. Vous étiez plusieurs à l'invitation du groupement des employeurs pour les entreprises innovantes, qui cherche aussi des salariés de tous niveaux.

La discussion qui a été soulevée, c'est de dire qu'aujourd'hui, avec le « plein emploi », on trouve relativement des cadres supérieurs, quoi que, mais d'autres emplois qui sont plus difficiles restent encore très ouverts. En même temps, toutes les personnes qui étaient dans leur métier ou dans leur reconversion, elles trouvent de l'emploi aujourd'hui puisque nous avons beaucoup d'offres.

Par contre, les personnes qui ne se présentent pas sur les emplois actuels, ce sont des personnes qui sont éloignées de l'emploi et qui nécessitent un accompagnement extrêmement important. C'était la conclusion, aussi. Heureusement, nous avons aussi déployé sur notre territoire un nombre assez important d'accompagnements qu'il faut continuer. On ne peut pas se satisfaire de cela. Il faut poursuivre l'accompagnement de personnes qui sont restées pour des tas de raisons éloignées de l'emploi. Aujourd'hui, nous aurions bien besoin qu'elles y viennent d'une façon ou d'une autre.

Je tiens tout de même à dire qu'ils ont salué le fait que des personnes étrangères qui arrivent sur notre territoire ont été accueillies largement par les entreprises à partir du moment où elles étaient passées par une période d'apprentissage du français. Elles rencontrent chez ces personnes une volonté extrêmement déterminée à s'insérer par plein d'activités, y compris par le travail, et elles sont très contentes de cette relation qu'elles ont établie avec les personnes étrangères. Cela devrait, à mon avis, tous nous interroger et changer peut-être le regard sur un certain nombre de migrations que nous vivons aujourd'hui. Cela représente sans doute une forte opportunité à vraiment travailler de façon importante.

Je me permets de dire cela, mais on est sorti de l'enseignement supérieur et de la recherche. Donc, nous allons revenir sur cette très bonne nouvelle que tu annonçais, Benoît. Nous étions essentiellement sur la seconde annuité du contrat doctoral soutenu pour Supmicrotech. C'est une autre très belle école que nous soutenons, à différents endroits, et aussi dans ses projets bâtimentaires.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur la réévaluation de la subvention à hauteur de 109 000 € à SUPMICROTECH-ENSMM,**
- **se prononce favorablement sur l'avenant à la convention de financement,**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ledit avenant à la convention.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

55 - Enseignement Supérieur et Recherche: subvention à SUPMICROTECH-ENSMM au titre des bourses à la mobilité internationale entrante

MM. Nicolas BODIN (1) et Benoît VUILLEMIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Là encore, une autre subvention. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci. C'était le rapport n° 55.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention de 24 000 € à SUPMICROTECH-ENSMM selon les modalités précisées dans la convention,
- se prononce favorablement sur la convention de financement,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

56 - Enseignement Supérieur et Recherche Soutien de contrats doctoraux

Mmes Frédérique BAEHR (1), Pascale BILLEREY (1) et Karine DENIS-LAMIT (1) et MM. Jean-Emmanuel LAFARGE (1), Yannick POUJET (1) et Anthony POULIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je tiens tout de même à souligner que toutes les agglomérations ne soutiennent pas forcément des contrats doctoraux. C'est une de nos marques et nous en sommes très fiers.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention pluriannuelle de 360 000 € à l'Université de Franche-Comté selon les modalités précisées dans la convention,
- se prononce favorablement sur la convention de financement.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 6

10 - Transfert de compétence pour la gestion du Parc des Expositions et des Congrès de Micropolis - Modification des statuts de GBM

Mme LA PRÉSIDENTE.- Est-ce qu'il y a une présentation ?

M. BAULIEU.- Nous avons reporté ce rapport pour que le Président en place soit présent. Il n'est pas noté qu'il ne peut pas prendre la parole, d'ailleurs. Cela tombe très bien !

Chacun a compris l'objet de ce rapport avec l'évolution des compétences de Grand Besançon en matière d'économie, d'attractivité, de tourisme, d'accueil, de congrès, etc. Nous sommes au cœur de l'activité par nos compétences du Parc des expositions et des congrès.

Vous avez dans le rapport donc la composition de l'instance. Il s'agit tout simplement, dans notre délibération, de substituer à la ville de Besançon, qui représente le territoire urbain actuellement dans le syndicat, le Grand Besançon. Vous avez donc les indications financières dans l'état actuel des choses. En matière de photographie instantanée, nous sommes bien sur ces données, ce qui est pris en charge directement par le syndicat avec les contributions qui sont rappelées. À titre indicatif, le montant des contributions versées par la ville de Besançon pour l'année 2023 est de 80 000 €, soit 39 000 € en investissement et 41 000 € en fonctionnement. Cela pourrait être complété par les relations particulières qui existent avec la SEM - la société d'exploitation - qui, de fait, prend en charge un certain nombre d'opérations d'investissement.

Cela me permet cette transition de propos, et de venir sur un aspect que l'on a souhaité souligner dans ce rapport. En présentant ce rapport de substitution de Grand Besançon à la ville de Besançon dans le SYM (Syndicat Mixte de Micropolis), cela devrait emporter normalement qu'il y ait la même opération qui se fasse au niveau de la société d'économie mixte qui l'exploite. Quand je parlais tout à l'heure de nos compétences, l'exercice de ces compétences dans l'exploitation du Parc des expositions, cela se passe à travers la SEM. Nous avons eu cet échange en commission. Je ferais une proposition de modification à la Présidente. La substitution de la ville par GBM au sein du SYM n'aura dans un premier temps aucune incidence sur la SEM, la ville de Besançon en restant membre.

Toutefois, dans la suite logique de la substitution de la ville par GBM au sein du SYM, un dispositif analogue pourrait (je proposerai « devra » à la place de « pourrait ») être envisagée à la SEM, dans une temporalité à définir puisqu'il semble que tous les esprits ne soient pas tout à fait prêts à cela. Il est vrai que ce transfert de Besançon à l'intercommunalité au sein du SYM n'a vraiment de sens que s'il est suivi dans un délai raisonnable par la même opération au sein de la SEM. C'est la précision que je souhaitais apporter et que l'on a ajoutée dans le rapport avec ce changement de mot qui marque simplement notre volonté à nous. Après, il s'agit qu'elle soit partagée par les autres acteurs.

Christophe, je ne sais pas s'il y a des choses à ajouter à ce que je viens de vous indiquer.

M. LIME.- On a transféré toutes les compétences, mais on n'en a pas transféré l'outil. Cela pose tout de même un vrai souci. Il est vrai que c'est une discussion que nous avons déjà eue sous l'ancienne mandature. Comme nous avons déjà beaucoup de transferts de compétences à faire, nous avons temporisé celui-là.

La question que pose Gaby, c'est que l'on m'a demandé de le faire d'une façon consensuelle. Étant un homme de consensus, je l'ai fait. Or le consensus n'est pas partagé sur la SEM. un certain nombre d'acteurs ne veulent pas pour l'instant, mais je pense que ce n'est pas une décision définitive. Nous avons préféré continuer à travailler en termes de consensus. Nous passons donc aujourd'hui le SYM. Je partage totalement l'avis de Gabi : à un moment ou l'autre, il faudra passer aussi la SEM parce que c'est quand même l'outil qui permet d'avoir du rayonnement à l'intérieur de notre structure. Ce transfert se fait avec les fonds qui sont disponibles aujourd'hui. Le SIM est équilibré financièrement, mais n'a pas des tonnes d'argent, pour ceux qui siègent, d'avance. Ceux qui rêvent d'un nouveau Palais des congrès, d'expositions, ici ou ailleurs, quand je donne le tarif, c'est entre 60 et 80 M€, en règle générale. Cela clôture la discussion puisque, *à priori*, aucune des trois collectivités n'a 20 M€ à mettre aujourd'hui dans la création d'un nouveau Palais des expositions. Mais si mes successeurs veulent engager le débat, je leur propose d'aller discuter avec les autres collectivités pour trouver entre 60 et 80 M€.

En tout cas, on continue à bien l'entretenir. Toute la première partie a été réhabilitée il n'y a pas très longtemps. L'opération de réhabilitation est extrêmement conséquente puisque vous savez qu'on a tout de même un certain nombre de salons qui sont extrêmement importants, y compris en lien avec les universités et en lien avec les technologies sur un certain nombre de choses. Nous avons pris un certain nombre d'engagements pour rendre acceptables un certain nombre d'accueils. En effet, aujourd'hui, nous n'étions pas obligatoirement à la hauteur d'accueil de la haute technologie. Lorsqu'il y a des fuites d'eau et que cela tombe sur de la haute technologie, je ne suis pas obligatoirement sûr que nous soyons très bons. Nous avons pris des engagements pour le prochain *Micronora* de 2024 et nous allons les tenir.

M. BAULIEU.- Christophe, c'est ce à quoi je faisais allusion au sujet des travaux pris en charge par la SEM. Voilà les précisions qu'il était utile d'apporter. Il reste donc à convaincre nos partenaires du transfert suivant au sein de la SEM. C'est le souhait que nous émettons dans cet alinéa. Mais l'objet du rapport à effet instantané, c'est le transfert au sein du SIM.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien, merci. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci. Est-ce qu'il y a d'autres abstentions ? Non.

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- le transfert à GBM de la compétence « Création ou aménagement, entretien, gestion et animation du Parc des Expositions et des Congrès de Micropolis » selon les modalités indiquées dans le rapport ;
- la modification des statuts intégrant la nouvelle compétence.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 1

Conseiller intéressé : 0

57 - Motion de soutien aux organismes logeurs présents sur le territoire de Grand Besançon Métropole

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous propose à présent d'aborder la motion. Je donne la parole à Pascal ROUTHIER pour rapporter cette motion.

M. ROUTHIER.- C'est moi qui boucle la soirée. Très bien. Je pense que tout le monde est éteint.

Il s'agit donc de la motion de soutien aux organismes logeurs présents sur le territoire de Grand Besançon Métropole.

L'État doit rester engagé dans les politiques de logement en tant que garant de la solidarité nationale et de l'égalité entre les habitants des territoires.

En France, près de 70 % des habitants sont actuellement éligibles à un logement social.

Le secteur du logement social est un véritable secteur économique à part entière. Les bailleurs sont aussi des aménageurs au service de l'attractivité et de l'équilibre des territoires.

L'État doit véritablement être aux côtés des bailleurs sociaux afin de leur permettre de relever le défi de la transition énergétique dans un contexte inédit. En effet, aujourd'hui, la situation des organismes logeurs est particulièrement difficile au regard de trois points :

- du coût de l'inflation ;
- du coût de la construction (hausse de 8 à 10 %) ;
- de la hausse du taux d'intérêt du livret A (de 0,5 à 3 %).

Ce contexte actuel réduit d'autant les ambitions des bailleurs alors même que les besoins n'ont jamais été aussi criants en termes de logement social.

En 2021, plus de 2 millions de demandes ont été formulées, pour seulement 410 000 attributions selon l'USH (Union Sociale pour l'Habitat), et plus de 3 000 demandes sont en attente sur notre territoire.

La forte inflation notamment sur l'énergie conduit à des augmentations de charges (chauffage, électricité) pour les locataires, même si la liaison d'une large partie du parc au réseau de chaleur, compétence de Grand Besançon Métropole, a permis d'amortir les hausses. Ces hausses de charges impactent la situation des locataires déjà fragilisés par l'inflation et conduisent à une augmentation du nombre d'impayés.

Les fortes contraintes financières pesant sur les bailleurs les conduisent à ralentir les projets d'isolation, de réhabilitation, de rénovation et de construction neuve alors qu'il n'a jamais été aussi urgent de les accélérer au vu des besoins croissants et du vieillissement de la population. Notons par ailleurs que la rénovation thermique des logements a un impact non négligeable sur le pouvoir d'achat des locataires.

Le Conseil national de la refondation dédié aux politiques du logement du 5 juin 2023 a été selon la Présidente de la Commission des affaires économiques du Sénat un « véritable rendez-vous manqué » avec des « politiques publiques que l'État devrait financer lui-même, des entreprises qui s'inquiètent du devenir d'Action Logement pour leurs salariés, des élus locaux à qui on ne donne plus les moyens d'accueillir les nouveaux habitants, des territoires face aux injonctions contradictoires ».

Rappelons enfin que la zone urbaine de Grand Besançon Métropole doit produire 11 610 des 20 000 logements attendus à l'échelle de GBM au cours des 20 prochaines années, dont 3 460 avant 2030 et 1 323 seront des logements sociaux.

Les bailleurs ont à répondre aux grands enjeux d'aujourd'hui qu'ils soient sociaux, environnementaux, mais également économiques et financiers, c'est pourquoi les élus/élues de Grand Besançon Métropole demandent à l'État de s'engager davantage dans les politiques du logement public et à faire des annonces concrètes au sein de son futur « pacte HLM » dédié au logement social.

Désolé, j'ai des problèmes de vue et je ne porte pas de lunettes.

M. ROUTHIER.- J'ai eu un peu de mal ce soir, après 3 heures... *S'adressant à M. BAULIEU.* J'aurais dû prendre les tiennes.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Voilà ! Cela s'appelle de la « coquetterie ».

Très bien. Merci beaucoup. Je sou mets cette motion au vote.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient. Merci beaucoup.

M. ROUTHIER.- Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté demande à l'Etat de s'engager davantage dans les politiques du logement public et à faire des annonces concrètes au sein de son futur « pacte HLM » dédié au logement social.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Mme LA PRÉSIDENTE.- La séance est élevée. Surtout, n'oubliez pas : 17 heures, la prochaine fois ! La date, c'est le 9 novembre 2023, à 17 heures.

La séance est levée à 22h19.

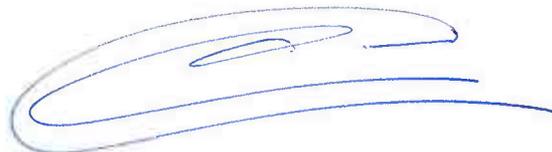
Le secrétaire de séance,



Florent BAILLY
Conseiller Communautaire

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon

